

VERDI

Commune d'Optevoz  
341 Rue Phillipe Tassier,  
38460

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## Rapport de présentation



Délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2025.



# SOMMAIRE



<b>Rapport de présentation</b>	<b>1</b>
<b>1 Preambule</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Présentation de la commune</b>	<b>6</b>
<b>1.2 Appartenance administrative et territoriale</b>	<b>6</b>
1.2.1 La communauté de communes des Balcons du Dauphiné	6
1.2.2 Le syndicat mixte du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné	7
1.2.3 Les autres syndicats intercommunaux	8
<b>1.3 La révision du Plan Local d'Urbanisme</b>	<b>8</b>
1.3.1 Les objectifs de la révision	8
1.3.2 Le contexte législatif	9
<b>2 Diagnostic socie-economique</b>	<b>10</b>
<b>2.1 Les dynamiques démographiques</b>	<b>11</b>
2.1.1 Une population historiquement croissante	11
2.1.2 Analyse de l'évolution démographique	12
2.1.3 La composition de la population	13
<b>2.2 Analyse et caractéristique de l'habitat</b>	<b>17</b>
2.2.1 Une croissance régulière du parc de logements	17
2.2.2 Un parc de logements « monotypé »	18
2.2.3 La structure du parc	19
2.2.4 Une ancienneté des ménages	22
2.2.5 La dynamique supra communale envisagée par le PLH	22
<b>2.3 Activité économique et emploi</b>	<b>24</b>
2.3.1 L'emploi sur la commune	24
2.3.2 L'activité agricole	26



# SOMMAIRE



<b>3 Fonctionnement urbain</b>	<b>30</b>
<b>3.1 Les équipements, services et commerces</b>	<b>31</b>
3.1.1 L'offre d'équipement public	31
3.1.2 Le tissu associatif	31
3.1.3 L'offre commerciale et de services	31
<b>3.2 Les mobilités et déplacements</b>	<b>32</b>
3.2.1 Les réseaux de transport	32
3.2.2 Les transports en commun	33
3.2.3 Les modes actifs	33
<b>4 Etat initial de l'environnement</b>	<b>36</b>
<b>4.1 Le milieu physique</b>	<b>37</b>
4.1.1 Relief	37
4.1.2 Géologie	37
4.1.3 Hydrogéologie	39
4.1.4 Occupation du sol	39
4.1.5 Climat	40
4.1.6 Hydromorphologie et hydrographie	41
<b>4.2 Le milieu naturel</b>	<b>45</b>
4.2.1 Les périmètres de protection environnementale et inventaires écologiques	45
4.2.2 La trame verte et bleue	54
<b>4.3 Analyse paysagère</b>	<b>59</b>
4.3.1 La plaine d'Optevos	61
4.3.2 Le relief boisé et agricole	65
<b>4.4 Analyse urbaine</b>	<b>68</b>
4.4.1 Typologies urbaines et caractéristiques architecturales : d'une typologie traditionnelle à la maison individuelle	69



# SOMMAIRE



4.4.2 Protection archéologique et patrimoine bâti	71
<b>4.5 Les risques et nuisances</b>	<b>75</b>
4.5.1 Des risques naturels et technologiques faibles	75
4.5.2 Nuisances	80
<b>4.6 Air, climat et énergie</b>	<b>81</b>
4.6.1 Profil énergétique	81
4.6.2 Réduction de la consommation et production d'EnR	81
4.6.3 Qualité de l'air	84
<b>4.7 Les réseaux et la gestion des déchets</b>	<b>87</b>
4.7.1 Les réseaux d'eau et d'assainissement	87
4.7.2 La gestion des déchets	89
<b>5 Diagnostic foncier</b>	<b>90</b>
<b>5.1 Analyse de la consommation d'espaces</b>	<b>91</b>
5.1.1 La consommation d'espaces NAF : première approche	91
5.1.2 La projection selon la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)	92
<b>5.2 Etude de densification</b>	<b>93</b>
5.2.1 Méthodologie de l'étude de densification	93
5.2.2 Résultats de l'étude de densification	99

# 1

## PREAMBULE

## 1.1 Présentation de la commune

Optevoz est une commune rurale située dans le département de l'Isère, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est membre de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné. Avec une superficie de 12 km<sup>2</sup>, Optevoz compte 884 habitants en 2020.

La commune est située au nord du département de l'Isère, au centre de l'Isle de Crémieu. Elle est à environ 40 km à l'est de Lyon, 20 km au sud de Bourgoin-Jallieu et 50 km de Chambéry et Bourg-en-Bresse ; Enfin, elle est située à moins de 100 kilomètres de Genève et Grenoble. Elle est entourée par les communes de Courtenay, Saint-Baudille-de-la-Tour, Annoisin-Chatelans et Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu.

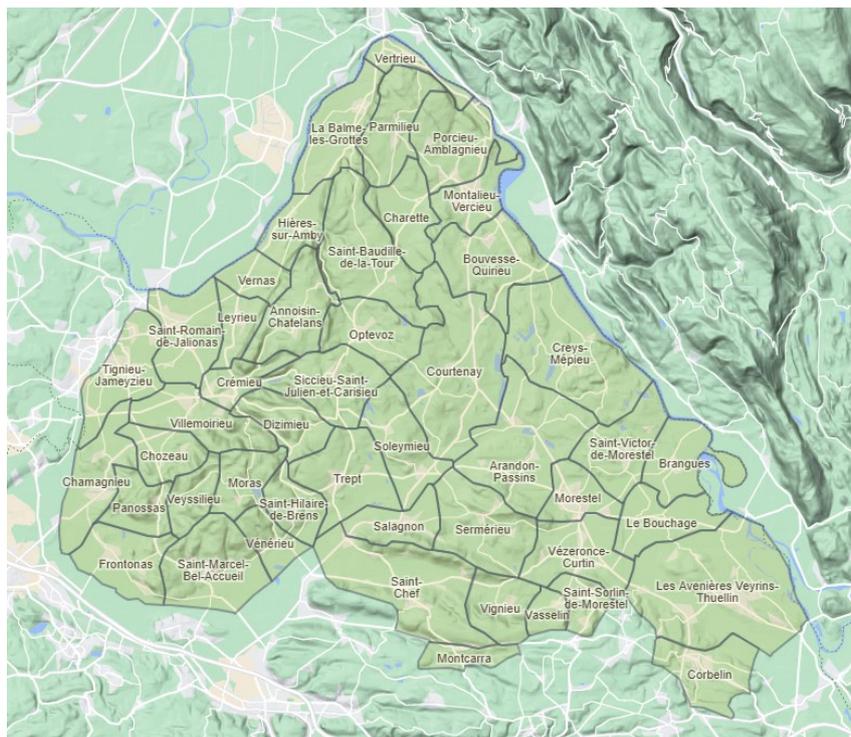
La commune est entièrement située sur l'Isle-Crémieu : le point le plus haut de la commune culmine à 415 mètres, le plus bas à 280.

## 1.2 Appartenance administrative et territoriale

### 1.2.1 La communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Optevoz est membre de la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné, qui regroupe 47 communes de l'Isère et compte environ 78 000 habitants. La communauté de communes a été créée en 2017, à la suite de la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

La CC a notamment élaboré un **Programme Local de l'Habitat** (2019-2024) et un **Plan Climat Air Energie Territorial** (2022-2028). Le PLU devra être compatible avec ces documents.



**Territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné**  
 Source : [balconsdudauphine.fr](http://balconsdudauphine.fr).

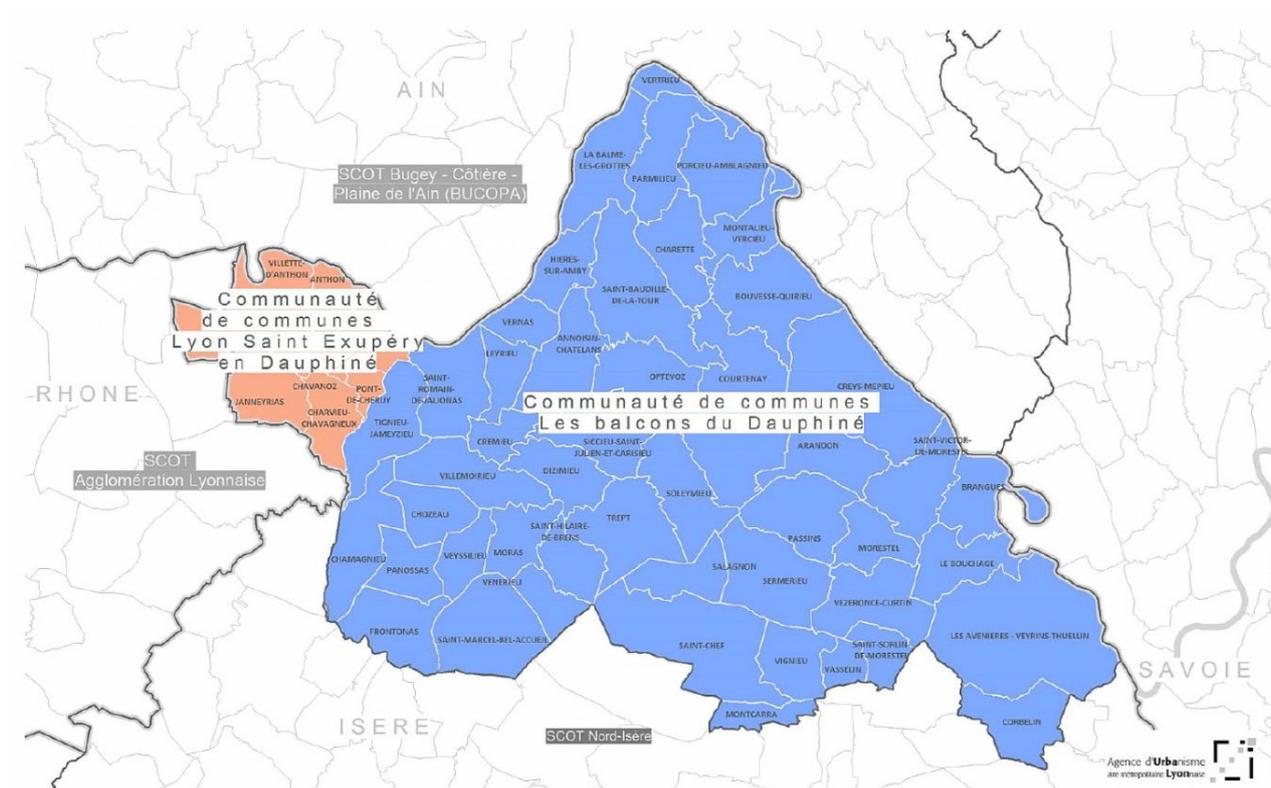
## 1.2.2 Le syndicat mixte du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Le SCoT couvre 53 communes, réparties dans **2 EPCI** : la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la communauté de communes Lyon-Saint Exupéry en Dauphiné.

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvée par délibération du Conseil syndical le **3 octobre 2019**. Le SCoT traduit un projet de développement et d'aménagement à l'horizon 2040. Il se fixe comme objectif de relever simultanément deux grands défis :

- Le défi d'un **développement maîtrisé, qualitatif et durable**, répondant aux aspirations et aux besoins des habitants actuels et à ceux des générations futures ;
- Le défi d'un **territoire structuré autour de secteurs, « espaces du quotidien »** propices aux mutualisations et aux coopérations entre collectivités.

Le SCoT définit plusieurs types de polarités qui structurent le territoire : bassins de vie, pôles relais, polarités de proximité et villages. **Optevoz y est défini comme « polarité de proximité ».**



**Territoire du SCOT**

Source : Symbord.fr

### 1.2.3 Les autres syndicats intercommunaux

Optevoz adhère également aux syndicats syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCLUM) qui regroupe 3 communautés de communes.

## 1.3 La révision du Plan Local d'Urbanisme

### 1.3.1 Les objectifs de la révision

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2023, la commune d'Optevoz a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble de son territoire. Cette décision résulte de la nécessité pour la commune d'adapter le PLU, approuvé le 2 septembre 2019.

A travers la révision de ce document, la commune s'est fixé les objectifs suivants :

- ▶ Réengager un développement équilibré et maîtrisé, notamment en faveur de l'accès au logement des jeunes ménages, des logements adaptés au vieillissement de la population ainsi que des ménages décohabitants, afin d'améliorer les possibilités de parcours résidentiel à l'échelle

communale tout en apportant des réponses en habitat spécifique aux communes villageoises proches.

- ▶ Améliorer l'opérationnalité du PLU actuel : réinterroger totalement les périmètres de projet (OAP) actuellement définis pour recevoir des programmes de logements, afin de proposer de véritable projet opérationnel ; réaliser une analyse affinée des possibilités de mutation des bâtis dans l'ensemble de la commune (changement de destination, requalification bâtie) ; adapter l'offre d'équipement publics aux réalisations à venir tout en améliorant la traduction réglementaire des sites actuels.
- ▶ Assurer une meilleure compatibilité du PLU avec SCoT du Symbord au regard des enjeux qui concernent Optevoz, en tant que « polarité de proximité » en matière de commerce, emploi, services et logements, pour mieux remplir ses fonctions de bassin de vie à l'échelle du plateau de Crémieu.
- ▶ Respecter davantage les objectifs de production de logements et sa déclinaison d'offre définis par le PLH de la CC des Balcons du Dauphiné, avec lesquels le PLU doit être compatible.
- ▶ Structurer l'évolution de la commune en pérennisant en priorité la centralité communale afin de faciliter le quotidien des Optevozien.nes et dynamiser la vie locale : optimiser les déplacements et aménager des cheminements pour les modes doux afin de mieux sécuriser les déplacements vélos et piétons notamment vers les équipements et services actuels et futurs ; anticiper les besoins en matière de commerce et de services à la population pour maintenir les lieux de vie et de rencontre.
- ▶ Assurer le maintien des activités économiques, et notamment pérenniser les exploitations agricoles en répondant à leurs besoins d'évolution à long terme.
- ▶ Intégrer d'avantage les problématiques de la transition énergétique et prendre en compte le PCAET de la CC des Balcons du Dauphiné.
- ▶ Assurer la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources en eau tout en adaptant les projets au changement climatique.
- ▶ Tenir compte de la capacité des réseaux existants et des ressources naturelles dans le projet communal.

### 1.3.2 Le contexte législatif

La commune d'Optevoz est actuellement couverte par un PLU, approuvé en 2019.

La présente révision du PLU respecte les principes énoncés aux articles L.101-1 à L.101-3 du Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, le PLU est compatible avec les documents énumérés à l'article L.131-4 et L.131-5.

Pour l'approbation du PLU, d'autres documents nécessitant d'être prises en compte et notamment :

- L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le 03 octobre 2019.
- L'approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le 10 avril 2020.

# 2

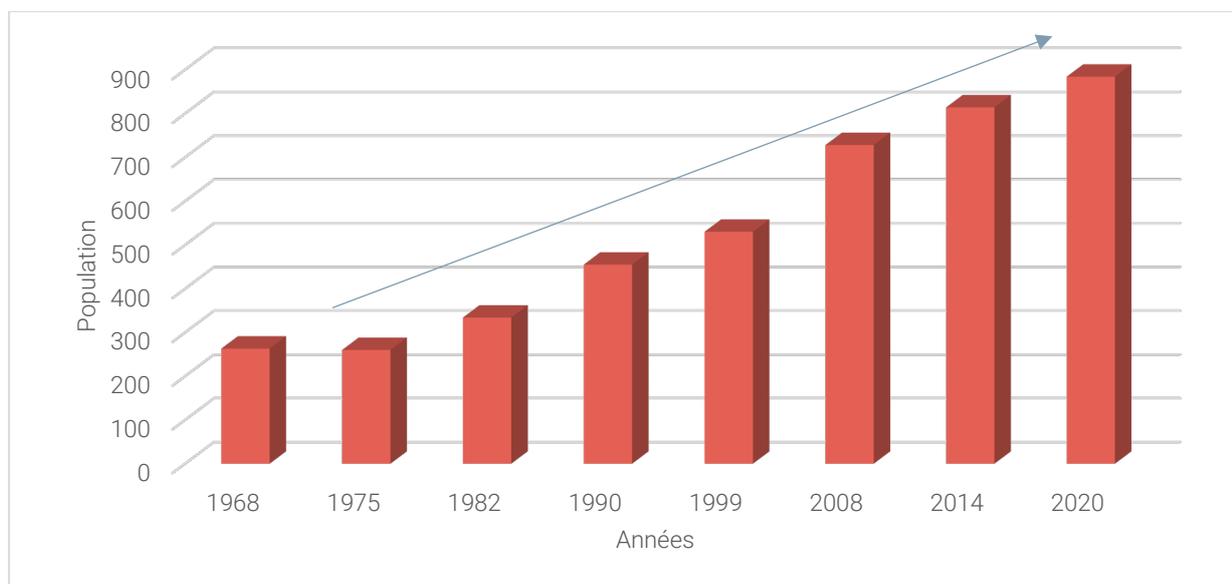
## **DIAGNOSTIC SOCIE-ECONOMIQUE**

## 2.1 Les dynamiques démographiques

### 2.1.1 Une population historiquement croissante

Au dernier recensement de 2020, la commune de Optevoz comptait 884 habitants, pour une densité moyenne de 74 hab/km<sup>2</sup>. La population optevozienne connaît une croissance constante depuis les années 1970, même si cette croissance semble plus importante au début des années 2000.

Ainsi, entre 1968 et 2020 la croissance démographique moyenne par an s'établit à 2,35%.



**Evolution de la population communale de 1968 à 2020.**

Source : INSEE RP1968 à 2020.

La croissance de la population optevozienne est constante depuis le recensement de 1975. Cette croissance de la commune s'inscrit dans l'évolution de la population de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné. A l'échelle intercommunale, la croissance est générale mais est majoritairement portée par les plus grandes communes telles que les Avenières-Veyrins-Thuellin (7 777 habitants), Tignieu-Jamezieu (7 685) et Morestel (4 492).

Population	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2020
Optevoz	263	260	334	455	530	728	814	884
		-1,14%	28,46%	36,23%	16,48%	37,36%	11,81%	8,60%
CC Balcons du Dauphiné	32 782	35 518	42 858	48 934	55 459	67 173	72 984	77 331
		8,35%	20,67%	14,18%	13,33%	21,12%	8,65%	15,12%

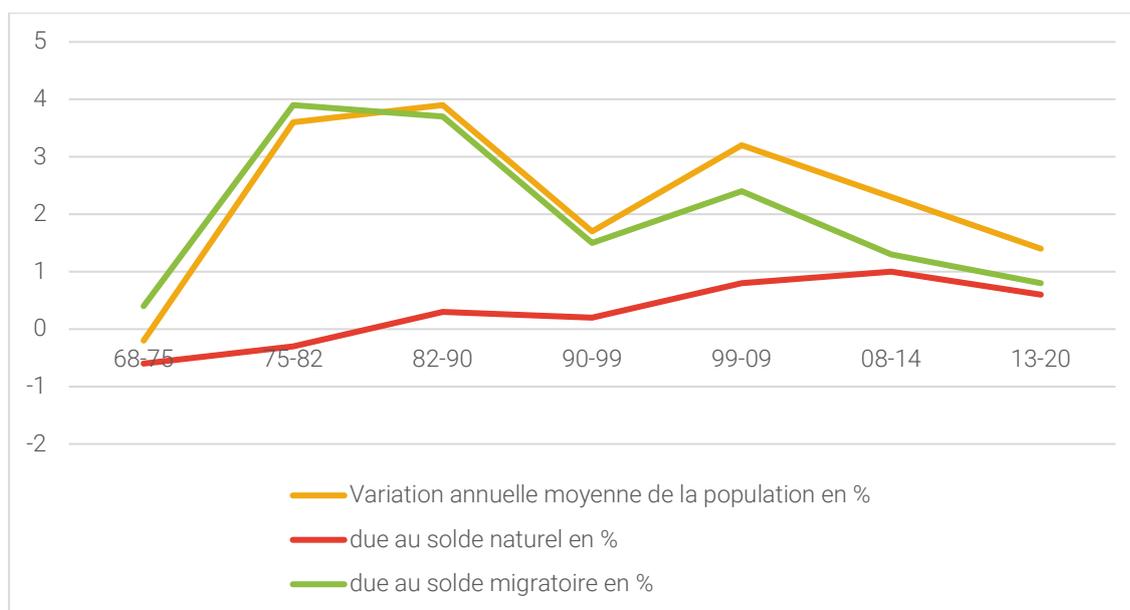
**Comparaison de la population annuelle, évolution du nombre d'habitants et du taux annuel de variation.**  
**Source : INSEE RP1968 à 2020.**

## 2.1.2 Analyse de l'évolution démographique

On distingue :

- ▶ La **variation due au solde naturel**, qui est la variation dite « naturelle » due aux phénomènes de natalité et de mortalité ;
- ▶ La **variation due « au solde apparent des entrées et sorties »** qui va refléter les emménagements et déménagements (on parle également de phénomène d'immigration ou émigration dans la littérature).

La variation annuelle moyenne reprend ces deux composantes, et son chiffrage permet d'évaluer l'importance proportionnelle de ces variations.



**Indicateurs démographiques en historique depuis 1968 à Optevoz.**

**Source : INSEE RP1968 à 2020.**

Les variations de populations sont liées aux variations des soldes naturels et migratoires. Dans le cas d'Optevoz, l'augmentation de la population s'explique notamment par le solde migratoire, constamment positif depuis 1968 et frôlant les 4% entre 1975 et 1990. Le solde naturel est lui aussi positif depuis le recensement de 1982. Au recensement de 2020, les deux soldes sont presque équivalents mais restent positif, malgré une baisse du solde migratoire. Ce dernier s'établit à 0,8% sur la période de 2014-2020, sur la même période le solde migratoire est de 0,6%.

## 2.1.3 La composition de la population

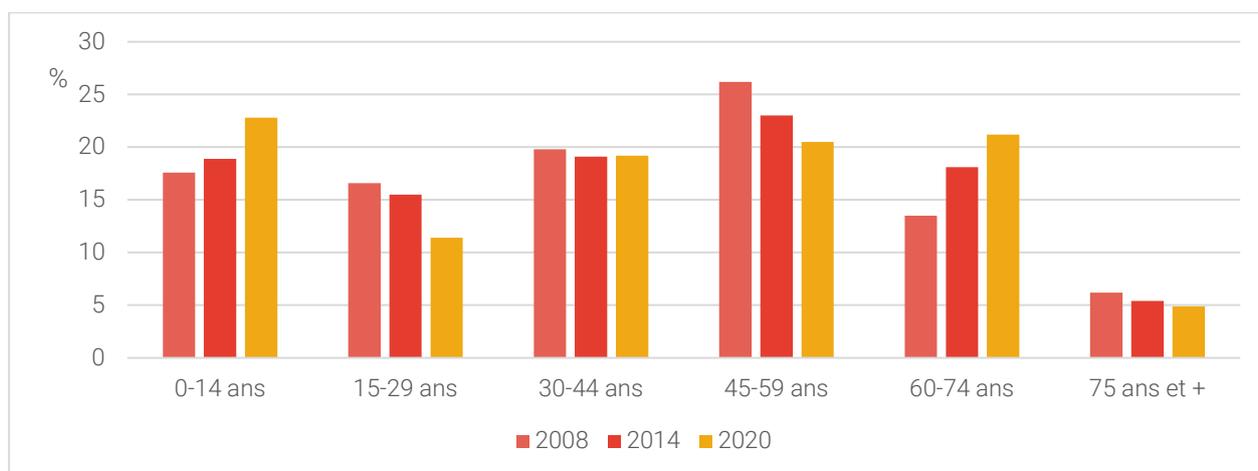
### 2.1.3.1 Une population diversifiée

En 2019, la population est représentée par deux grandes tranches d'âges : les 60 à 74 ans et les 0 à 14 ans. Les classes « actives » ne sont désormais plus majoritaire, comme elles l'étaient 10 ans plus tôt. L'on assiste donc à un vieillissement de la population optevozienne mais aussi à une augmentation de la population jeune ; la commune est marquée par un double phénomène : vieillissement et renouvellement.

	0-14ans	15-29ans	30-44ans	45-59ans	60-74ans	75ans et +
Optevoz	22,7%	12,9%	21%	22,9%	15,5%	5%
CC Balcons du Dauphiné	20,8%	14,9%	19,9%	21,3%	15,8%	7,2%
Isère	19%	18,1%	18,9%	20%	15,5%	8,6%

#### Répartition de la population par tranche d'âge en 2020.

Source : INSEE RP1968 à 2020.



#### Evolution de la population d'Optevoz par tranche d'âges entre 2009 et 2020.

Source : INSEE RP1968 à 2020.

La classe d'âge majoritaire à Optevoz est celle des 0 à 14 ans, elle représente 22,8% de la population, soit 201 personnes. Ce chiffre est supérieur de 2 points à celui des Balcons du Dauphiné (et près de 4 points supérieur à celui de l'Isère).

Cette augmentation du nombre d'enfant dans le village s'accompagne cependant d'une diminution de la part que représentent les 15 à 29 ans. Cette dernière passe de 16,3% de la population optevozienne en 2009 à 12,9% en 2020. Ce phénomène peut s'expliquer par une absence de logement abordable pour les jeunes ménages ou par un rapprochement des familles des services éducatifs tels que le collège ou le lycée.

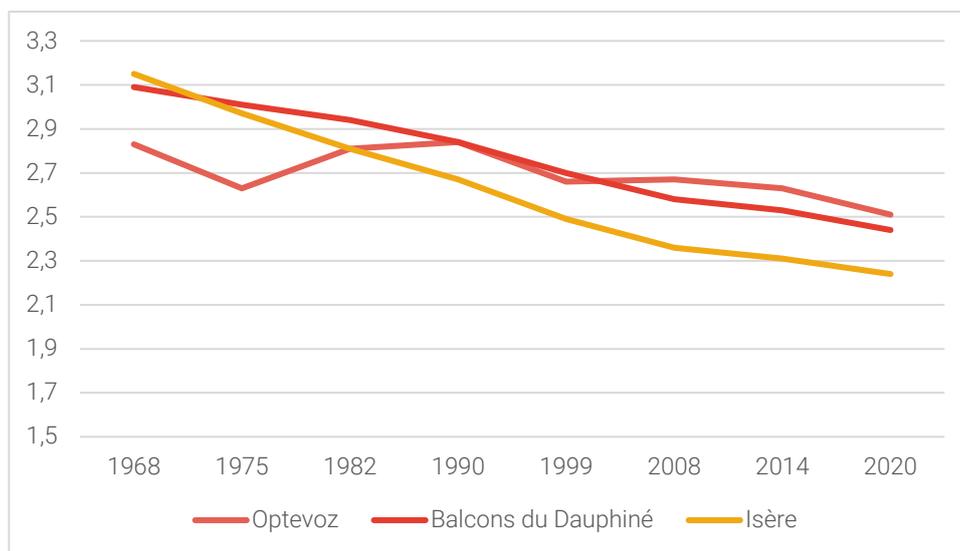
La seconde classe d'âge la plus importante d'Optevoz est celle des 60 à 74 ans, elle représente 21,2% de la population. A l'inverse, la classe des 75 ans et plus n'augmente pas, elle diminue même relativement lentement. Ce phénomène peut s'expliquer par un manque de logements adaptés aux grands âges ainsi que par l'absence d'offre de services spécifiques aux personnes âgées : les seniors finissent par quitter Optevoz.

Ce vieillissement de la population est cependant à nuancer une première fois avec les chiffres des échelons supérieurs : au sein de la CC Balcons du Dauphiné la part des 60 à 74 ans a augmenté de 4 points entre 2008 et 2019. De même, en Isère, la part des 60 à 74 ans a augmenté de 3 points sur la même période.

La part importante que représentent les plus jeunes est une exception optevozienne, c'est un atout, signe de l'attractivité de la commune.

### 2.1.3.2 Une taille des ménages qui diminue

Un ménage correspond à l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne.



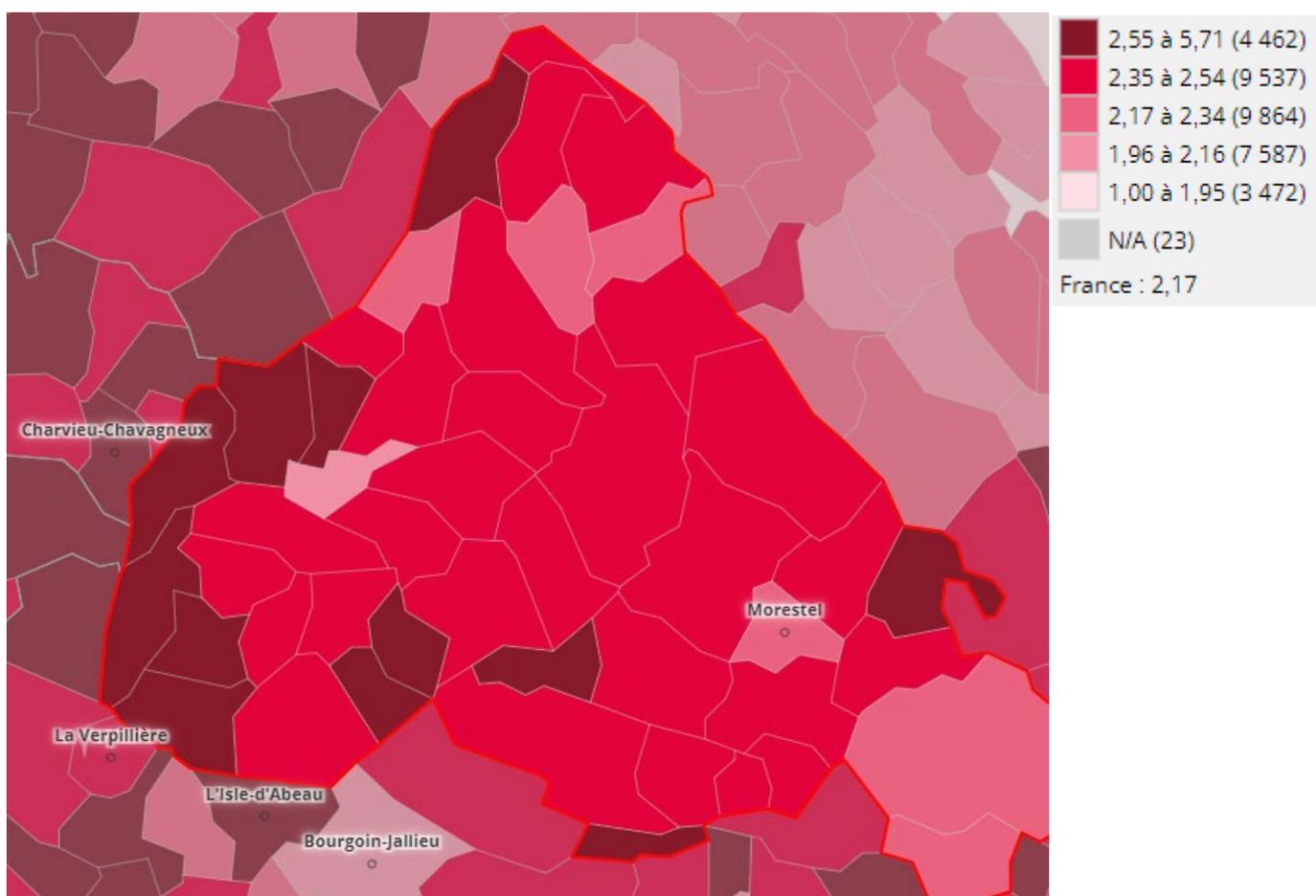
**■ Comparaison de l'évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2020.**

Source : INSEE RP1968 à 2020.

Au-delà du phénomène de vieillissement de la population, les changements sociétaux à l'œuvre ces dernières années à l'échelle nationale (séparations, familles monoparentales, décohabitation) engendrent une diminution globale de la taille des ménages.

La commune d'Optevoz, tout comme la CC des Balcons du Dauphiné et le département de l'Isère, voit la taille moyenne des ménages diminuer.

Jusque 1990, la taille des ménages tend à se maintenir autour de 2,8 personnes. A cette période, il s'agit d'un chiffre moyen assez élevé, au-delà de celui de la du département de l'Isère (2,67) mais égal à celui de la communauté de communes. C'est au tournant des années 2000 qu'Optevoz décroche et conserve un nombre moyen de personne par ménage relativement élevé : 2,51 en 2020. Ce chiffre s'élève à 2,44 dans les Balcons du Dauphiné), à 2,24 en Isère.



**Evolution de la taille des ménages à l'échelle de CC des Balcons du Dauphiné.**

Source : INSEE RP2020.

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

La commune d'Optevoz a connu une forte croissance démographique depuis les années 1970, et notamment entre 1982 et 2008. Celle-ci s'explique en partie par le dynamisme de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Ainsi, la population optevozienne s'établit en 2020 à 884 habitants. Son poids démographique dans la CC des Balcons du Dauphiné est faible puisqu'elle représente moins de 1,15% de la population des 47 communes.

Cette croissance s'explique d'abord par l'attractivité résidentielle importante d'Optevoz entre la deuxième partie des années 1970 et la fin des années 2000. Dès les années 2010, le solde migratoire diminue mais reste positif, il est aussi accompagné, depuis 1968 d'un solde naturel toujours positif.

La population communale apparaît vieillissante sur la période 2009-2020. Cependant sur la même période, la part des 0 à 14 ans est celle qui a le plus augmenté. La commune reste plus jeune que la moyenne des communes de la CC des Balcons du Dauphiné et du département de l'Isère.

De la même façon qu'à l'échelle nationale, les changements sociétaux engendrent une diminution de la taille des ménages optevoziens. De 2,84 en moyenne 1968, les ménages de la commune sont composés en moyenne de 2,51 personnes en 2018. Ce chiffre reste cependant supérieur à ceux des échelons territoriaux supérieurs.

- ➔ **Maintenir un dynamisme démographique basé sur des soldes migratoires et naturels positifs.**
- ➔ **Affirmer une attractivité et un dynamisme grâce à la présence de jeunes familles et d'actifs.**
- ➔ **Adapter l'offre de logements pour répondre à la demande des ménages dont la taille diminue et maintenir une population vieillissante à domicile.**

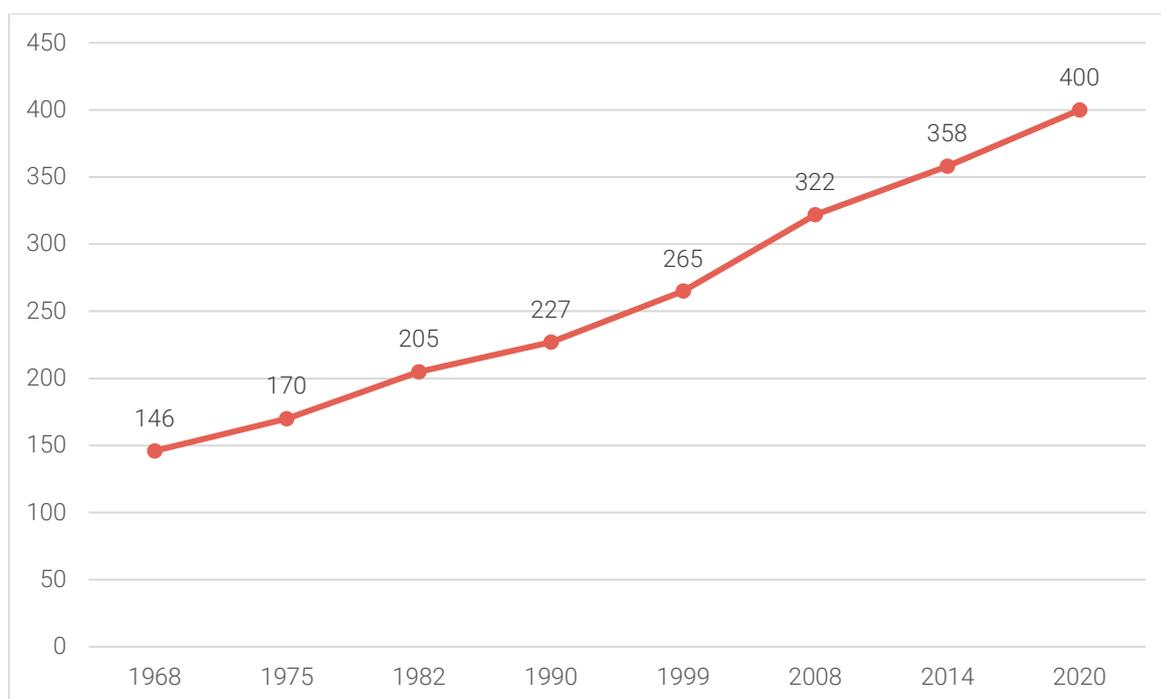
## 2.2 Analyse et caractéristique de l'habitat

### 2.2.1 Une croissance régulière du parc de logements

Le nombre de logements sur la commune n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970. Avec une **augmentation moyenne annuelle de 1,96 %**, le parc de logements connaît une croissance relativement élevée. Cette croissance est **supérieure à celle de la CC Les Balcons du Dauphiné**, qui est de 1,77% par an entre 1968 et 2020.

L'augmentation du nombre de logement sur le territoire de la commune fut relativement régulière, une augmentation plus rapide se remarque cependant entre 1990 et 2009, où Optevoz gagne 95 logements. C'est plus qu'entre 1968 et 1990 où la commune gagne 81 logements. Cette croissance continue entre 2014 et 2020, période où la commune gagne 42 logements.

Entre 1999 et 2014, une explosion du nombre de logements s'est produite sur l'ensemble du territoire de la CC (+2,1%/an en moyenne).

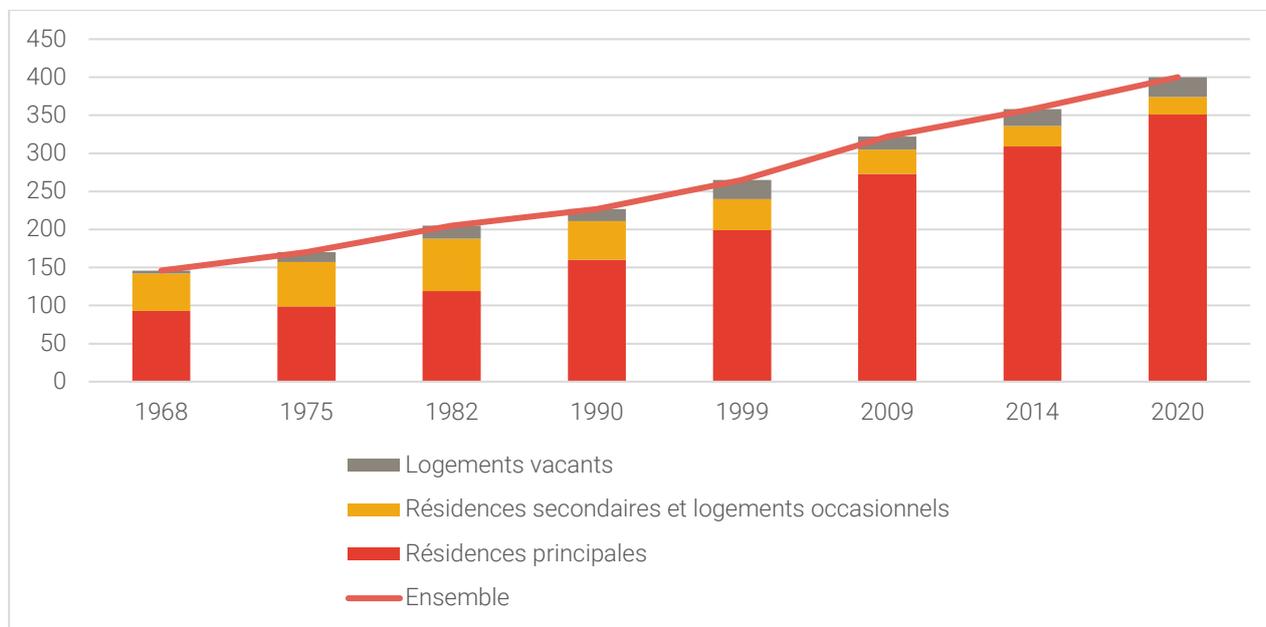


■ Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2020.

Source : INSEE RP1968 à 2020.

## 2.2.2 Un parc de logements « monotypé »

En corollaire de la dynamique démographique constatée, le parc de logement a constamment augmenté entre 1968 et 2020. Si la croissance fut constante, elle fut plus rapide entre 1990 et 2009. Elle tend aujourd'hui à ralentir.



**Evolution globale du parc de logement entre 1968 et 2020.**

Source : INSEE RP1968 à 2020.

Les logements construits entre 1991 et 2017 représentent 40,3% du parc actuel. Ce sont ensuite 27,3% des logements qui furent construits entre 1971 et 1990. Les 32,4% de logements restants ont tous été construits avant 1970 (dont 16% avant 1919). Le parc de logement est donc relativement récent. Cela pose néanmoins la question de **l'amélioration de la performance énergétique des constructions anciennes** dans un contexte de transition écologique ; de la protection du patrimoine architectural et bâti de la commune et de l'adéquation entre ces deux objectifs : comment encourager la rénovation énergétique des constructions tout en préservant le caractère traditionnel remarquable de celles-ci ?

## 2.2.3 La structure du parc

### 2.2.3.1 La vacance

**Un logement est vacant** « lorsqu'il n'est utilisé tout ou partie de l'année, ni comme résidence principale, ni comme résidence secondaire ou pour des séjours temporaires » (INSEE ; SEGAUD, et al, 2002). Il est généralement admis qu'un taux de vacance « normal » ou optimal se situe entre 6% et 8%. C'est un « seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements » (AUCAME, 2014). Les taux inférieurs correspondent à de fortes tensions sur le marché immobilier (et donc une augmentation des prix) et les taux supérieurs à une surabondance de l'offre ou une offre inadaptée.

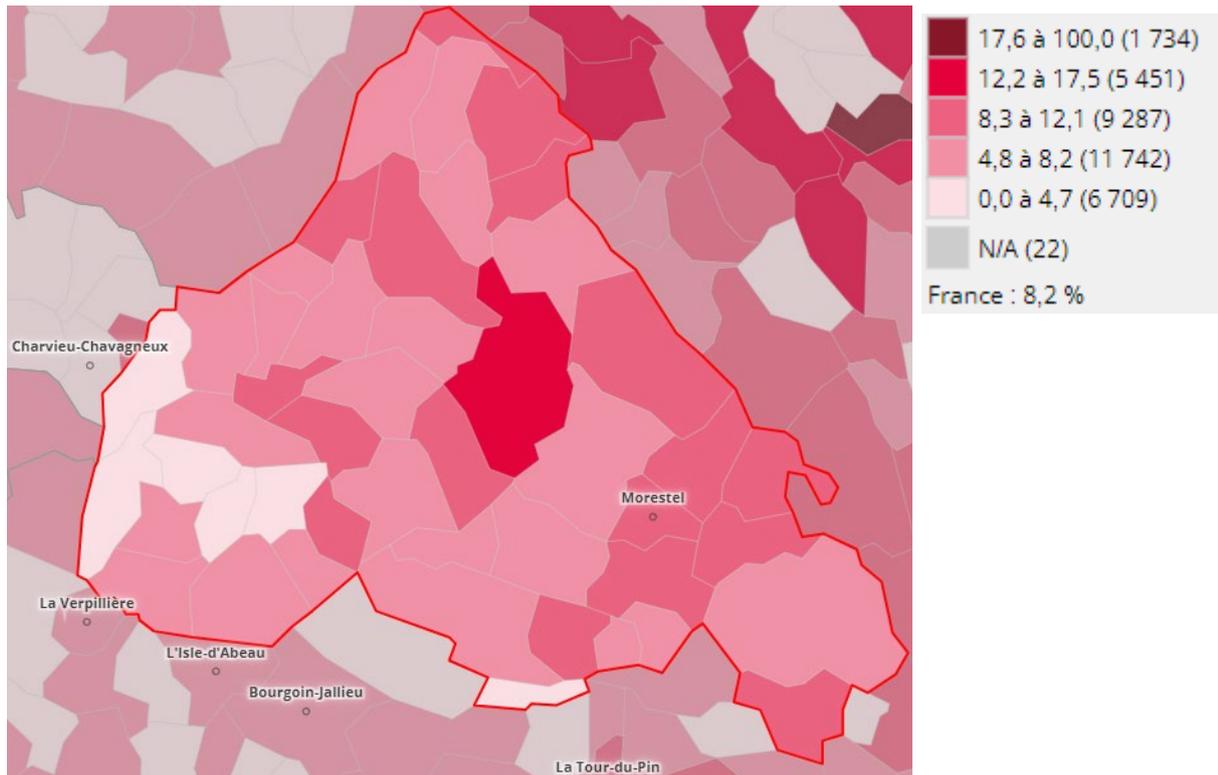
**La donnée LOVAC** est un fichier de données sur les logements vacants. Il permet de rassembler et de caractériser le logement vacant en croisant les données de 4 sources (et notamment de la CEREMA) tous les ans. LOVAC apporte en particulier des informations sur l'adresse du logement vacant, sur l'ancienneté de la vacance, la taille du logement, l'année de construction, ainsi que sur le propriétaire du logement. **Les données INSEE** se basent, elles, sur un recensement simple de l'état du logement dans un territoire donné : il est soit résidence principale, secondaire, occasionnelles ou vacant. Pour l'INSEE, un logement vacant est un logement vide à la date du recensement.

**La vacance structurelle** au contraire renvoie à une vacance de long terme. Elle est liée à un blocage administratif (succession difficile, indivision) ou encore à l'état du logement qui nécessiterait un investissement conséquent (ex : logement vétuste, insalubre...)

Sur les 400 logements recensés en 2020 par l'INSEE, 351 sont des résidences principales, soit 88 % du parc de logement. L'on compte aussi à Optevoz 5,5 % de résidences secondaires (23 logements), et 6,5 % de logements vacants (26 logements). Depuis 2009, le parc résidence secondaire a diminué de 39%, à l'inverse, celui des logements vacants a augmenté de 65%.

Cette augmentation est à l'image de celle connue quelques années avant par la CC des Balcons du Dauphiné (passant de 5,9 % en 2008 à 7,5 % en 2019). Le logement vacant représente donc un enjeu pour la commune dans la gestion de son foncier et de son bâti.

Selon les données LOVAC, recoupée par la municipalité Optevozienne, la commune compte en tout 6 logements vacants, tous situés en centre-bourg. A ces logements la mairie décompte 4 logements nécessitant une réhabilitation.



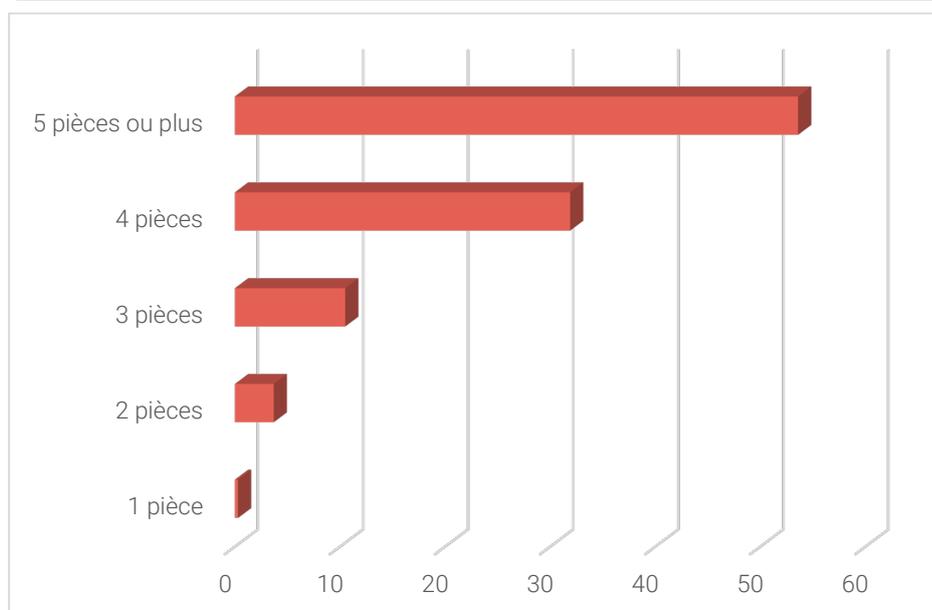
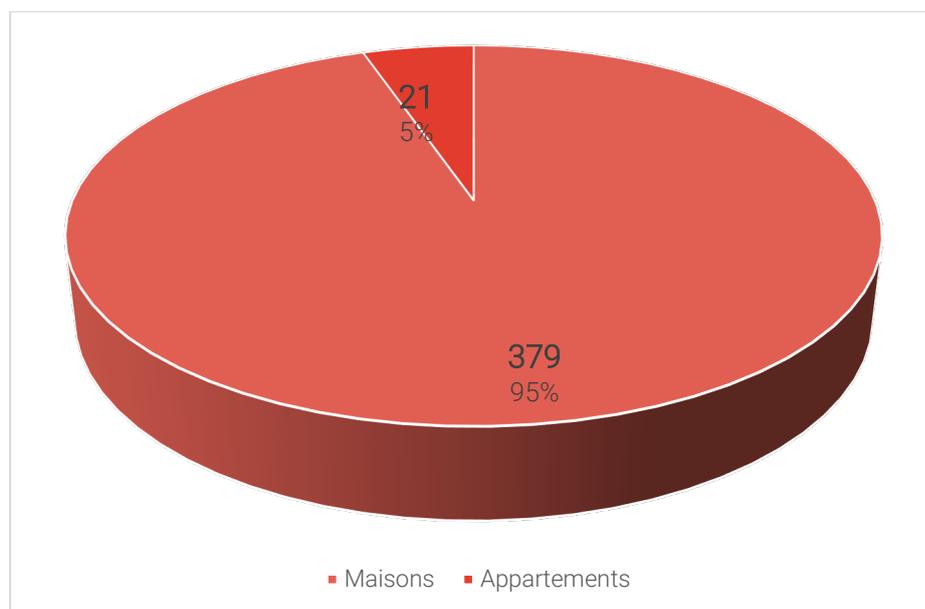
Taux de logement vacant par commune en 2020.

Source : INSEE RP2020.



Source : LOVAC 2023.

Le parc de logement d'Optevoz est caractérisé par une prépondérance de maisons, qui représentent 95 % du parc de logements (379 sur 400 logements en 2020).



### ■ Répartition des résidences principales selon les formes urbaines et la taille du logement

Source : INSEE RP2020.

De plus, 85,5% des logements sont des grands logements (T4 ou plus). Les petits logements de 1 ou 2 pièce(s) représentent quant à eux seulement 4% des logements de la commune.

Les logements de taille limitée répondent à une demande en ce qui concerne les jeunes ménages, les personnes âgées ou plus généralement les personnes avec moins de moyens financiers.

**Le maintien de certaines personnes âgées sur la commune dans des logements plus adaptés, plus petits, faciliterait la rotation des ménages ainsi que l'installation de famille dans des logements auparavant sous-occupés, et donc l'accueil d'une nouvelle population.**

La diversification du parc permettrait de faciliter l'accès au logement des jeunes ménages / d'autres ménages souhaitant s'installer sur la commune, ou permettre aux personnes âgées de trouver un

logement plus adapté à leurs besoins de vie, mais aussi pour maintenir ou attirer des familles avec enfants (ou en projet) et ainsi contribuer à répondre à l'enjeu du maintien des effectifs scolaires.

## 2.2.4 Une ancienneté des ménages

La plupart des habitants sont propriétaires (83,2 %). Ces propriétaires occupent leur logement depuis 16,9 ans en moyenne.

Le marché est faiblement tourné vers le locatif : seul 16,2% des ménages de la commune louant leur logement en 2020, soit 119 personnes. Le parc locatif joue un rôle fondamental pour l'insertion d'une population jeune (ceux qui veulent rester sur leur commune d'origine ou ceux qui souhaitent venir s'y installer) qui peut être dans l'attente d'une installation plus pérenne. **Il constitue un élément essentiel dans le dynamisme démographique, dans le parcours résidentiel des ménages ainsi que dans le renouvellement de la population.** De même, la commune ne compte aucun logement social.

Il est aussi intéressant d'observer, dans le cas d'Optevoz, une ancienneté presque égale entre les propriétaires de la commune (16,9 ans) et les locataires sociaux (15 ans). Ce phénomène peut s'expliquer par un marché de l'immobilier tendu, ne permettant pas aux personnes habitants les logements sociaux de trouver à acheter (ou louer) de manière abordable.

	% du statut d'occupation (nombre de personnes)	Ancienneté moyenne d'aménagement (en année)
Propriétaires	83,2 % (758)	16,9
Locataires	16,2 % (119)	8,1
<i>dont logement sociaux</i>	<i>4% (30)</i>	<i>15</i>
Logés gratuitement	0,6% (5)	7

### Propriété et location à Optevoz.

Source : INSEE RP2020.

## 2.2.5 La dynamique supra communale envisagée par le PLH

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné dispose d'un Programme de Local de l'Habitat (PLH). Il a été approuvé le 17 décembre 2019 et définit, pour une durée de six ans, la politique de l'habitat sur le périmètre de l'agglomération. Il vise à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il s'intègre dans les prescriptions du SCoT.

Il se compose de 6 orientations :

- ✓ Améliorer le parc existant
- ✓ Assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière
- ✓ Développer l'offre locative et abordable
- ✓ Prendre en compte les besoins spécifiques
- ✓ Piloter le PLH et les observatoires

Au total, 13 actions permettent de mettre à l'œuvre ces objectifs :

- Poursuivre l'accompagnement des propriétaires dans la réalisation des travaux dans le parc privé
- Encourager la remise sur le marché de logements et bâtis vacants
- Renforcer la stratégie foncière et l'ingénierie intercommunale
- Renforcer l'offre en logement social à travers la production neuve
- Renforcer l'offre en logement adapté sur le territoire pour les personnes âgées et handicapées
- Répondre aux besoins des jeunes actifs et actifs temporaires
- Piloter et suivre la mise en œuvre du PLH
- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne
- Encourager la réhabilitation du parc de logements sociaux
- Réaliser un diagnostic foncier et mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier
- Favoriser le développement du locatif à travers le réinvestissement du parc existant
- Répondre aux besoins en hébergement d'urgence et d'insertion
- Apporter des réponses en matière d'accueil des gens du voyage
- Mettre en place et animer un observatoire de l'habitat et du foncier

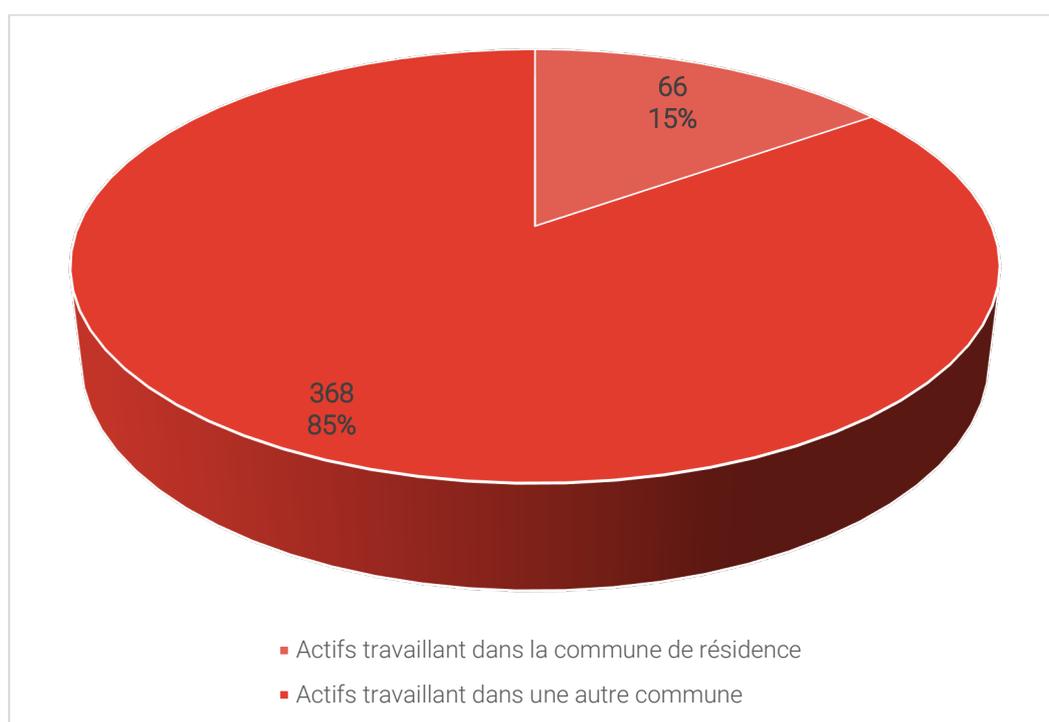
Certains objectifs précis ciblent la commune d'Optevoz, à savoir :

- La production de 3 logements locatifs sociaux sur 6 ans.
- La production de 32 logements sur 6 ans (soit 5 logements par an).

## 2.3 Activité économique et emploi

### 2.3.1 L'emploi sur la commune

D'après l'INSEE, 434 actifs ayant un emploi ont été recensés en 2020 sur la commune, ils représentent 49% de la population. Parmi eux, seulement 15,2 % travaillent sur le territoire de la commune.

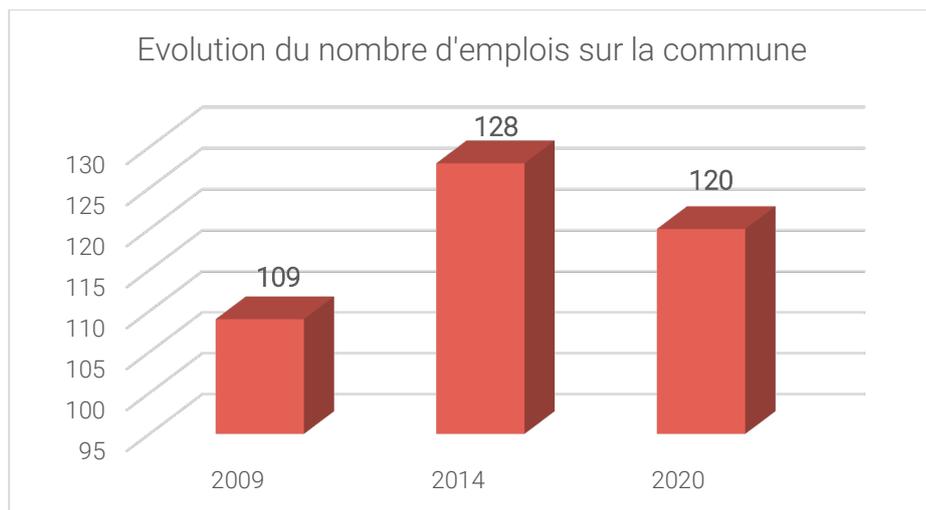


**Lieu de travail des actifs ayant un emploi en 2020.**

Source : INSEE RP2020.

Le SCoT Symbord défini à Optevoz 16 emplois privés salariés en 2017 (pour 19 en 2009).

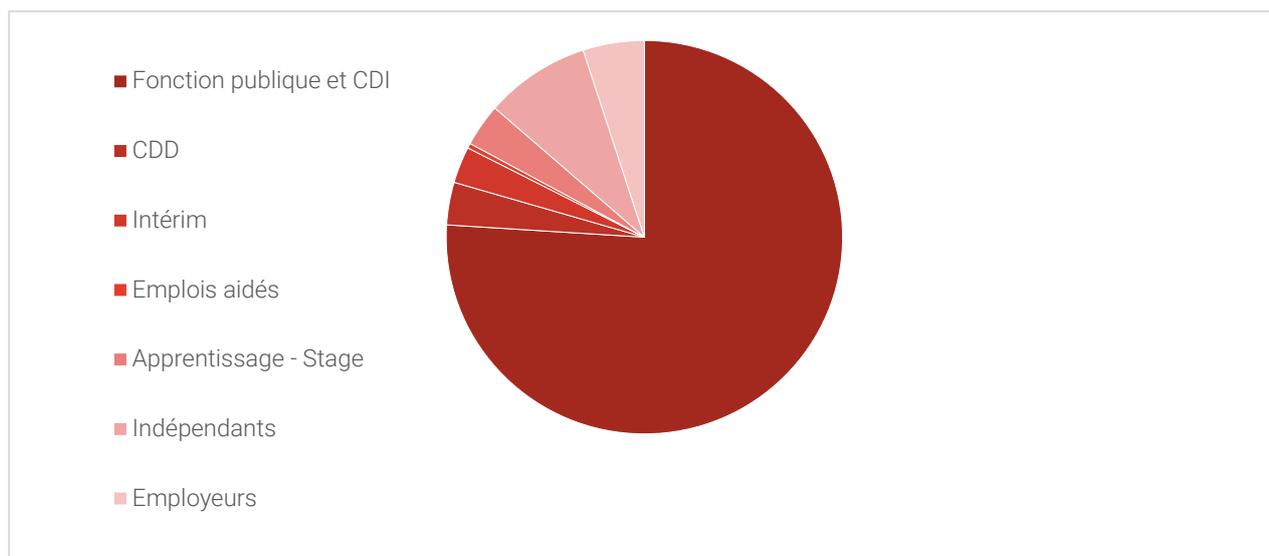
La commune d'Optevoz bénéficie d'un nombre d'emplois assez stable sur la période 2009-2020. Ce nombre augmente entre 2009 et 2014 en passant de 109 à 128, il diminue cependant ensuite pour s'établir à 120 en 2020.



### Evolution du nombre d'emplois dans la zone entre 2008 et 2019

Source : INSEE 2009 à 2020.

L'augmentation de 6 emplois entre 2014 et 2020 permet à la commune une évolution de plus de 10% du nombre d'emploi qu'elle abrite.



### Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2019, en unités

Source : INSEE RP2020.

## 2.3.2 L'activité agricole

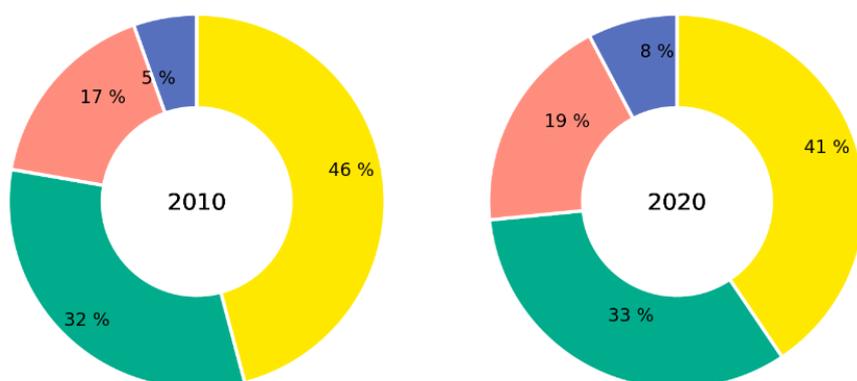
La commune d'Optevoz dispose d'un cadre naturel riche et attractif. Située au centre de l'Isle-Crémieu, sur les hauteurs du territoire

### 2.3.2.1 La situation de l'agriculture à l'échelle globale de la région et du département

L'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. En Isère, la grande diversité de paysage (montagnes, plaines, vallée du Rhône) créer une grande diversité de produits. Les débouchés pour la production sont nombreux grâce aux bassins de consommation de Grenoble, de Lyon et de Chambéry.

Le département de l'Isère a également connu de grandes restructurations de l'activité agricole notamment en termes de nombre d'exploitation. En effet, entre 2010 et 2020, selon les résultats des recensements généraux agricoles (RGA), le département a connu une diminution de 23,4% du nombre d'exploitation (en passant de 6 302 à 4 830). Sur la même période, si la SAU (surface agricole utilisée) totale est restée relativement stable (-0,4%), la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 30% (en passant de 38,3 ha en moyenne à 49,8). Cependant, la SAU moyenne des exploitations professionnelles est de 68 ha. L'âge moyen des exploitants est resté stable : à 51 ans. Ensuite, la répartition des exploitations par la taille est restée relativement stable : la part des grandes exploitations a augmentée de 3 points en 10 ans quand celle des micros-exploitations a diminué de 5 points.

Nombre d'exploitations  
Isère



dimension économique    microexploitations    petites    moyennes    grandes

source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020p

#### Extrait du Recensement Agricole de l'Isère, 2020.

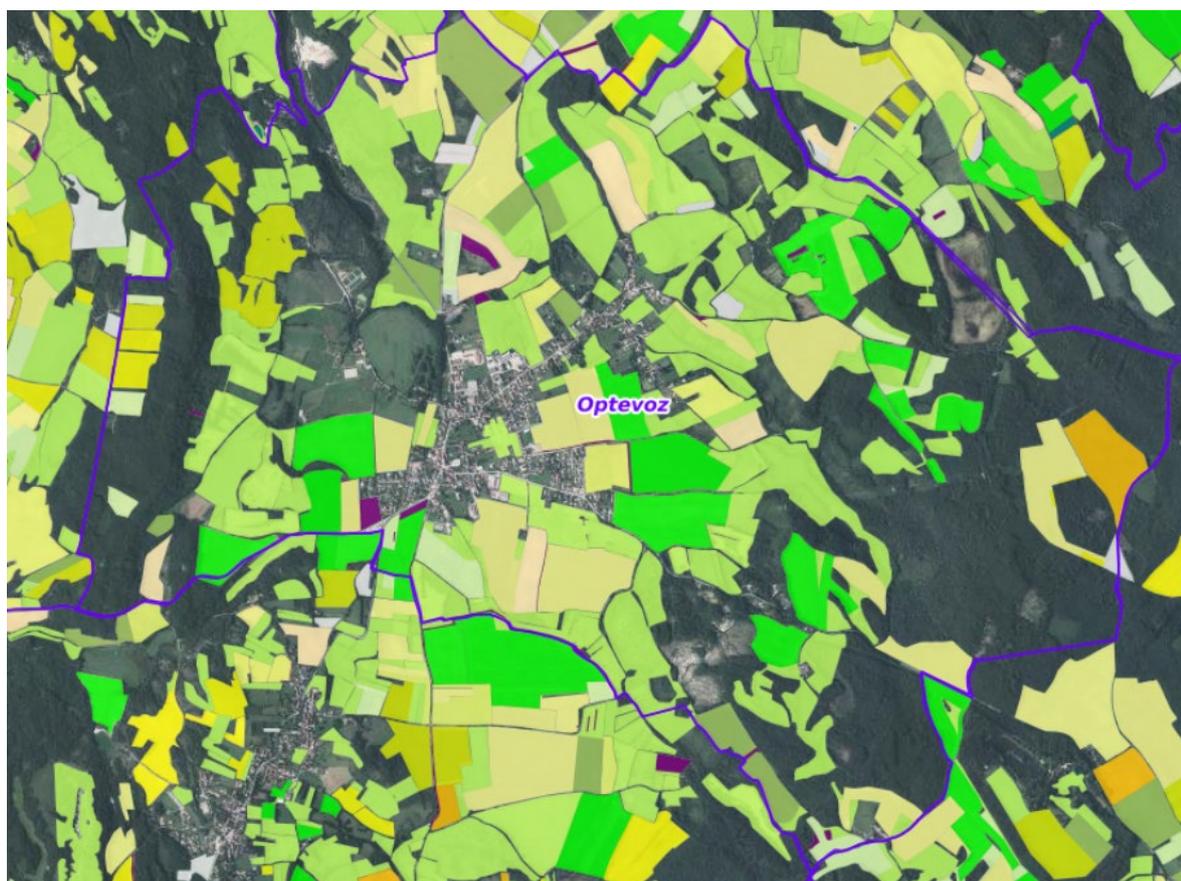
En Isère, l'agriculture a générée en 2009 460 millions d'euros de chiffres d'affaires. En effet, le département est attractif, l'on compte 170 installations d'exploitations en moyenne par ans. Ainsi, 50% des départs d'agriculteurs sont compensés par les installations. L'élevage représente une part

importante de l'agriculture du département : l'on compte notamment 1 181 élevages bovins. De la même manière, l'on compte 1832 exploitations en grandes cultures, majoritairement située dans l'ouest du département. L'arboriculture fruitière représente 2 285 ha (à noter l'importance de la production de pommes et de fraises). Enfin, le département compte 6 855 ha de verger de noyers.

L'agriculture iséroise est protégée par de nombreux labels dont trois AOP (Bleu du Vercors, Noix de Grenoble et Vins de Savoie) et quatre IGP (dont Vins de l'Isère, Saint-Marcellin).

L'agriculture en 2019 représente 12 emplois sur le territoire d'Optevoz.

### 2.3.2.2 Une agriculture représentant les terroirs locaux



<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Blé tendre	<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:darkgreen; border:1px solid black;"></span> Fourrage
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:limegreen; border:1px solid black;"></span> Maïs grain et ensilage	<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Estives et landes
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Orge	<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:limegreen; border:1px solid black;"></span> Prairies permanentes
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Autres céréales	<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Prairies temporaires
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> Colza	
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Tournesol	
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> Autre oléagineux	
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> Protéagineux	
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:brown; border:1px solid black;"></span> Plantes à fibres	
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:brown; border:1px solid black;"></span> Semences	

Extrait du registre parcellaire graphique 2022.

Source : RGP 2022.

L'agriculture optevozienne est majoritairement dominée par l'élevage, activité historiquement exercée sur le territoire de la commune.

L'espace agricole de la commune demeure important : 65,1 % du territoire communal se constitue de parcelles agricoles. La majorité relève de la polyculture ou du poly-élevage. Les parcelles de cultures exploitées se retrouvent majoritairement au nord et sud du territoire municipal : aux alentours de la commune. En effet, l'est et l'ouest du territoire sont majoritairement recouverts par des espaces boisés et pentus. Historiquement, des exploitations viticoles se trouvaient sur les coteaux ouest de la commune.

La commune d'Optevoz est concernée par le périmètre de production de 14 IGP : douze viticoles (Comtés rhodaniens, Balmes dauphinois, Coteaux du Grésivaudan et vin d'Isère), un pour le génépi des Alpes, un pour les volailles de l'Ain.

L'activité d'élevage, bien qu'en déclin, permet le maintien de surfaces importantes en prairies et pelouses sèches. Par ailleurs, certaines activités sylvicoles garantissent le maintien de vieux arbres ou à cavité, facteur essentiel pour certaines espèces de chauve-souris ou de coléoptère.

### 2.3.2.3 La valeur vénale des terres

**A l'échelle régionale**, la région Auvergne Rhône-Alpes présente une valeur vénale des terres et prés (libres à la vente) de plus de 4 640 €, soit en deçà de la moyenne métropolitaine (6 500 € par hectare).

**A l'échelle départementale**, l'Isère présente des prix plus abordables, en moyenne de 4 640€ par hectare pour les terres et prés libres à la vente. C'est sur le sud de la région (Ardèche, Drôme) et en Haute-Savoie que les prix d'achat sont les plus élevés (supérieurs à 7 000 €).

**A l'échelle locale**, Optevoz appartient à la région agricole du Bas Dauphiné. Dans ce secteur de l'Isère, les prix d'achat sont médians (4 680 € par hectare), comparables au prix de vente moyen observé en Isère.

Ces données sont issues de la décision du gouvernement, en date du 25 juillet 2023, portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2022.

Un **Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)** fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD du Rhône-Alpes a été validé par arrêté préfectoral le 24 février 2012 et est téléchargeable sur le site internet de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne - Rhône-Alpes). Il s'articule autour de 4 enjeux (et se décline en 20 objectifs) :

- Enjeu 1 : Intégrer et développer les activités agricoles dans les projets de territoire
- Enjeu 2 : Améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels
- Enjeu 3 : Garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins ;
- Enjeu 4 : Faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine au changement et accompagner ses évolutions

Plus récemment, en 2022, le Conseil Régional d'Auvergne – Rhône-Alpes a approuvé un **Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA)** afin de soutenir et encourager les agriculteurs à développer une agriculture diversifiée et durable. Le plan d'actions, mis en œuvre en 2022, s'établit jusqu'en 2027. La priorité est de créer et de partager de la valeur ajoutée, en adaptant les filières et les systèmes d'exploitation individuels, mais également de former et de renouveler les générations d'agriculteurs, de relier l'agriculture au tourisme, à l'environnement et de développer d'autres ressources comme les énergies renouvelables. Ce PRDA se décline en 5 actions élémentaires :

1<sup>er</sup> action → Entreprises agricoles : favoriser le renouvellement de l'activité agricole à travers l'accompagnement de l'installation et de la transmission des exploitations, l'appui aux nouvelles formes d'exercices du métier et à la prise en compte de la qualité de vie au travail.

2<sup>ème</sup> action → Changement climatique : accompagner et stimuler la prise en compte du changement climatique dans l'évolution des pratiques dans les systèmes d'exploitation pour en favoriser la durabilité et la résilience (adaptation et atténuation).

3<sup>ème</sup> action → Economie d'intrants et préservation de la biodiversité : accompagnement de la transition vers des systèmes triples performants.

4<sup>ème</sup> action → Alimentation durable et développement territorial : faire émerger et accompagner des projets de création de valeur dans les territoires répondant aux attentes sociétales.

5<sup>ème</sup> action → Innovation, Recherche et Développement : renfoncer la coordination de l'IRD agricole et rural pour réussir les transitions écologiques.

Quatre des huit exploitations recensées sur le territoire de la commune déclarent pratiquée une agriculture raisonnée.

Pour évaluer un premier niveau de sensibilités environnementales des terres agricoles de la commune, une étude est réalisée quant à la situation des parcelles agricoles recensées selon les espaces naturels protégés. L'ensemble de la commune étant concernée par des ZNIEFF de type II (Isle Cremieu et basses-terres, plaine des Avenières et Iles du Haut-Rhône), toutes les parcelles agricoles recensées comportent donc un niveau d'enjeu écologique certain. Cependant seules certaines parcelles sont situées au sein de la ZNIEFF de type I « Rivière de la Save et zones humides associées ».

# 3

## FONCTIONNEMENT URBAIN

## 3.1 Les équipements, services et commerces

### 3.1.1 L'offre d'équipement public

La commune d'Optevoz dispose d'équipements et des services adaptés aux besoins de ses habitants :

- **Equipements culturels et administratifs** : la mairie située au dans le centre-bourg, face à l'école, offre parfois certaines expositions culturelles. Aussi, la commune accueille sur son territoire une salle des fêtes et la salle du Champ ainsi qu'une bibliothèque municipale. La commune accueille aussi sur son territoire la régie des eaux des Balcons du Dauphiné ainsi qu'une déchetterie et un composteur municipal.
- **Etablissement scolaire** : l'école primaire (maternelle + élémentaire) est située Rue Philippe Tassier, au centre du village. Pour cette année scolaire (2022/2023), 85 élèves sont présents. Le nombre d'élève inscrit diminue et le nombre d'élève en maternelle (23) est trop peu élevé pour assurer un maintien de l'effectif (on compte 15 élèves dans la classe CP-CE1, 17 en CE2 et 19 en CM1-CM2).
- **Equipements sportifs et de loisirs** : la commune bénéficie de la présence d'un terrain de foot et d'une table de ping-pong (rue Marie Cassatt) ainsi que d'un terrain de boule, attenant de la salle du champ (rue Camille Corot).

### 3.1.2 Le tissu associatif

D'après le recensement national des associations (décembre 2023), la commune d'Optevoz compte 13 associations l'on y retrouve notamment l'association de chasse agréée, le Club des Jeunes ou encore le comité des Fêtes. Optevoz compte aussi la présence de deux associations d'ancien combattant : la FNACA (nationale) et l'association du Tilleul (communale).

### 3.1.3 L'offre commerciale et de services

Quelques commerces et services sont implantés dans le centre-bourg de la commune et participent au dynamisme de la commune :

- La Brasserie du Palais
- L'Auberge des peintres
- La Boulangerie – pâtisserie Millat
- La ludothèque Opte' pour le jeu
- La Coifferie et Cie
- Plusieurs points de vente d'agriculteurs de la commune

Des commerces itinérants / sur commande sont également actifs sur le territoire (maraîcher, boucherie, fromager, producteur...).

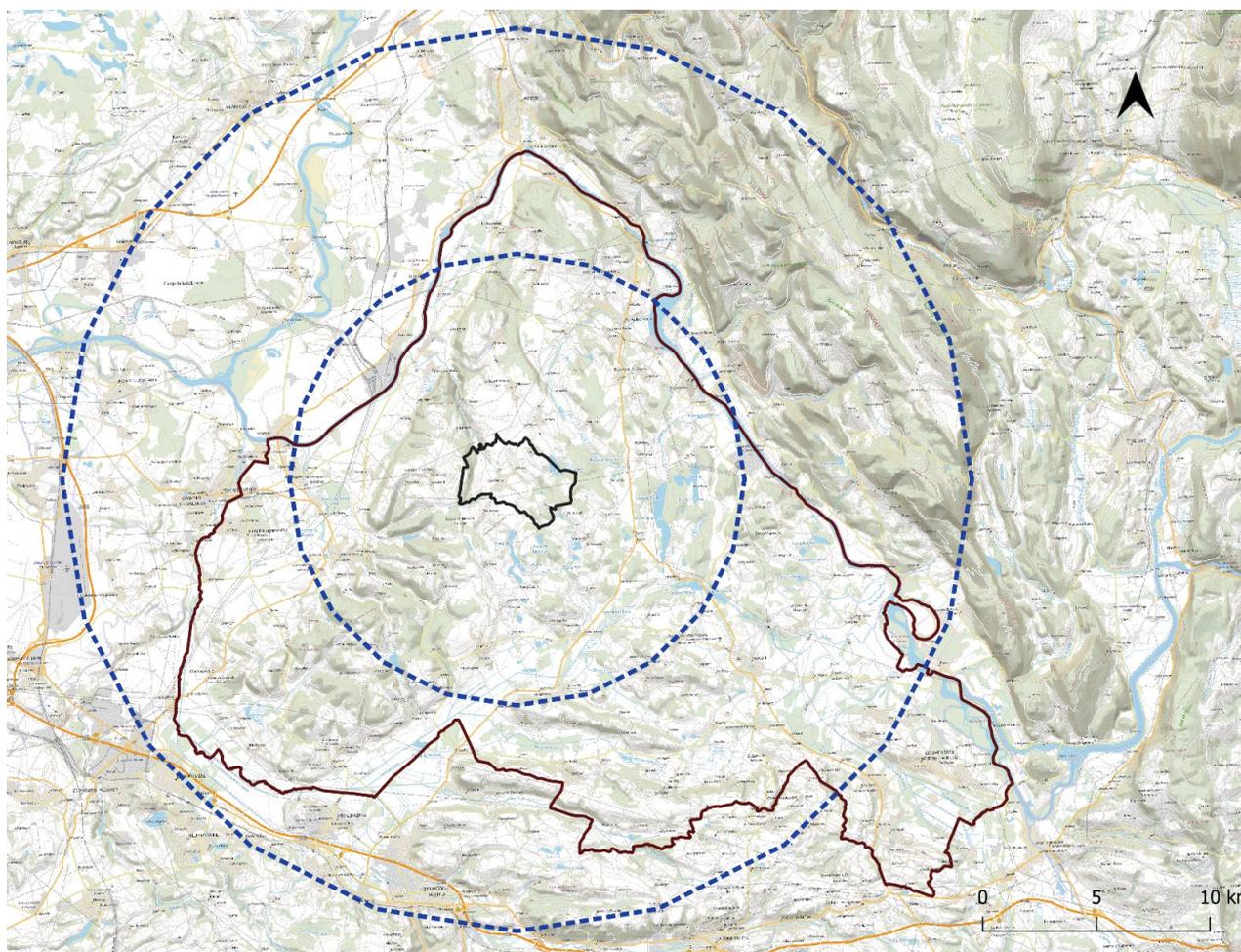
## 3.2 Les mobilités et déplacements

### 3.2.1 Les réseaux de transport

L'autoroute la plus proche est l'**A43** (axe Lyon-Chambéry), au sud de la commune, accessible à 30 minutes en voiture, depuis les péages de Grenay et de L'Isle-D'Abeau. L'A42 est aussi située à proximité de la commune : elle se rejoint à Pérouges, dans l'Ain, en 40 minutes de voiture. Enfin, le village est aussi situé à proximité de la RD1075 et est traversé par la D52 et la D104A.

L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry et celui de Chambéry se situent respectivement à 1h et 30 minutes de voiture. L'aérodrome de Morestel, réservé à des avions et planeurs, se situe à 16 kilomètres au sud-est de la commune.

Les gares SNCF les plus proches se situent à La Tour-du-Pin, les Abrets-en-Dauphiné et Lyon Saint-Exupéry : toutes entre 30 et 40 minutes de voitures.



Plan de situation de la commune.

Source : Verdi, 2023

## **3.2.2 Les transports en commun**

### **3.2.2.1 Les cars et le transport scolaire**

La commune est traversée par 3 lignes de car Région :

- MRL03 : Charrette - Optevoz – Trept – Mostel
- VLM05 : Charette – Optevoz – Villemoirieu
- CRE07 : Trept – Annoisin – Crémieu (car scolaire)

## **3.2.3 Les modes actifs**

### **3.2.3.1 Plusieurs itinéraires touristiques**

Optevoz est traversée par deux parcours de randonnée balisés qui permettent de traverser la commune et ses espaces naturels sensibles. Ainsi le premier parcours, nommé « parcours du Val d'Amby » permet de rejoindre l'étang de la Tuile. Le second, le « parcours de l'étang de Lemps », est plus long et rejoint les hauteurs de la commune.

La commune d'Optevoz est ponctuellement concernée par l'itinéraire cyclable « Crémieu / La Balme les Grottes » (81,5 kilomètres) en limite avec la commune de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, ainsi qu'au nord-ouest en limite avec les communes d'Annoisin-Chatelans et de Saint-Baudille-de-la-Tour, puisqu'il longe la limite nord de l'étang de la Tuile.

*Parcours de découverte des Espaces Naturels Sensibles*  
de la **commune d'Optevoz**

*Suivez-moi sur le parcours jaune...*

**Parcours du Val d'Amby**  
Durée : 1h45 | Niveau : facile | Distance : 4,6 km

*Suivez-moi sur le parcours rouge...*

**Parcours de l'étang de Lemps**  
Durée : 2h30 | Niveau : moyen | Distance : 9,7 km

Amis randonneurs, bienvenue

**Venez parcourir les sites naturels de notre commune et apprécier la beauté des paysages typiques de l'Isle Crémieu.**

**Bonne balade !**

Depuis le centre bourg, vous pourrez profiter de deux parcours balisés qui traversent les Espaces Naturels Sensibles de notre territoire.

Pour les plus courageux, un tracé mène à l'étang de Lemps et sa célèbre tortue Cistude que vous pourrez admirer depuis l'observatoire.

En famille, préférez le site du Val d'Amby et son exceptionnelle richesse patrimoniale où vous évoluerez entre pelouses sèches et étangs.

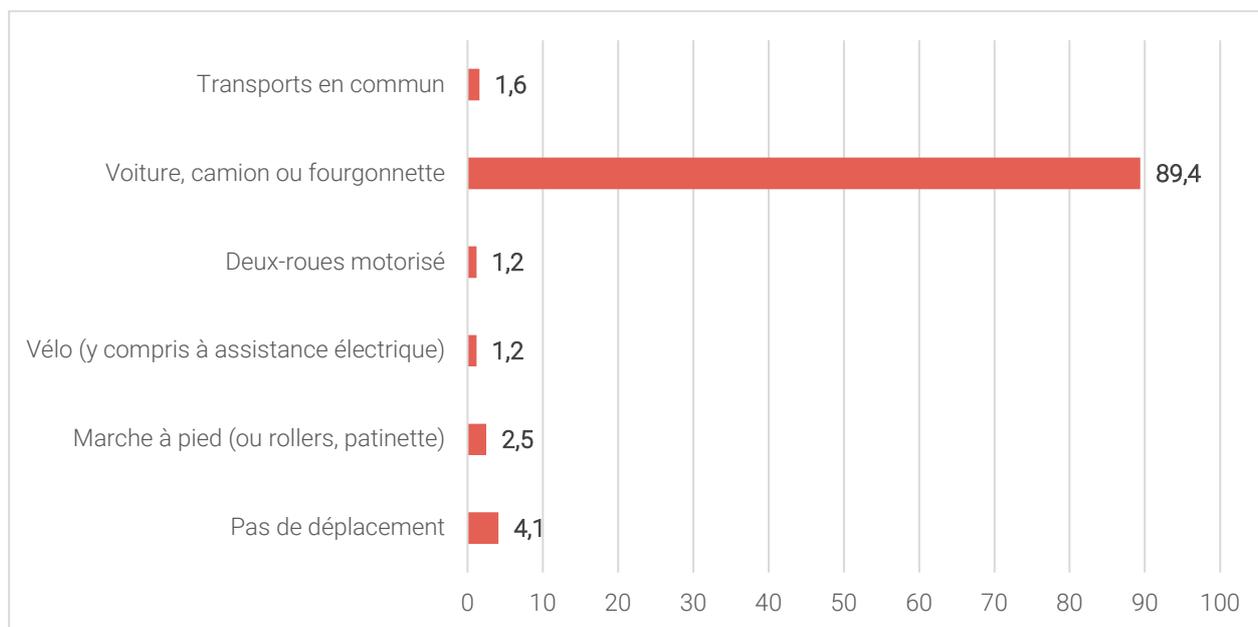
Etang de la Tuile  
Vanne d'Optevoz  
OPTÉVOZ  
Vous êtes ici  
Observatoire  
Etang de Lemps

Des commerces se situent à proximité pour se restaurer.

Itinéraires de randonnée de la commune

Source : Mairie d'Optevoz.

### 3.2.3.2 La prédominance de l'automobile



**Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2020.**

Source : INSEE, RP2020.

La commune d'Optevoz ne fait pas exception aux autres communes rurales du territoire : la population optevozienne connaît une dépendance importante à l'automobile. En effet, 89,4 % des trajets effectués pour se rendre au travail en 2020 se faisait en voiture. Ce chiffre est comparable à celui des communes voisines : à Branges il est de 89,2 % ; à Saint-Victor-de-Morestel il est de 92,4 % ; aux Avenières Veyrins-Thuellin il est de 90,7%.

A Optevoz, 62,7 % des ménages possèdent même deux voitures ou plus : à l'échelle nationale ce chiffre s'élève à 34,4%. 97,4 % des ménages optevozien possèdent au moins une voiture.

# 4

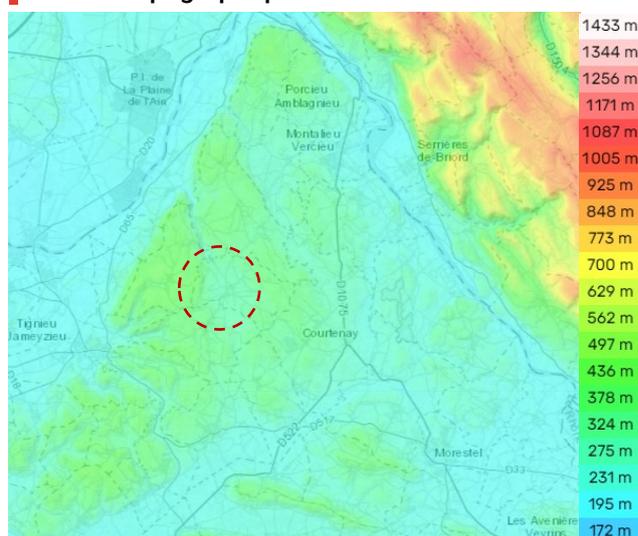
## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## 4.1 Le milieu physique

### 4.1.1 Relief

La commune d'Optevoz est située au cœur de l'Isle-Crémieu, plateau molassique abritant une importante masse d'eau. Le relief de la commune est marqué par un dénivelé relativement important : le point le plus bas de la commune se situe à 280 mètres d'altitude et se situe à proximité de l'étang de la Tuille. Le centre-bourg est situé dans la partie basse de la commune, encaissé entre les hauteurs du plateau. Le point culminant de la commune, haut de 415 mètres, se trouve à l'ouest de la commune, proche d'Annoisin.

Carte topographique du territoire



Source : [topographic-map.com](http://topographic-map.com)

### 4.1.2 Géologie

Source : rapport de présentation du PLU (2019)

La commune d'Optevoz appartient au plateau calcaire jurassique de l'Isle Crémieu. Ces formations calcaires sont issues des phases successives de sédimentation qui sont survenues pendant l'ère secondaire. D'après la carte géologique de Montluel (n°699) du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.), ces formations affleurent à la faveur des ruptures de pente sur les versants localisés à l'Est et à l'Ouest de la commune. Ces formations calcaires présentent des faciès relativement variés et ont été très largement exploitées notamment au cours du XIXe siècle. Ainsi, on recense :

- Des calcaires oolithiques « j1c » et des calcaires à choïn « j2 », à l'Ouest du territoire communal sur les versants de la Malacharrière, des Reponoux et du Mont-Saint-Didier. Le calcaire à choïn (calcaire dur gris à jaune) a été très exploité comme pierre de taille et a notamment été utilisé dans les constructions.
- Des formations marno-calcaires « j5b » à l'Est. L'horizon superficiel de cette formation est constitué d'un calcaire argileux dont la composition est favorable à la fabrication du ciment. Ces terrains ont été notamment exploités dans la carrière située au Sud-Est de la commune d'Optevoz (le long de la RD140a) pour la fabrication de « chaux hydraulique ou ciment naturel ».

Ce massif a fait l'objet d'un phénomène de karstification qui a généré la formation de grottes et d'un important réseau de fractures et de fissures. Au tertiaire, les mouvements tectoniques ont occasionné la formation de nombreuses failles et fractures au sein de ce massif. Ces phénomènes

ont notamment contribué à dessiner la configuration actuelle de l'Isle Crémieu : plateau calcaire triangulaire délimité par des failles bordières qui dominent la plaine du Rhône. Ce système de failles se retrouve également au sein du plateau.

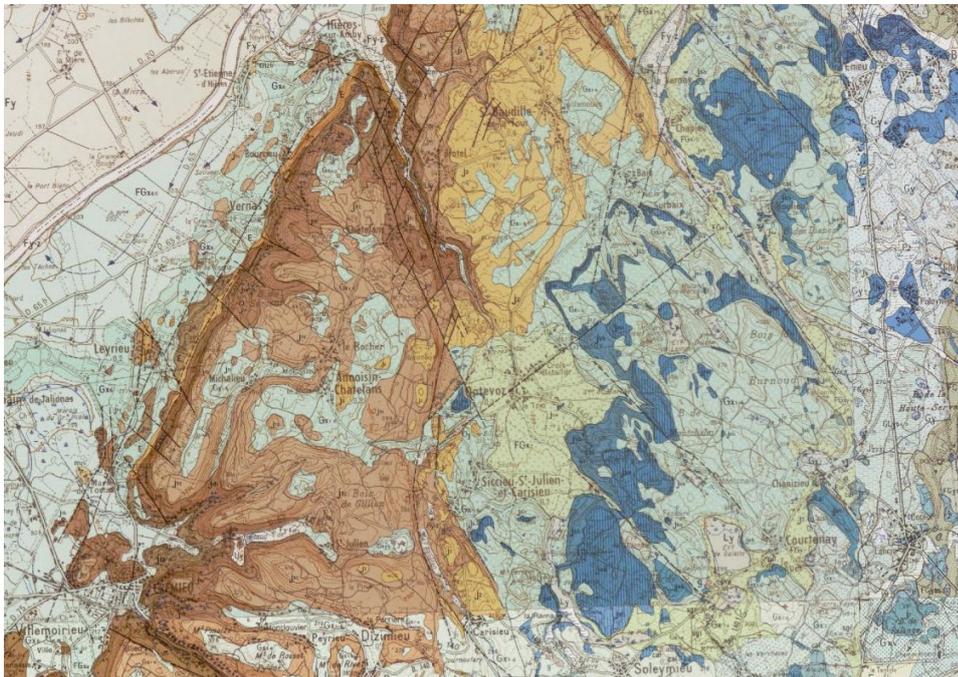
La commune d'Optevoz est notamment traversée selon une orientation sud-ouest / nord-est par la faille d'Optevoz-Grivoux. Ces phénomènes sont également à l'origine de l'entaille de l'Amby dont le creusement a donné le Val d'Amby. Cet accident topographique procure l'occasion d'observer une coupe du jurassique moyen.

En outre, une ancienne galerie d'exploration localisée à la sortie des gorges (versant Sud) permet d'atteindre au travers des éboulis le niveau du « fer oolithique du Toarcien-Aalénien ». A ce titre, ce site a été identifié comme site géologique présentant un intérêt pédagogique.

Au quaternaire, la région fut à plusieurs reprises parcourue par les glaciers et soumise à des phénomènes d'érosions et de dépôts. La plaine d'Optevoz correspond à un surcreusement occasionné par les glaciers du Rhône. Les glaciers lors de leur retrait ont déposé un placage morainique sur les formations calcaires précédemment décrites dans les secteurs dépressionnaires, ainsi que sur les plateaux. Ces moraines (Gx1-6) se rencontrent notamment :

- à l'est d'Optevoz sur le Molard des Fourches et les reliefs du bois de Montchalin,
- à l'ouest en contrebas des falaises calcaires de Reponoux.

Ces formations sont issues du dépôt de matériaux (graviers, galets, cailloux, blocs...) arrachés et transportés par les glaciers et combinés par une matrice sablo-argileuse. La prédominance d'éléments argileux au sein de ces formations au droit de la commune d'Optevoz se traduit par la présence de nombreuses zones marécageuses et d'étangs.



**Carte géologique d'Optevoz.**

Source : InfoTerre, BRGM, Bd Charm-50.

### 4.1.3 Hydrogéologie

Le plateau de l'Isle Crémieu présente deux types de formations aquifères :

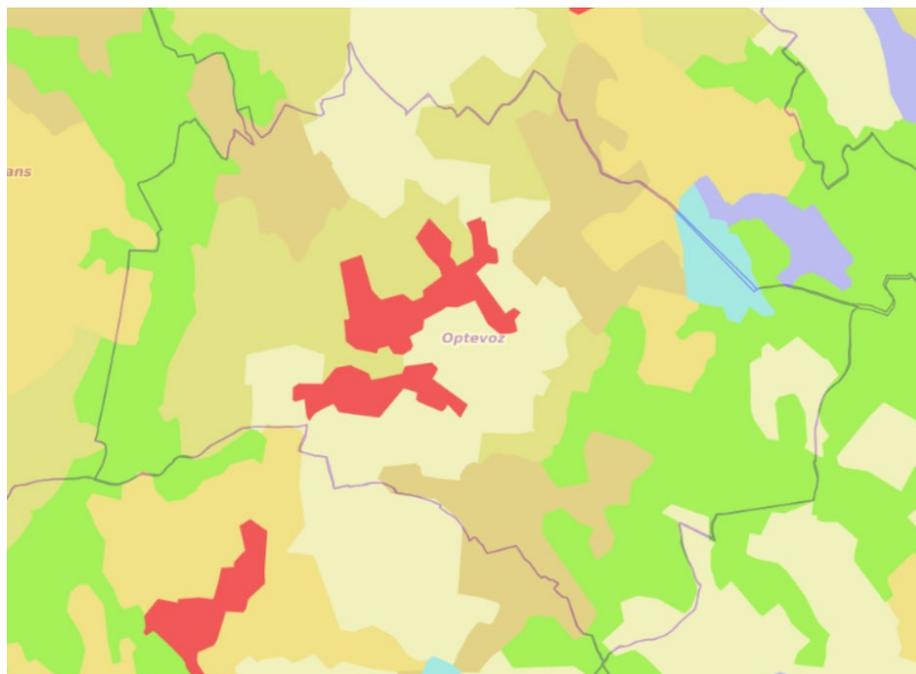
- Les formations calcaires du secondaire qui présentent une perméabilité de fractures et de fissures liée à la karstification du massif,
- Les épandages fluvioglaciaires qui recouvrent la dépression d'Optevoz et qui représentent la principale ressource en eau du plateau.

L'examen de la carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution de Montluel (éditée par le B.R.G.M.) et l'analyse de la Synthèse hydrogéologique départementale (éditée par la DIREN, l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental de l'Isère, août 1999) montrent que les nappes contenues dans les formations calcaires sont assez profondes et comportent des ressources assez importantes mais difficiles à localiser. Ces circulations d'eau souterraine sont à l'origine de sources notamment en limite du plateau. Ces terrains ne bénéficiant d'aucune protection superficielle naturelle et présentant des vitesses de propagation très importantes, ils présentent une vulnérabilité élevée au risque de pollution.

A l'est d'Optevoz, le recouvrement des formations calcaires par des complexes morainiques argileux assure localement une protection relative. Néanmoins, ces aquifères restent vulnérables à toute pollution de surface. Les épandages fluvioglaciaires de la plaine d'Optevoz recèlent des circulations d'eau importantes, et, constituent par leurs caractéristiques des aquifères très productifs. Ces formations très perméables et affleurantes sont particulièrement sensibles aux pollutions (notamment aux pollutions azotées et aux pesticides).

### 4.1.4 Occupation du sol

D'après les données détaillées de Corine Land Cover 2018, le territoire est principalement constitué de terres agricoles. Les données CLC détaillent alors 22,6% de terres arables, 22,5 % de zones agricoles hétérogènes, 27,3% de forêts et 20% de prairie. Les zones urbanisées de la commune comptent pour 6% du territoire. Enfin, les surfaces aquatiques représentent 1,6 % du territoire d'Optevoz.



### Occupation du sol.

Source : CLC 2018.

Corine Land Cover (2018)

- Zones urbanisées
- Terres arables
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Eaux continentales

## 4.1.5 Climat

Source : Station météorologique Météo France de Briord, commune de l'Ain située 10 kilomètres à l'est d'Optevoz (à 281 mètres d'altitude)

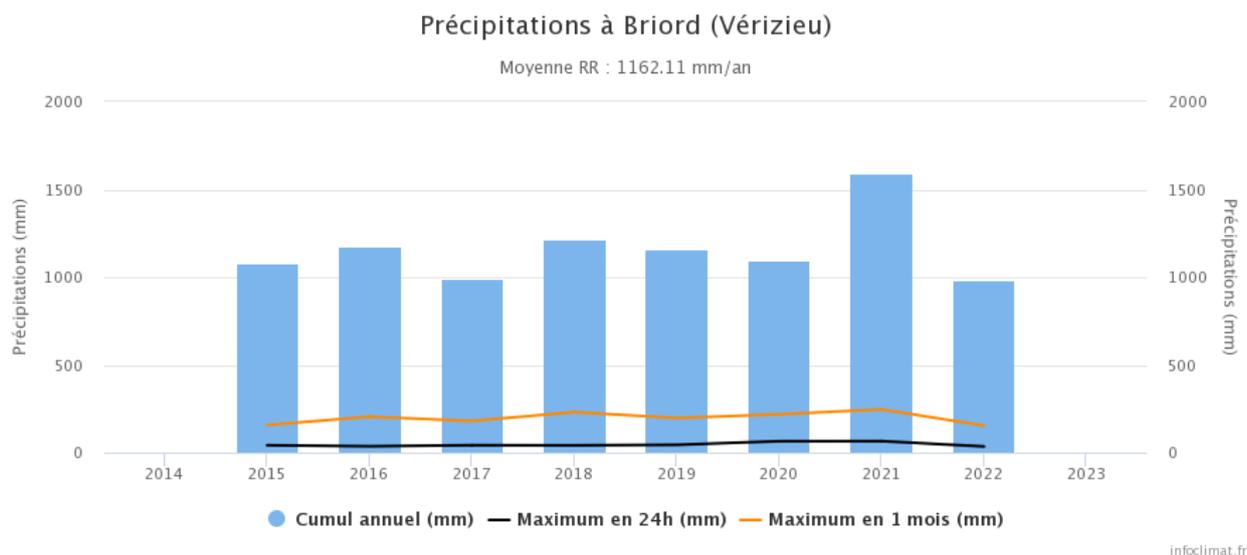
Le caractère continental de la région est atténué à la fois par les grands flux océaniques et par les influences méditerranéennes remontant la vallée du Rhône. Les ambiances climatiques sont très contrastées et accentuées par le relief et la géologie : côtières sèches, adrets de l'Île Crémieu, vallées tourbeuses noyées dans le brouillard, plateaux enneigés... Au printemps c'est l'influence océanique qui domine, avec un temps instable et humide. L'été est sec et ensoleillé. A l'automne, on enregistre de forts taux de précipitations. En hiver, le climat continental domine avec un temps froid et sec et parfois interrompu par des perturbations océaniques.

Les pluies : La proximité des montagnes du Jura et du Rhône provoque des précipitations importantes. Optevoz fait partie du secteur où la moyenne des précipitations annuelles entre 2014 et 2023 se situe est de 1162,11 mm/an. Le mois d'octobre étant celui où les pluies sont les plus abondantes, suivi des mois de septembre et novembre.

Les vents : La commune, située dans les basses terres, est relativement venteuse : l'on compte en moyenne une soixantaine de jours par ans où les rafales dépassent les 57 km/h.

La température : La masse importante des eaux du Rhône provoque un adoucissement de la température et fait bénéficier la commune d'un climat plus doux. La température moyenne haute est de 17,62°C, la moyenne basse étant de 6,83°C (sur la période 2014-2023).

### ■ Précipitations moyennes à la station de Briord entre 2014 et 2023.



Source : infoclimat.fr.

## 4.1.6 Hydromorphologie et hydrographie

### 4.1.6.1 Les principaux cours d'eau et leurs affluents

Le plateau de l'Isle Crémieu présente deux types de formations aquifères :

- Les formations calcaires du secondaire qui présentent une perméabilité de fractures et de fissures liée à la karstification du massif,
- Les épandages fluvioglaciaires qui recouvrent la dépression d'Optevoz et qui représentent la principale ressource en eau du plateau.

L'examen de la carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution de Montluel (éditée par le B.R.G.M.) et l'analyse de la Synthèse hydrogéologique départementale (éditée par la DIREN, l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental de l'Isère, août 1999) montrent que les nappes contenues dans les formations calcaires sont assez profondes et comportent des ressources assez importantes mais difficiles à localiser. Ces circulations d'eau souterraine sont à l'origine de sources notamment en limite du plateau. Ces terrains ne bénéficiant d'aucune protection superficielle naturelle et présentant des vitesses de propagation très importantes, ils présentent une vulnérabilité élevée au risque de pollution.

A l'est d'Optevoz, le recouvrement des formations calcaires par des complexes morainiques argileux assure localement une protection relative. Néanmoins, ces aquifères restent vulnérables à toute pollution de surface. Les épandages fluvioglaciaires de la plaine d'Optevoz recèlent des circulations d'eau importantes, et, constituent par leurs caractéristiques des aquifères très productifs. Ces formations très perméables et affleurantes sont particulièrement sensibles aux pollutions (notamment aux pollutions azotées et aux pesticides).

La commune d'Optevoz appartient au bassin versant du Rhône, dont le cours contourne par l'est puis par l'ouest le plateau calcaire de l'Isle Crémieu. Le sud de la commune est couvert par le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Bourbre.

Toutefois, aucun écoulement superficiel nettement identifié ne se dirige en direction de cet affluent du Rhône. En effet, les cours d'eau s'écoulent en direction du nord pour rejoindre le ruisseau de l'Amby qui trouve sa source au nord-ouest du bourg d'Optevoz. En amont de son cours, le ruisseau de l'Amby traverse deux retenues d'eau dont l'étang de la Tuille localisé sur la commune d'Optevoz le long de la RD 52a). Ce ruisseau parcourt ensuite les gorges étroites du Val d'Amby pour rejoindre le Rhône en rive gauche à une distance d'environ 7 kilomètres en aval, au droit de la commune de Hières-sur-Amby.

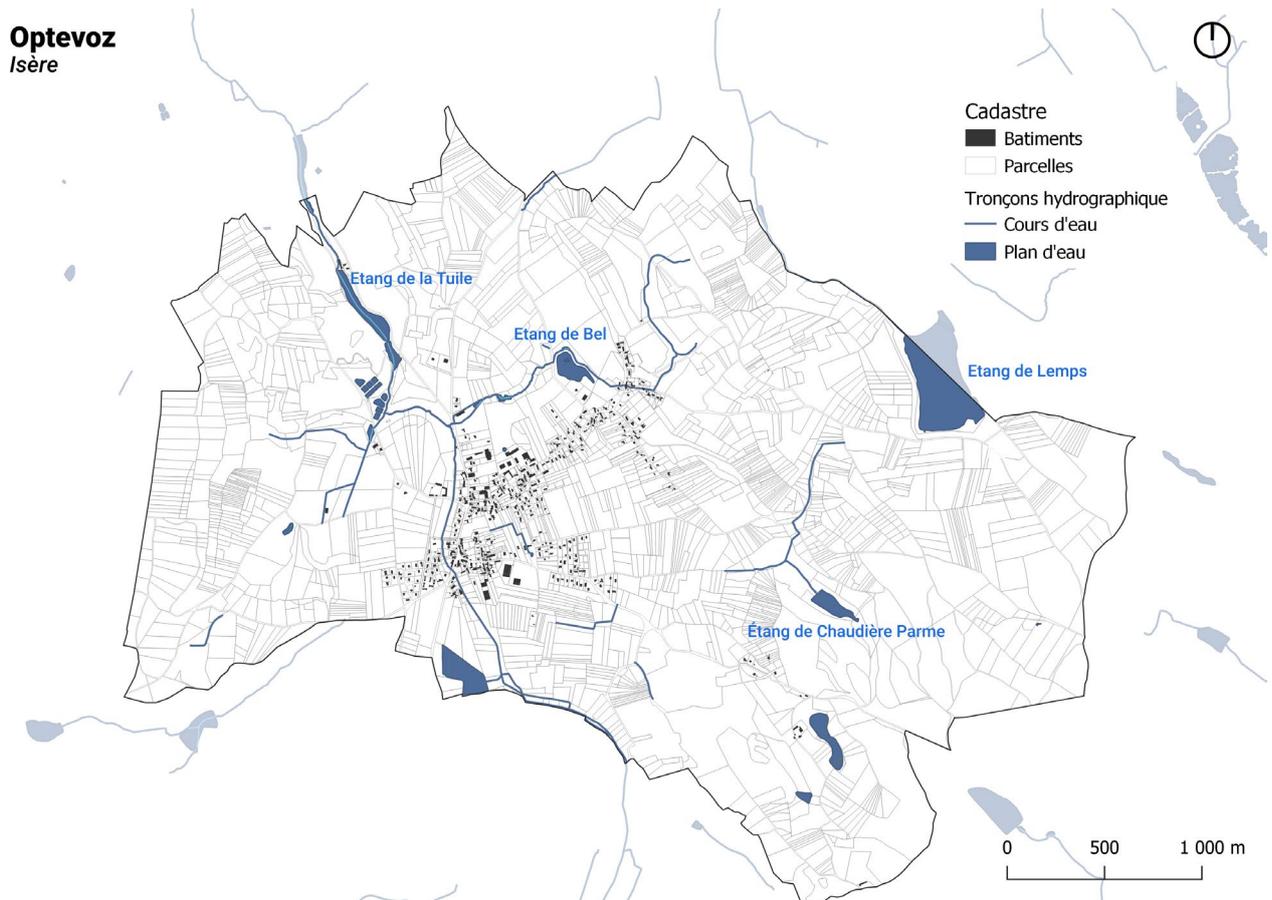
La forte perméabilité des couches géologiques superficielles localisées dans la plaine d'Optevoz entraîne une très grande infiltration des eaux de ruissellement en direction de la nappe sous-jacente. Aussi, les cours d'eau, qui parcourent la commune, sont peu nombreux et présentent des écoulements intermittents. Ceci est notamment le cas du ruisseau du Moulin qui trouve sa source aux droits des étangs de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu et de Soleymieu (étang neuf, étang de la Rama et étang du Carré). Ce cours d'eau traverse le bourg d'Optevoz à l'Ouest de la RD 52 et reçoit en rive droite les eaux en provenance de l'étang du Pré du Clos au « Grivoux ».

En revanche, les dépressions localisées sur les versants et les plateaux qui entourent la plaine d'Optevoz se sont progressivement comblées d'argiles de décarbonatation ou d'argiles glaciaires rendant imperméables les horizons superficiels. Ces secteurs imperméables ont ainsi permis l'installation de nombreux étangs ou zones marécageuses sur le territoire communal d'Optevoz : l'étang de Lemps, l'étang du Pré du Clos au Grivoux et l'étang du bois de Parme.

Le ruisseau de l'Amby représente le principale cours d'eau de la commune d'Optevoz. Il naît réellement de sources localisées au niveau de la commune à une altitude d'environ 285 mètres. Après un parcours d'environ 10 kilomètres, l'Amby conflue avec le Rhône au niveau de Hières-sur-Amby. A partir d'Optevoz, l'Amby s'écoule vers le nord et traverse la commune avant de s'orienter au nord-ouest pour atteindre les « Moulins des Gabilles » en aval de la station d'épuration d'Optevoz. Long d'environ 2,7 kilomètres, ce premier secteur présente une pente générale très faible, de l'ordre de 0,4%. Aux « Moulins des Gabilles », le ruisseau atteint un long secteur de gorges qu'il suit jusqu'à l'amont de Hières-sur-Amby. Du point de vue morphologique, l'Amby se caractérise par une certaine naturalité. Toutefois, localement la pression anthropique est forte et se traduit soit par un endiguement assez étroit, soit par la présence d'étangs sur son cours (étangs de Tuile). L'état physico-chimique de l'Amby apparaît « bon » : les eaux sont toujours fraîches et le plus souvent bien

oxygénées. Cependant, les eaux de l'Amby présentent des signes de pollution nutritionnelle : à Optevoz, la dégradation se traduit principalement par une surcharge chronique en nitrates et matières phosphorées.

En d'autres termes, il apparaît que l'Amby présente en amont de Hières-sur-Amby, une qualité satisfaisante mais pâtissant de l'existence des étangs et des rejets domestiques. En ce qui concerne l'état biologique de l'Amby, il apparaît comme « moyen » en aval.



■ Réseau hydrographique d'Optevoz

Source : BDTopo.

#### **4.1.6.2 Schéma directeur d'aménagement et de gestion (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027**

Le SDAGE, élaboré en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, a pour ambition, à travers la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, de contribuer à promouvoir un développement social et économique durable. Ses orientations sont déclinées de la façon suivante :

- 0 – S'adapter aux effets du changement climatique
- 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- 3 – Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- 4 – Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- 5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- 6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- 7 – Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- 8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Il représente le cadre de référence pour la politique de l'eau dans le bassin jusqu'à 2027. Le PLU doit être en compatibilité avec le SDAGE.

Le SDAGE identifie les masses d'eau superficielles et souterraines du territoire, et leur attribue des objectifs d'état à atteindre d'ici l'année 2027.

## 4.2 Le milieu naturel

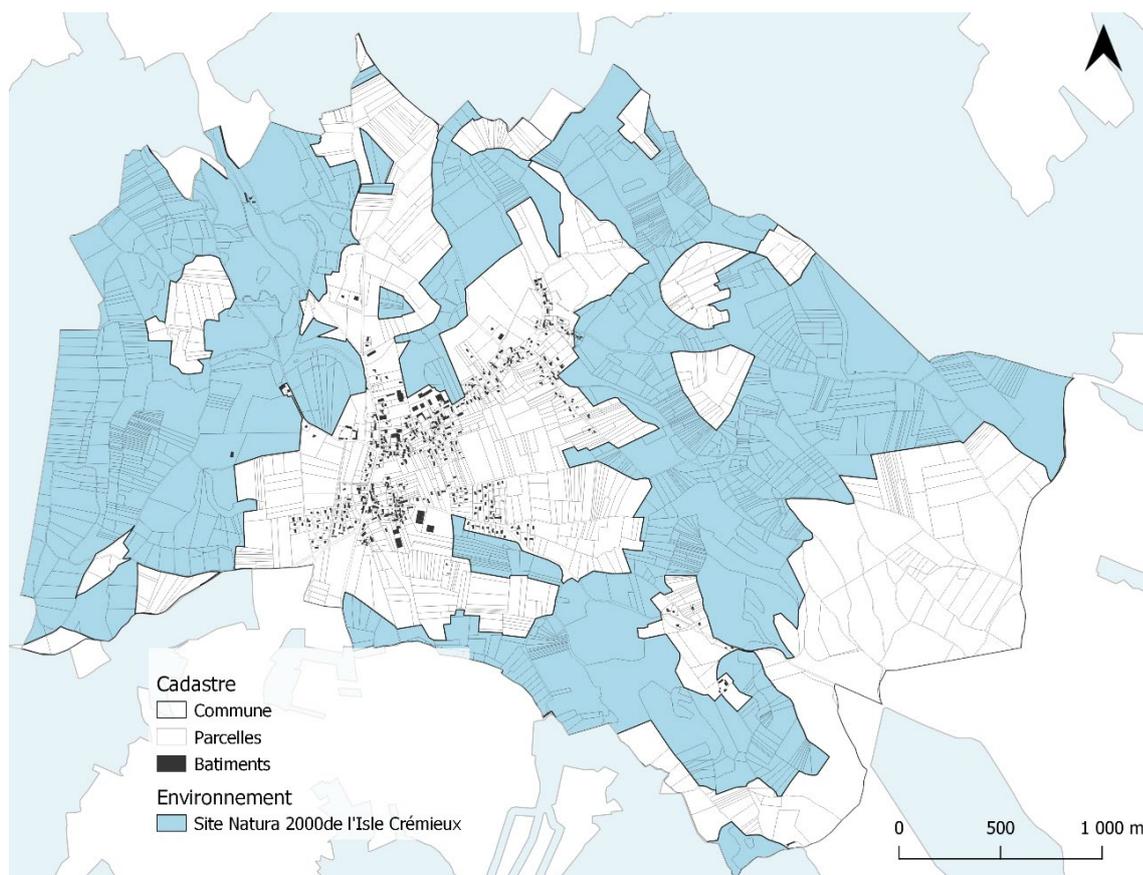
### 4.2.1 Les périmètres de protection environnementale et inventaires écologiques

#### 4.2.1.1 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins aux forts enjeux de conservation à l'échelle européenne. Il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés.

Optevoz est directement concernée par le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu. Il comporte 32 habitats d'intérêt communautaire qui permettent d'assurer la protection de plus de 35 espèces protégées : lynx, loutre, lamproie...

A son échelle, Optevoz peut avoir un impact positif, ou au moins neutre, sur ce site protégé en limitant strictement l'urbanisation dans ces périmètres. Ils sont repris par le SCoT Symbord de la Boucle du Rhône en Dauphiné en tant que « réservoirs de biodiversité ».



**Site Natura 2000 à Optevoz.**

Source : Verdi, 2023.

Le site de l'Isle Crémieu est composé d'un réseau de petits plans d'eau et de zones humides. Il héberge notamment la population de tortues Cistude la plus importante de la région Rhône-Alpes, que l'on retrouve notamment dans l'étang de Lemps.

Les principales vulnérabilités du site sont dues à :

- ▶ La déprise agricole pour les pelouses sèches
- ▶ La fragmentation des habitats et populations par les infrastructures linéaires
- ▶ L'étalement urbain

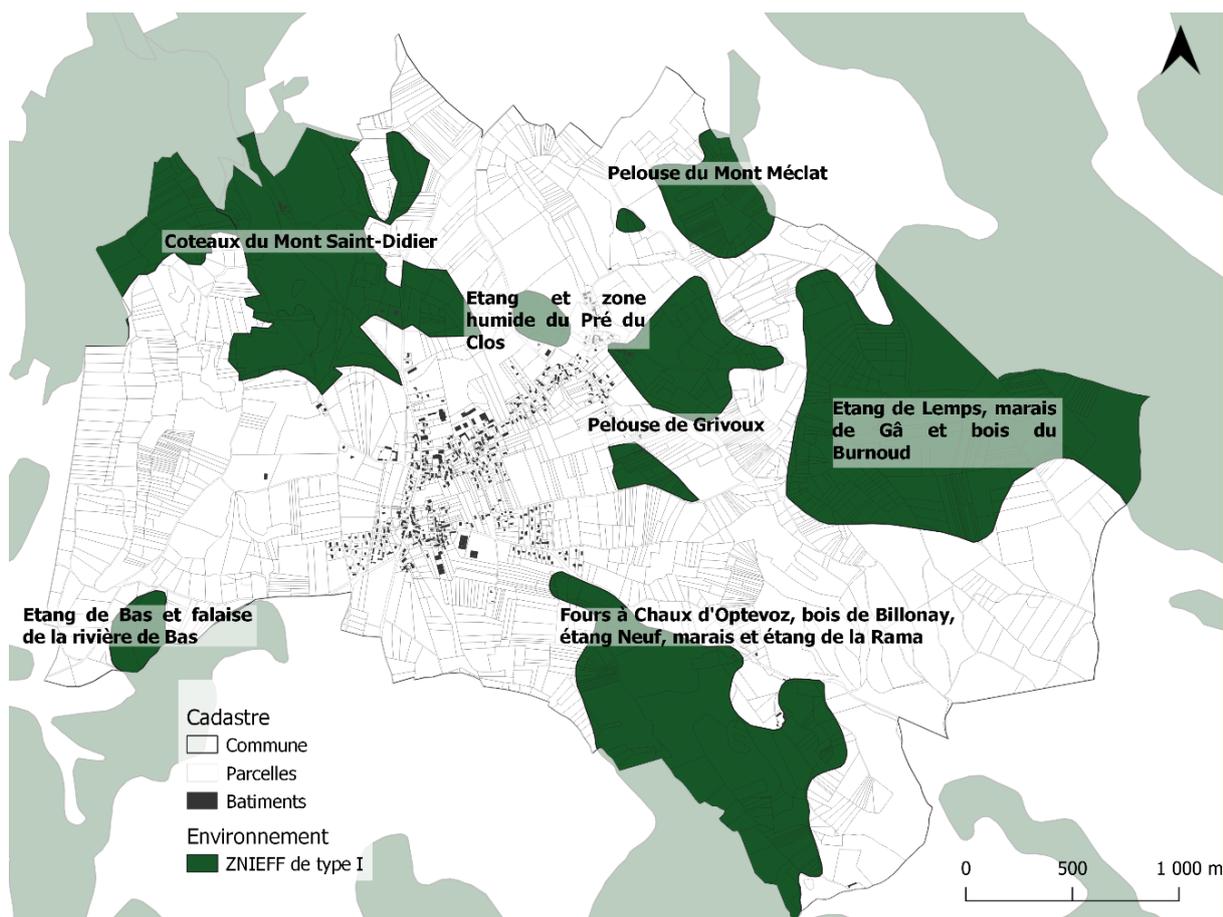
**Les sites Natura 2000 sont une composante majeure de la Trame Verte et Bleue, elles sont reprises dans le document d'objectifs et d'orientations du SCoT en tant que « réservoirs de biodiversité » et sont inconstructibles.**

#### **4.2.1.2 Les ZNIEFF**

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale.

La commune est concernée par six ZNIEFF de type I :

- ▶ Coteaux du Mont Saint-Didier
- ▶ Pelouses du Mont Méclat
- ▶ Etangs de Bas et falaise de Ravières de Bas
- ▶ Fours à Chaux d'Optevoz, bois de Billonay, étang Neuf, marais et étang de la Rama
- ▶ Etang de Lemps, marais de Gâ et bois du Burnoud
- ▶ Etang et zone humide du Pré du Clos



### ZNIEFF de type I à Optevoz.

Source : Verdi, datARA.

#### ZNIEFF I : Coteaux du Mont Saint-Didier

La ZNIEFF de type I n°38020089 « Coteaux du Mont Saint-Didier » s'étend sur 129 ha.

#### • Qualité et importance

Ce site s'étend sur le plateau d'Annoisin-Chatelans, et associe zones humides, pelouses sèches, boisements et falaises. Dans la partie centrale, les boisements prédominent et occupent toute la longueur du site. Enfin, au nord, au sud et sur le pourtour s'étendent de nombreuses pelouses sèches. De plus, quelques petites zones humides disséminées viennent compléter cette mosaïque de milieux. Cette forte imbrication des types d'habitats naturels confère aux lieux un grand intérêt biologique et écologique. Ainsi peut-on y observer le Grand-Duc, la Rainette verte, l'Ail joli et la Pulsatille rouge.

**ZNIEFF I : Pelouses du Mont Méclat :**

La ZNIEFF de type I n ° 820030409 « Pelouse du Mont Méclat » s'étend sur 26 ha.

**• Qualité et importance**

Cet ensemble de pelouses sèches, de prairies et de boisements coiffant une colline abrite une orchidée très rare : l'Orchis à fleurs lâches. Cette plante des milieux humides profite du ruissellement le long des pentes, qui entretient à certain endroit des « micro-zones » humides.

---

**ZNIEFF I : Etang de Bas et falaise de la rivière de Bas**

La ZNIEFF de type I n ° 820030285 « Etang de Bas et falaise de Ravières de Bas, étang de Gillieu et de Bénétan et Creux de Len » s'étend sur 199 ha.

**• Qualité et importance**

Il s'agit ici d'une mosaïque de milieux naturels étroitement imbriqués : zones humides, pelouses sèches et bois. L'étang situé au sud du secteur donne naissance à un ruisseau qui inonde en hiver une des plus belles prairies humides de l'Isle Crémieu. Au centre de celle-ci et à ses extrémités nord et est, c'est en revanche le domaine des pelouses sèches. Au nord, deux autres étangs complètent l'ensemble. Ce complexe de milieux induit une grande richesse biologique et écologique. C'est par exemple la seule station actuellement connue dans l'Isle Crémieu pour l'Azuré de mouillères, un papillon hôte de la Gentiane pneumonanthe et dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des espèces. Ainsi, on compte sur ce site pas moins de treize espèces protégées à divers titres.

---

**ZNIEFF I : Fours à chaux d'Optevoz, bois de Billonay, étang Neuf, marais et étang de la Rama**

La ZNIEFF de type I n ° 820030366 « Fours à Chaux d'Optevoz, bois de Billonay, étang Neuf, marais et étang de la Rama » s'étend sur 300 ha.

**• Qualité et importance**

Centré autour d'une succession de zones humides qui vont des étangs aux mares en passant par des marais et des tourbières, sans oublier les prairies humides, les canaux d'assèchements et les ruisseaux, cet ensemble n'a pratiquement pas d'équivalent en Isle Crémieu. Aux alentours, pelouses sèches et boisements complètent le tableau. Au nord, le carreau d'une carrière à chaux désaffectée favorise l'apparition d'une faune et d'une flore colonisatrices. Une telle variété confère aux lieux un grand intérêt écologique et biologique. Ainsi, on dénombre une trentaine d'espèces remarquables, dont certaines exceptionnelles en région Rhône-Alpes.

**ZNIEFF I : Etang de Lemps, marais de Gâ et bois de Burnoud**

La ZNIEFF de type I n ° 820030293 « Etang de Lemps, marais de Gâ et bois du Burnoud » s'étend sur 393 ha.

**• Qualité et importance**

Ce secteur est limité à l'est et au sud par un vaste massif boisé. Il juxtapose des milieux naturels contrastés : zones humides, pelouses sèches et boisements. Une géomorphologie originale en est la cause : - sur un axe nord-ouest/sud-est se succèdent des alignements de « mollards » délimitant et alimentant autant de bassins versants ; à leur pied on trouve donc un étang, des prairies humides et un marais alimenté uniquement par les eaux de pluies et de ruissellements, - sur les flancs mêmes des collines, les conditions stationnelles sont cependant favorables à l'extension de pelouses sèches. Sur ce site on a dénombré une trentaine d'espèces remarquables, qu'il s'agisse de la faune (tortue Cistude d'Europe...) ou bien de la flore (Gentiane pneumonanthe).

---

**ZNIEFF I : Etang et zone humide du Pré du Clos**

La ZNIEFF de type I n ° 820030377 « Etang et zone humide du Pré du Clo » s'étend sur 5 ha.

**• Qualité et importance**

Cette zone humide comprend un étang et une prairie humide. Elle abrite un batracien remarquable : la Rainette verte. Cette espèce protégée est souvent un bon indicateur de la richesse faunistique et floristique locale. Insuffisamment connu, le site justifierait par ailleurs amplement des prospections complémentaires.

---

Enfin, l'entièreté du territoire de la commune d'Optevoz est concerné par la ZNIEFF de Type 2 « Isle Crémieu et Basses-terres ». Elle peut être subdivisée en deux sous-unité assez distinctes :

- L'Isle Crémieu proprement-dite au nord, qui forme un ensemble calcaire tabulaire d'âge jurassique, ancré à l'ouest au pointement granitique de Chamagnieu et isolé à l'est du massif jurassien par le cours actuel du Rhône,
- Au sud de la dépression du Catelan modelée par les dernières glaciations, les « Basses-Terres » où dominent des substrats d'âge miocène ou quaternaire (moraines glaciaires).

Le relief de l'ensemble est très fortement marqué par l'action des glaciers quaternaires (roches moutonnées et striées, verrous glaciaires, contre-pentes...), et génère des paysages diversifiés : landes sablonneuses et sèches, zones marécageuses, falaises, taillis de charmes et de hêtres...

Le patrimoine naturel local est remarquable en matière de flore, tant en ce qui concerne les zones humides que les pelouses sèches. Il s'agit en outre de l'une des régions les plus riches du département de l'Isère sur le plan ornithologique, mais il est frappant de remarquer que la faune est abondamment représentée à travers l'ensemble des groupes.

Le karst tabulaire de l'Île Crémieu est le plus grand karst français recouvert de dépôts morainiques. Le peuplement faunistique du karst local est relativement bien connu. La relative pauvreté de la faune troglobie (c'est à dire vivant exclusivement dans les cavités souterraines) et stygobie (vivant dans les eaux souterraines) n'est pas à mettre en rapport avec la faible taille des réseaux, mais bien plutôt avec les perturbations induites par la glaciation quaternaire. Ce karst était en effet alors entièrement recouvert par la calotte glaciaire, et les dépôts morainiques ont comblé les fissures susceptibles de permettre une reconquête par la faune à la suite du retrait glaciaire...

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dans lequel de multiples ZNIEFF de type I ont été délimitées là où ont pu être identifiés les habitats naturels ou les espèces les plus remarquables, qu'il s'agisse de zones humides, de secteurs de falaises, ou de pelouses sèches.

En termes de fonctionnalités naturelles, le réseau local de zones humides exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau.

Le zonage de type II illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales (dont celles précédemment citées), en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces remarquables appartenant aux divers groupes faunistiques (dont certaines exigeant un vaste territoire vital, comme le Lynx d'Europe).

Il souligne également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'écrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône.

S'agissant du réseau karstique, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt géologique et géomorphologique (avec notamment les gorges du Val d'Amby citées à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes, mais aussi de nombreux témoins des stades de retrait des dernières glaciations alpines), ainsi qu'historique et archéologique (oppidum de la Rena...).

**Les ZNIEFF de type I sont une composante majeure de la Trame Verte et Bleue, elles sont reprises dans le document d'objectifs et d'orientations du SCoT en tant que « réservoirs de biodiversité » et sont inconstructibles.**

**Les ZNIEFF de type II n'ont pas d'effet direct et prescriptif sur les documents d'urbanisme.**

### 4.2.1.3 Les zones humides

Article L211-1 du Code de l'environnement : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés, ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

D'après l'inventaire départemental de l'Isère, actualisé en 2021, la commune est recouverte de 57,65 ha de zones humides, soit **4,7% du territoire communal**.

#### Optevoz

Isère

Verdi - Décembre 2023

#### Cadastre

■ Batiments

□ Parcelles

▒ Zones humides de l'Isère



0 500 1 000 m

#### Les zones humides de la commune

Source : Verdi 2023, datARA, inventaire départemental des zones humides (2021).

### 4.2.1.4 Autres types de protection environnementale

#### Les arrêtés de Biotope



#### Les arrêtés de biotope sur le territoire et aux alentours d'Optevoz.

Source : Verdi 2023, datARA, inventaire départemental des zones humides (2021).

La commune d'Optevoz est directement concernée par deux arrêtés de biotope : « Tourbière de la Gaille » et « Tourbière des Planches » ; elle se trouve également à proximité de deux autres : « Marais du Champ du Perrier » et « Marais de Gua ».

Les arrêtés préfectoraux n°3820191106017 (Tourbière des Planches) et n°3820191106009 (Tourbière de la Gaille) du 6 novembre 2019 interdisent sur les périmètres de protection établis :

- D'effectuer tous travaux ou aménagement neufs publics ou privé susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux [...].
- De faire usage du feu.
- De jeter, déverser ou laisser écouler, d'abandonner, de déposer, directement ou indirectement, tous produit, matériaux, ou substance quels qu'ils soient.
- De modifier les écoulements des eaux, de quelque façon que ce soit, sauf en vue d'améliorer le fonctionnement du marais, et après avis favorable du Préfet.

### Les espaces naturels sensibles



Les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.

La commune d'Optevoz comporte sur son territoire deux espaces naturels sensibles : l'un au nord-ouest concerne le val d'Amby, l'un à l'est concerne l'étang de Lemps.

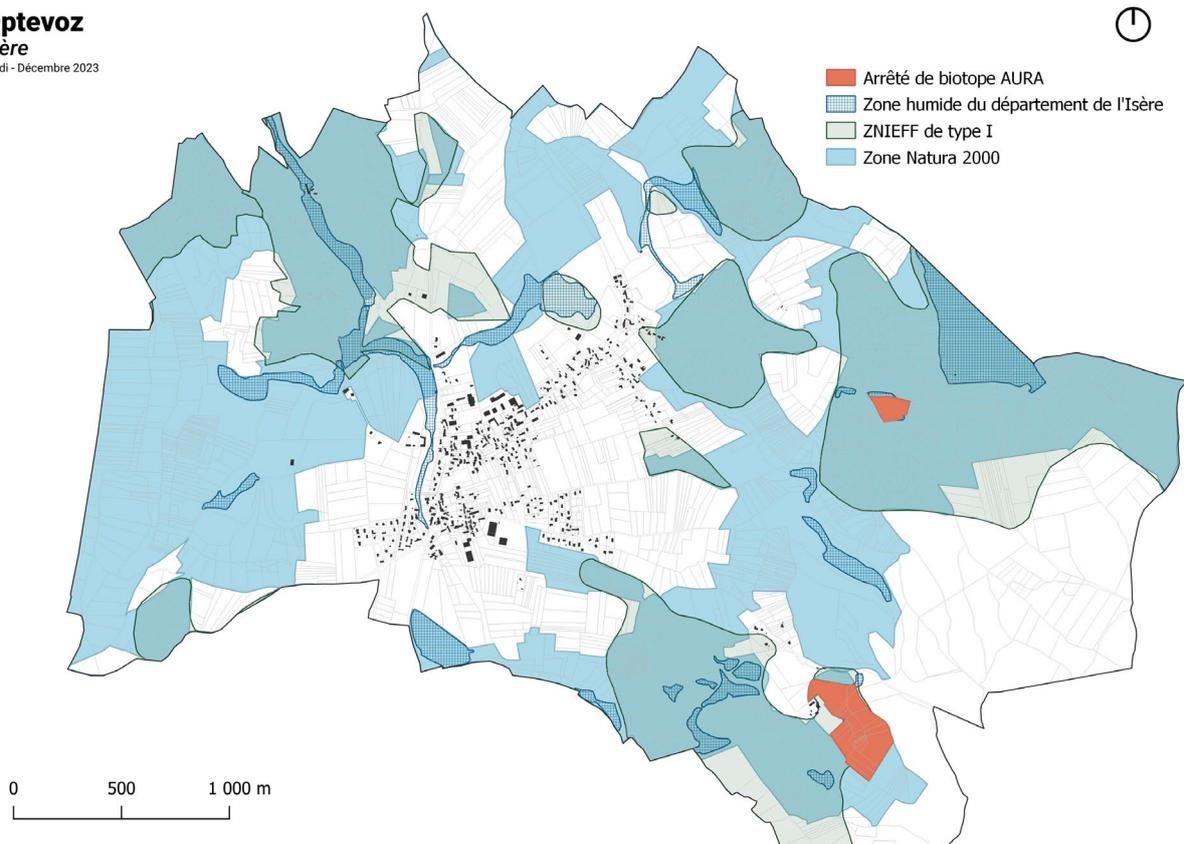
#### 4.2.1.5 Synthèse des périmètres de protection environnementale

La commune d'Optevoz présente une biodiversité importante et de nombreux périmètres de protection environnementale, notamment lié aux zones humides, aux cours d'eau et à leur ripisylve. L'ensemble du territoire est concerné par une ZNIEFF de type II, et **38,37% % du territoire est concerné par un réservoir de biodiversité** (ZNIEFF I, zone humide, Natura 2000, arrêté de biotope).

Ces différentes zones se superposent pour la plupart sur les espaces clés de biodiversité du territoire : abords des cours d'eau, coteau ouest, forêt à l'est, zones humides.

**Optevoz**  
Isère

Verdi - Décembre 2023



**Synthèse des espaces de protections environnementales sur le territoire d'Optevoz.**

Source : INPN, datARA, Verdi.

## 4.2.2 La trame verte et bleue

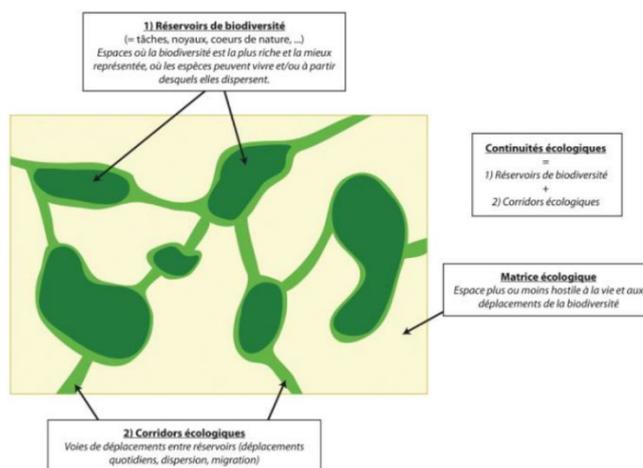
La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de deux composantes :

- ▶ Une composante verte associée aux milieux terrestres
- ▶ Une composante bleue associée aux milieux aquatiques et humides

A l'intérieur de ces composantes, on distingue :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitants naturels peuvent assurer leur fonctionnement. Il s'agit d'espaces naturels importants, d'espaces protégés, de cours d'eau, de zones humides...

- **Les corridors écologiques** : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.



Source : INPN

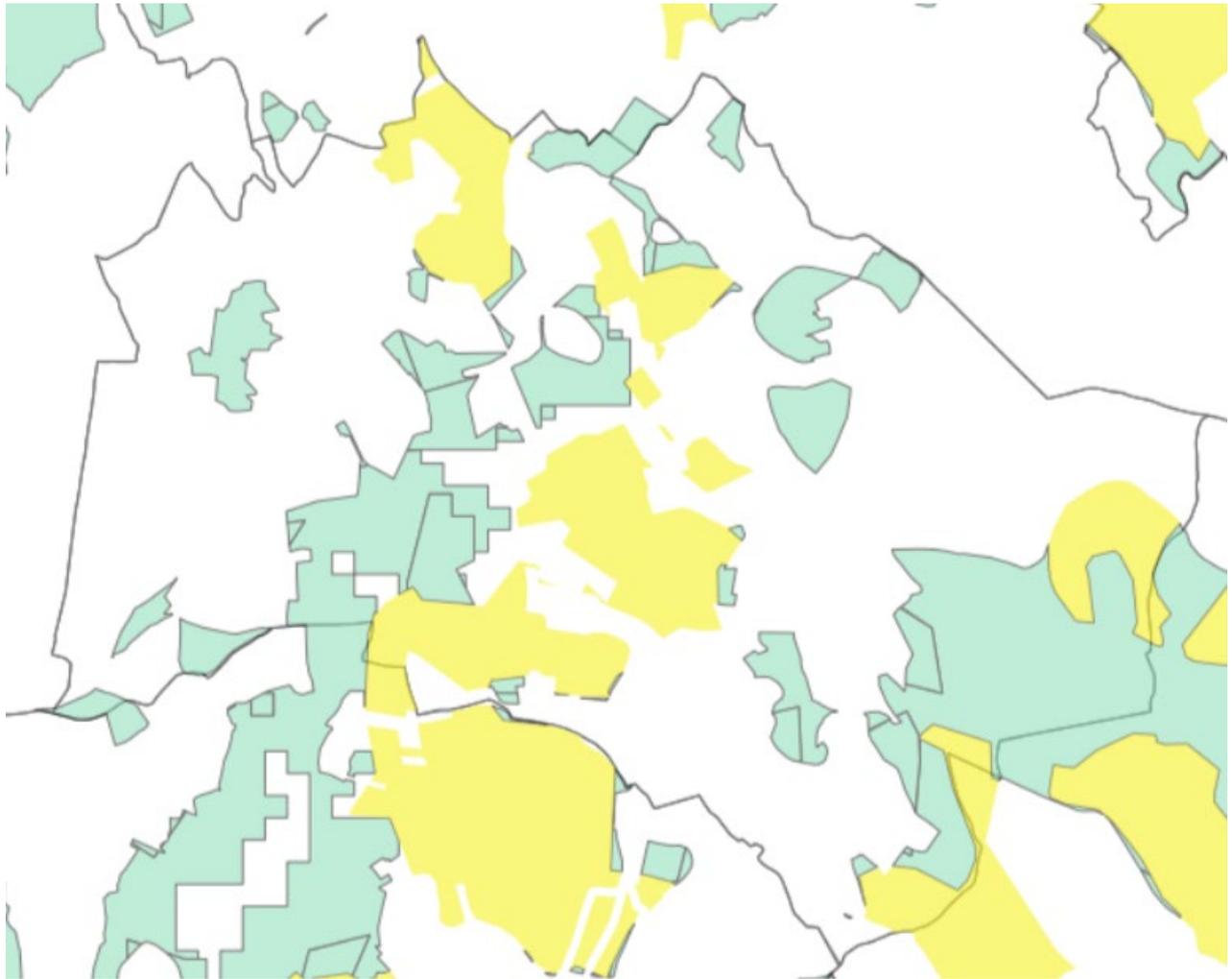
Les réservoirs et les corridors forment les continuités écologiques.

La TVB est notamment définie par plusieurs documents cadres : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

### 4.2.2.1 Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Le SRADDET, approuvé en 2020, émet des objectifs sur la préservation de la trame verte et bleue et l'intégration des enjeux dans l'urbanisme (objectif 1.6). Il contient, en annexe, un atlas cartographique représentant les différents réservoirs et corridors sur le territoire.

Ainsi, sur le territoire de la commune d'Optevoz, le SRADDET repère grands espaces agricoles surfaciques ainsi que des espaces perméables de relais surfacique. Ces espaces, essentiels à la biodiversité du territoire recouvrent une large partie de la commune. Ainsi l'on retrouve majoritairement dans le centre du territoire communal les espaces agricoles surfaciques. A l'inverse, les espaces perméables surfaciques sont présente dans l'ouest (notamment sur les coteaux) et à l'est de la commune.



**Trame Verte et Bleue du SRADDET sur la commune**

Source : SRADDET AURA, DATARA.

-  Grands espaces agricoles surfaciq...
-  Lacs naturels et espaces surfaciq...
-  Espaces perméables relais surfaci...
-  Corridors écologiques surfacique...
-  Corridors écologiques linéaires - ...
-  Cours d'eau de la trame bleue ré...

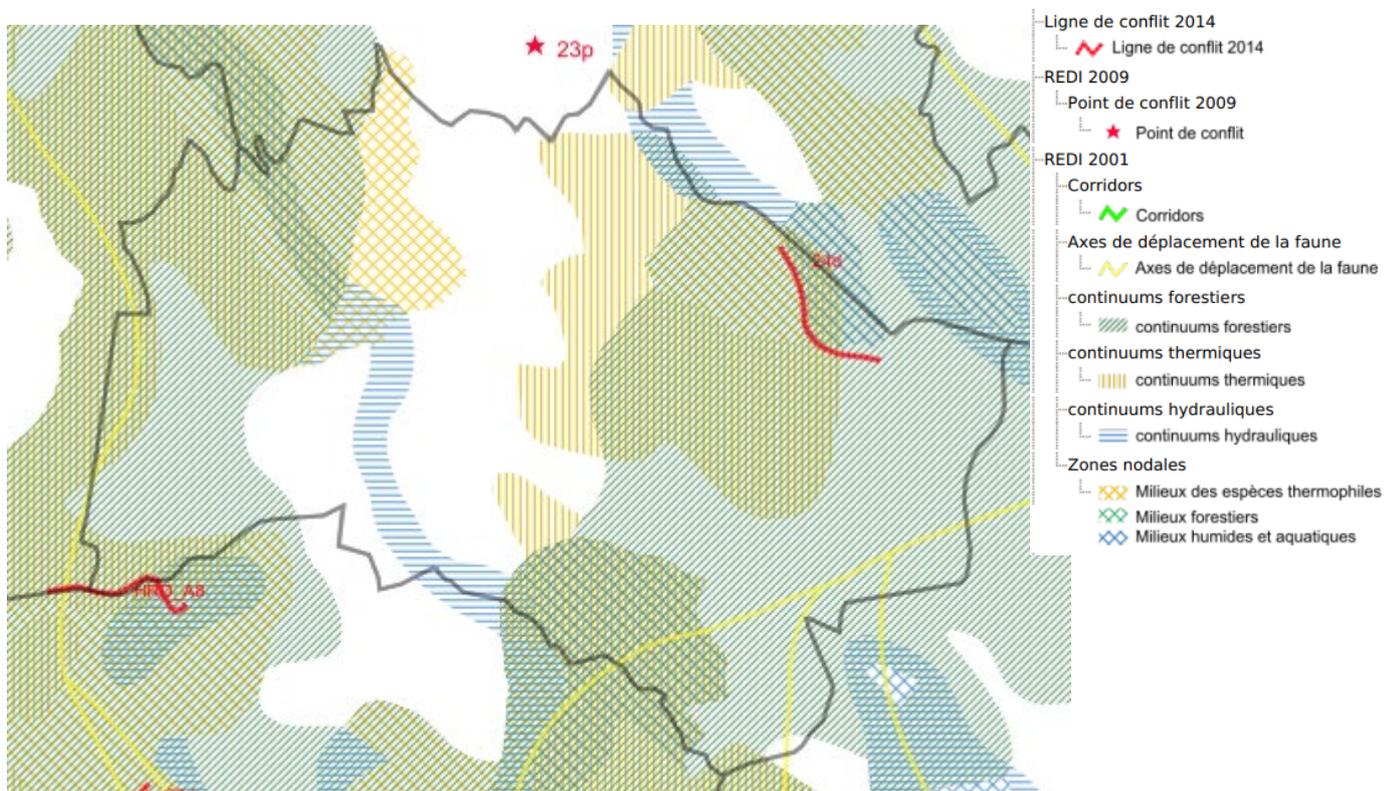
#### 4.2.2.2 Le réseau écologique départemental de l'Isère

Le département de l'Isère a établi le réseau écologique départemental. Cette étude a été réalisée en 2001 et mise à jour en 2009 et 2014. La carte présente les lignes et points de conflits qui empêchent le déplacement de la faune ainsi que les corridors biologiques qui ont été identifiés.

Le REDI identifie sur le territoire d'Optevoz plusieurs continuums écologiques et autres zones nodales. L'ensemble des différents types de milieux ont été identifiés : forestiers, thermiques, hydrauliques.

Aussi, le REDI identifie deux axes de déplacement de la faune à Optevoz : l'un à l'ouest traverse le territoire communal du nord au sud, sur les hauteurs du territoire. L'autre, au sud-est de la commune, créer un lien avec les espaces naturels des communes voisines de Courtenay et Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu.

Enfin, deux lignes de conflit sont repérées sur le territoire optevozien, le premier se situe au nord-est de la commune, sur la frange ouest de l'étang de Lemps. La seconde de ces lignes, au sud-ouest de la commune au nord de l'étang de Bas.



#### Corridors écologiques du Réseau écologique départemental de l'Isère

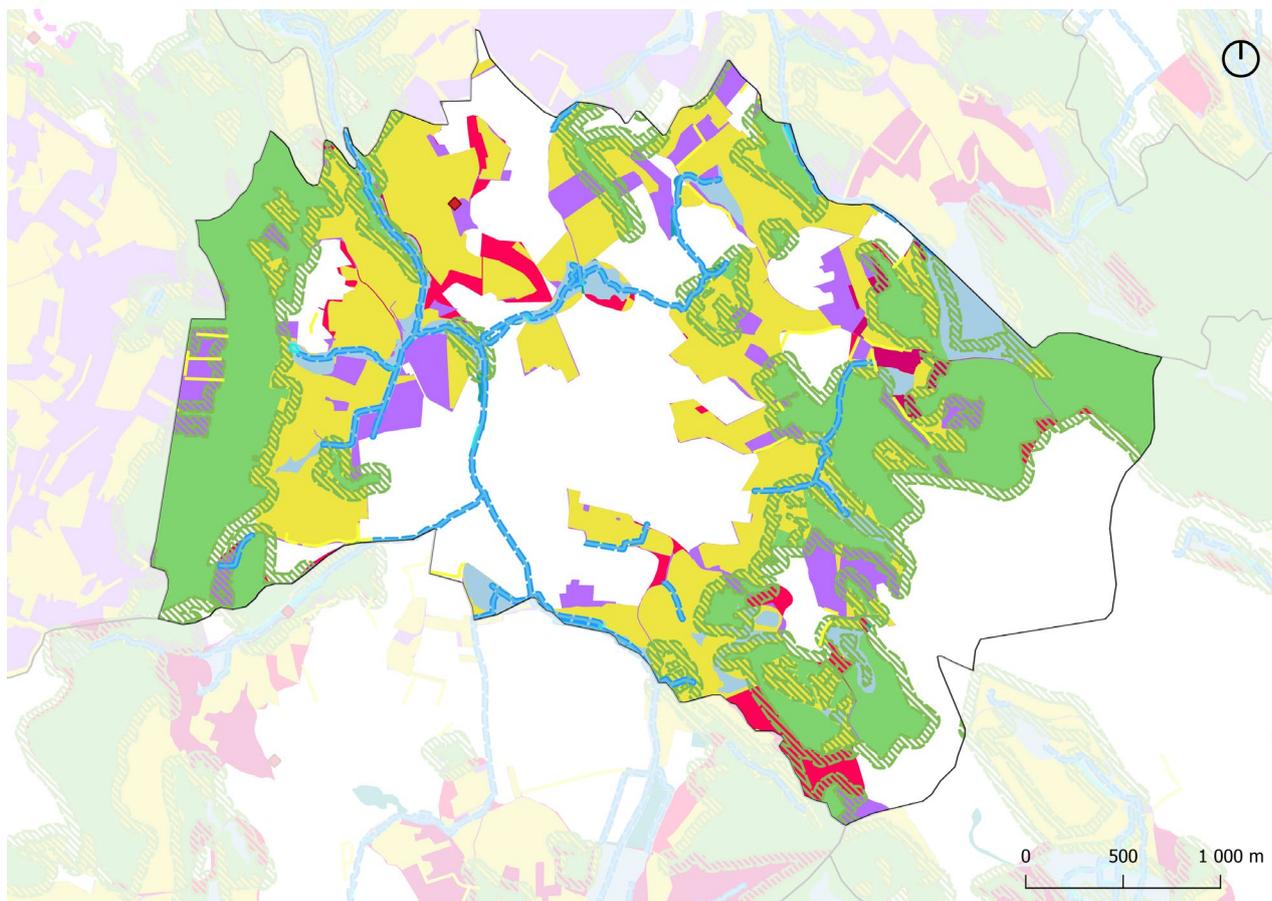
Source : Département de l'Isère.

### 4.2.2.3 Le SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné

Le SCoT identifie également des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité identifiés correspondent aux espaces concernés par un périmètre de protection environnementale (Natura 2000, ZNIEFF I, ENS, zones humides...). Ces réservoirs sont à classer en zone naturelle (N) ou en zone agricole (A) dans le futur PLU. Toute nouvelle construction y est interdite (extension limitée).

Le SCoT distingue 3 types de réservoirs :

- ▶ Les réservoirs forestiers :
  - Seules constructions autorisées : pour exploitation forestière
  - Périmètre inconstructible de 50m à partir de la lisière forestière
- ▶ Les réservoirs des milieux ouverts :
  - Protéger les haies et les alignements d'arbres
- ▶ Les réservoirs des milieux aquatiques et humides :
  - Périmètre inconstructible (zone N) de 10 m) partir des limites (ex : berges) du réservoir



## ■ Réservoirs de biodiversité sur la commune

Source : Atlas environnemental SCoT Symbord.

-  Délimitation des communes
  -  Corridor proposé par Lo Parvi
  -  Limites d'urbanisation du corridor de Lo Parvi
  -  Haie stratégique proposée par Lo Parvi
  -  Cours d'eau selon la loi sur l'eau
  -  Fossé et cours d'eau temporaire
  -  Ancienne décharge
  -  Zone tampon de 10 mètres autour des cours d'eau
  -  Lisière forestière de 50 mètres autour du réservoir forestier
- Réservoirs de biodiversité définis par le SCoT
-  Agro-pastoral
  -  Aquatique
  -  Forestier
  -  Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
  -  Espace Naturel Sensible
  -  Natura 2000
  -  ZNIEFF de Type 1
  -  Zone humide (Inventaire départemental)
  -  Carrière

Le SCoT Symbord identifie au sein de son territoire divers espaces et réservoirs écologiques. Le territoire optevozien est riche d'un grand nombre de ces espaces, l'on retrouve notamment les hauteurs de la commune, à l'est comme à l'ouest, de grands réservoirs de biodiversité forestier. Riche aussi de zones humides et aquatiques, cette nature est protégée par la zone Natura 2000 de L'Isle Crémieu.

## 4.3 Analyse paysagère

La commune d'Optevoz appartient au plateau calcaire de l'Isle Crémieu, qui se caractérise par une très grande diversité des paysages rencontrés. Les effets de reliefs et la grande variabilité des formations géologiques qui composent le sous-sol créent un foisonnement d'ambiances (landes sèches et falaises, étendues d'eau et zones marécageuses, ensembles boisés et parcelles agricoles, hameaux et bourgs) qui participent indéniablement à la qualité paysagère de ce massif.

Cette diversité se retrouve très largement sur la commune d'Optevoz, dont le territoire offre une très grande qualité paysagère liée notamment aux reliefs qui bordent le territoire communal, à la forte présence de la trame végétale et aux spécificités locales comme les pierres plantées ou les nombreux édifices remarquables qui parsèment le territoire communal (fours, fontaines, croix, ...).

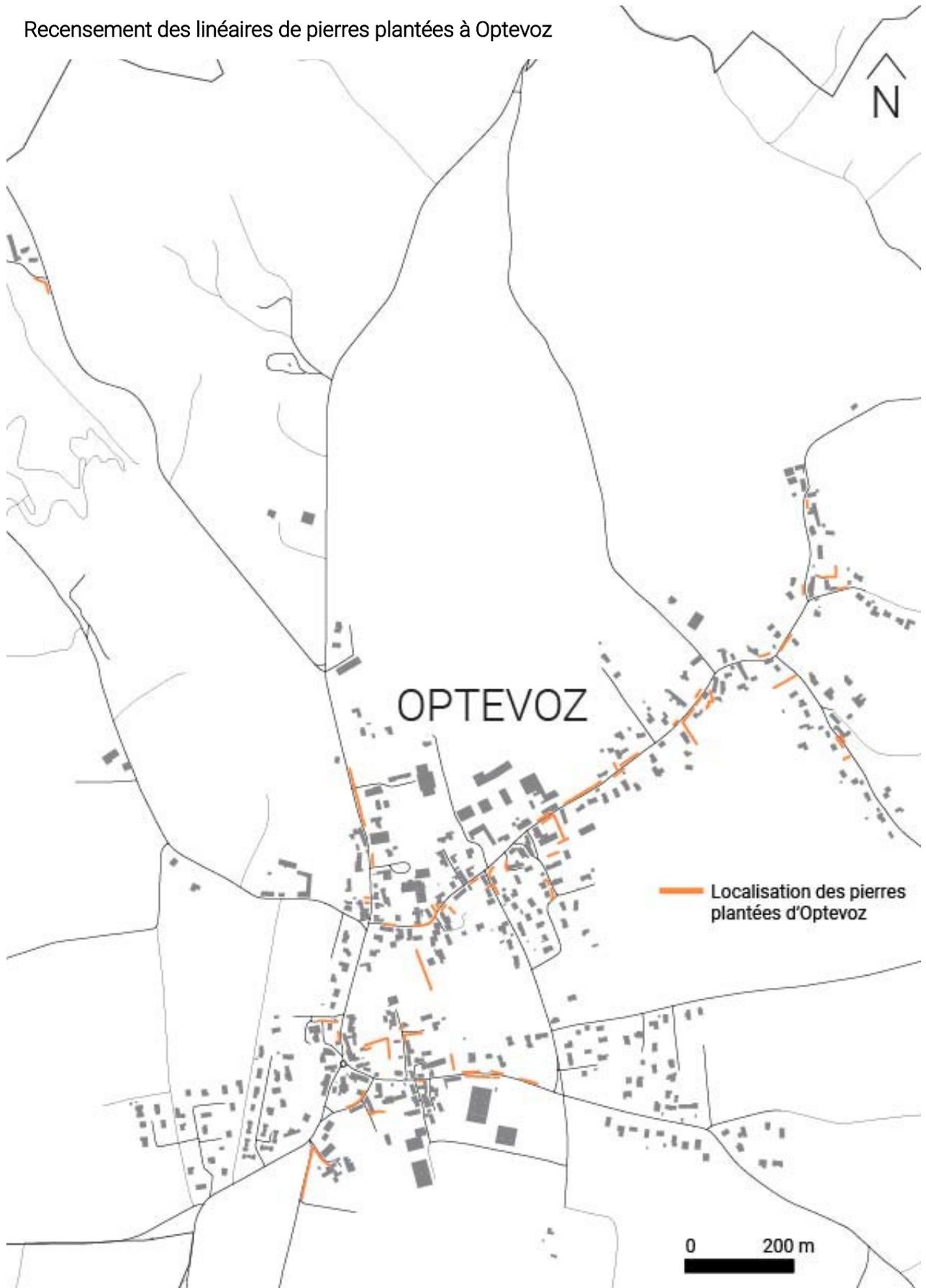
En effet, les pierres plantées (ou palis) qui accompagnent l'usager le long des voies de communication contribuent aussi activement à donner un caractère pittoresque à ces paysages. Elles constituent également le témoignage actuel de l'exploitation traditionnelle de la pierre de taille au sein de ce massif calcaire.

Les différentes composantes du paysage (reliefs, cours d'eau, trame végétale, bâtis et réseau d'infrastructures, ...) permettent ainsi d'identifier plusieurs séquences paysagères cohérentes qui se distribuent au sein du territoire communal. Cette analyse s'appuie également sur les perceptions visuelles (axes de vision, co-visibilités, vues panoramiques, ...) et les éléments singuliers du paysage (points repères et points d'appels visuels).

A ce titre, le passage de la ligne à très haute tension au Sud du territoire marque de sa présence le paysage et constitue un point d'appel visuel fortement perceptible depuis la vallée. Un autre point d'appel visuel et point de repère est matérialisé par le château d'eau du Mont Miclas qui émerge du paysage au Nord-Est de la commune.

A l'inverse, l'implantation de l'église de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu en limite de relief amplifie sa présence remarquable dans le site et en fait un point repère fortement perceptible depuis la commune d'Optevoz.

Recensement des linéaires de pierres plantées à Optevoz



### 4.3.1 La plaine d'Optevoz

Cette séquence de plaine se partage entre les espaces bâtis du bourg d'Optevoz et de ses extensions, et, les grandes parcelles cultivées alentours. Malgré de très fortes perceptions du bourg depuis les reliefs environnants, le bourg d'Optevoz s'intègre parfaitement au paysage sans occasionner « d'effet de déséquilibre ». En effet, le village, et notamment le clocher de l'église, est très perceptible depuis la RD 52 (en provenance de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu ou de Charrette) et depuis la RD 140a en provenance de Courtenay.

Au sein de cet espace, le silo se détache nettement dans le paysage et constitue, de fait, un point d'appel visuel aisément identifiable depuis de nombreux secteurs de la commune (notamment depuis les versants situés à l'Ouest du village). Au sein du bourg, l'extension du bâti le long de différentes infrastructures brouille un peu l'image de centralité du village, ainsi que sa délimitation au sein de l'espace agricole.

La plaine agricole constitue un milieu ouvert principalement voué aux cultures céréalières. Ces espaces relativement plats créent des effets de perspectives intéressants, et offrent, en période hivernale, de grands axes de vision qui se calent sur les reliefs environnants et sur les fronts bâtis localisés en limite du bourg. A l'inverse, ce paysage se cloisonne progressivement au fur et à mesure de la croissance de certains végétaux comme le maïs.

Cet espace bénéficie également d'un réseau bocager très développé et de grande hauteur qui structure fortement l'ambiance paysagère de la plaine au contact des versants. S'étirant en pied de versant au contact direct avec la RD 52, les espaces agricoles localisés au Sud du bourg sont très perceptibles depuis cette infrastructure, et, présentent de fait une sensibilité paysagère élevée.



**Vue sur la plaine agricole d'Optevoz**



**Les espaces agricoles encadrent le paysage villageois, constitutifs de l'ambiance rurale du plateau de Crémieu.**



Les extensions récentes de l'urbanisation le long des voiries communales affaiblissant la lisibilité du village. Au lieu-dit « Gueule de Veau » dans le prolongement de Grivaux l'implantation des constructions en promontoire tend à accentuer l'effet d'étalement de l'urbanisation.



La présence d'une étendue de prairie au cœur de l'enveloppe bâtie confère au village une atmosphère rurale et apaisée.



Vue sur le village et la plaine d'Optevoz depuis le Mont Miclas : le village est intégré au paysage de la plaine, le relief boisé dessine l'arrière-plan du paysage tandis que le réseau de haies, constitutif de la trame bocagère, anime le paysage de la plaine



**Le relief anime l'arrière-plan du paysage perceptible depuis la plaine d'Optevoz.**



**Cette vue prise depuis les hauteurs à l'Ouest d'Optevoz illustre le rôle de marqueur du paysage de l'Eglise.**



Implanté sur le Mont Miclas, le château, tout comme l'église et la ligne haute-tension, apparaît comme un marqueur fort dans le paysage d'Optevoz.



Autre point d'appel dans le paysage, la ligne haute-tension qui traverse le territoire sur un axe Est/Ouest marque son empreinte sur le paysage d'Optevoz.



**Vue prise depuis la plaine à l'Ouest du village : l'Eglise, le château d'eau autres marqueurs du paysage.**

### 4.3.2 Le relief boisé et agricole

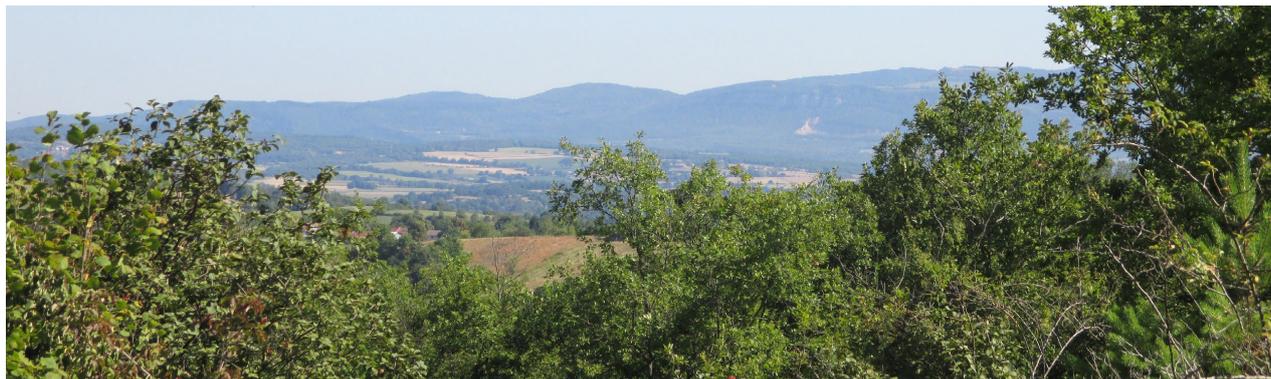
Ces séquences de versants agricoles bocagers et boisés occupent une place privilégiée vis-à-vis de la composition même du paysage de la commune d'Optevoz. En effet, la perception de la qualité paysagère du territoire communal dépend fortement du traitement de ces espaces très perceptibles depuis la vallée et qui forment la majorité des arrières plans. En outre, l'orientation de ces reliefs affirme l'organisation paysagère de la commune. A l'Ouest du territoire communal, les falaises calcaires émergent discrètement de ces boisements pour ajouter localement une touche minérale au paysage.

Au sein de cette séquence, le jeu des reliefs et de la trame végétale (boisements et haies) tient un rôle structurant majeur vis-à-vis de la distribution des espaces entre eux et de leurs perceptions respectives. Cette séquence offre ainsi une mosaïque de sous-séquences paysagères qui se juxtaposent harmonieusement les unes à côté des autres. On notera cependant la sensibilité particulière que constitue l'extension de l'urbanisation le long du chemin du Malin en flanc de versant.

Au sein de ces versants, plusieurs espaces offrent des particularités paysagères. On notera notamment la forte qualité paysagère des abords de l'étang du bois de Parme inscrit en limite de boisement et de prairies de fauches. Cet espace naturel offre un « site confidentiel » au promeneur curieux. L'étang de Lemps, tenu à l'écart du paysage par son insertion au sein d'un boisement dense, s'offre au promeneur qui le souhaite depuis le sentier de découverte et l'observatoire.

Les pelouses sèches et les dalles calcaires que l'on rencontre au Nord-Est et au Nord-Ouest proposent également des paysages particuliers à flanc de coteaux.

Enfin, les infrastructures qui traversent ces espaces agro-naturels autorisent de nombreuses échappées visuelles et des vues panoramiques sur la plaine et sur le bourg d'Optevoz.



**Vue prise depuis le Mont-Miclas : Les hauteurs du village offrent des points de vue lointain sur le massif du Bugey**



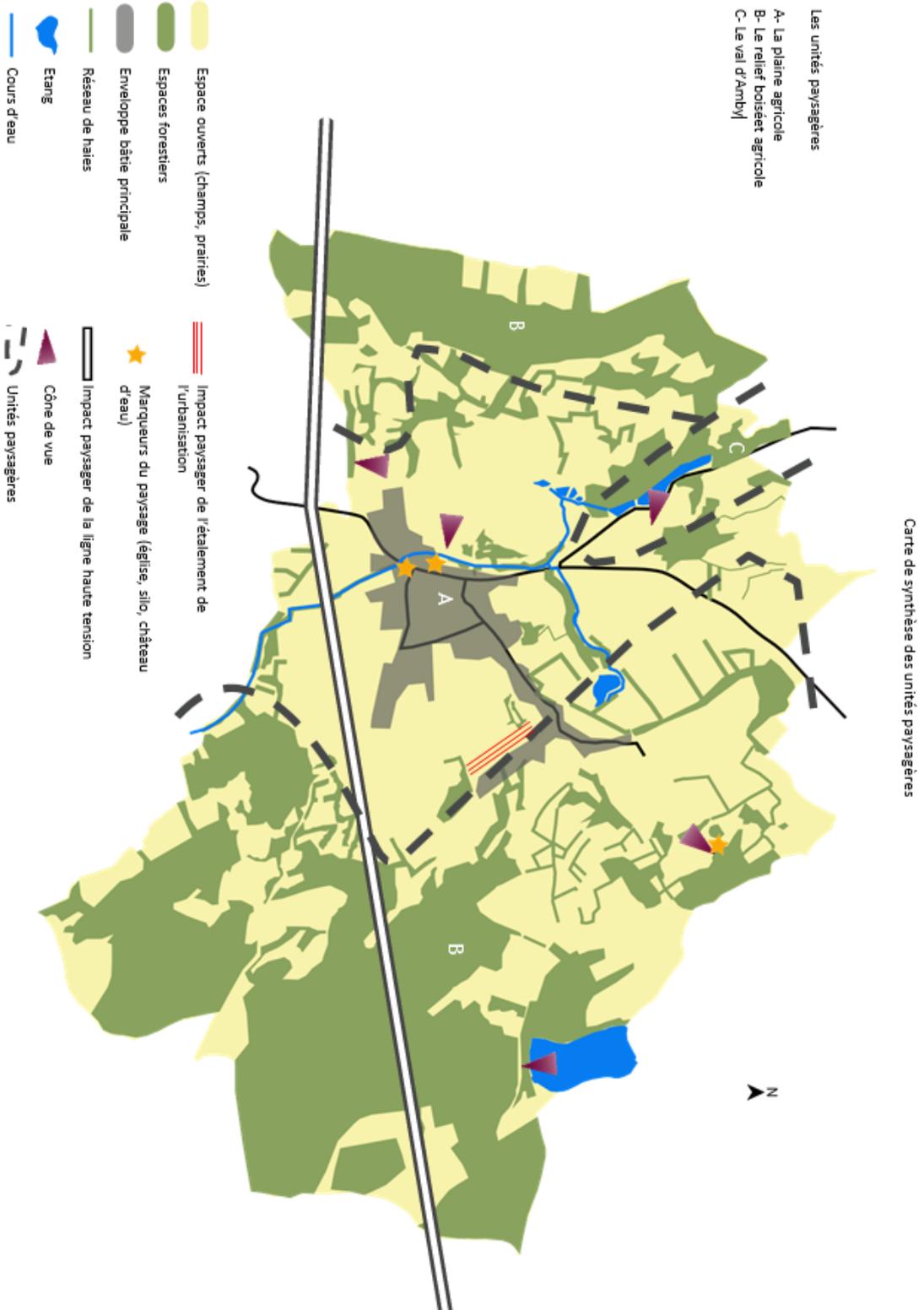
**Par beau temps, les vues depuis les hauteurs permettent d'observer le relief alpin savoyard.**



**Depuis les hauteurs, le relief s'adoucit, l'occupation du sol est très régulièrement représentée par l'activité agricole tandis que les hauteurs restent boisées**

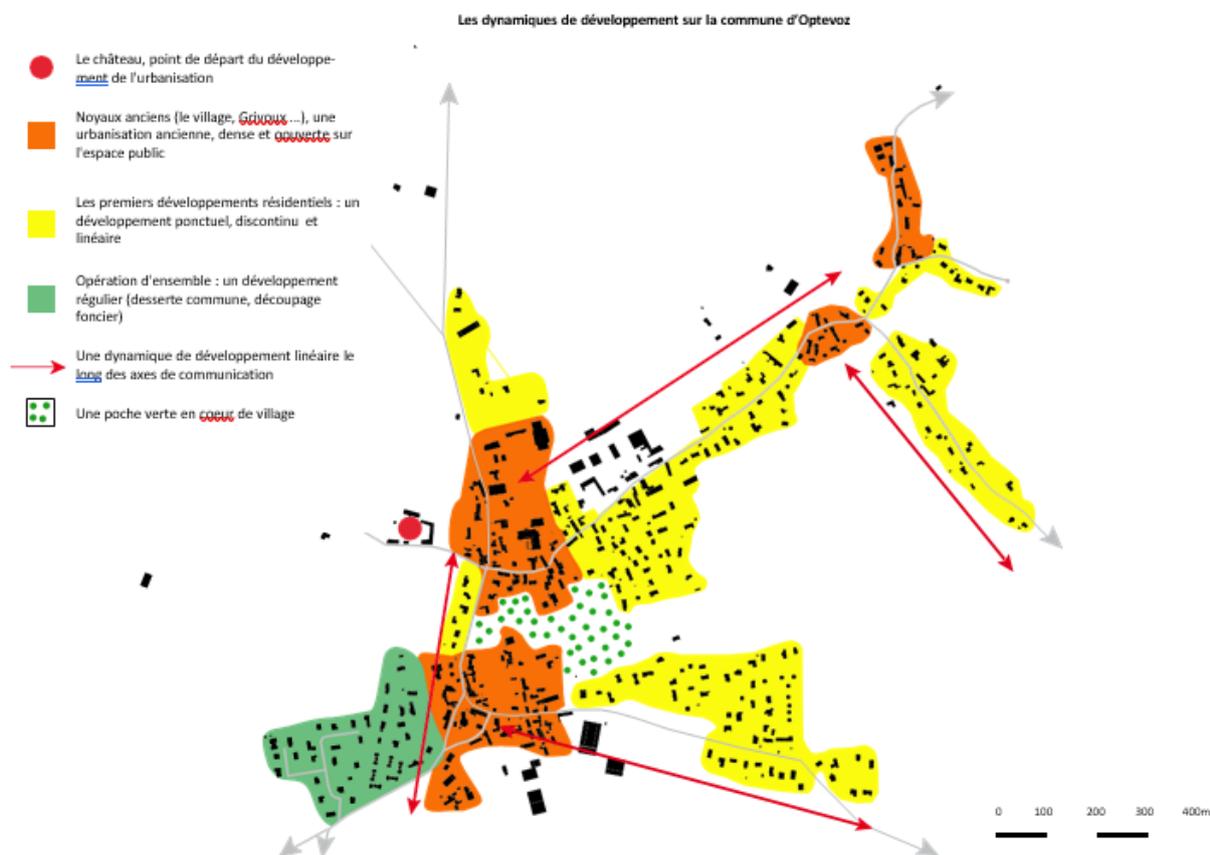


**L'étang de Lemps, en limite Est d'Optevoz, vient ponctuer la dynamique paysagère des hauteurs. Niché entre le molard de Versin et le molard des Fourches, l'étang se caractérise par sa discrétion.**



## 4.4 Analyse urbaine

D'une manière générale, l'urbanisation de la commune d'Optevoz s'est développée à partir des noyaux anciens et reste structuré par les axes de communication. L'urbanisation ancienne comprenait dans la plaine le château et le village et un seul hameau « le Grivoux ». Progressivement, l'urbanisation s'est développée sur les promontoires de l'Est et le long des axes de communication de manière ponctuelle et discontinue. Le regroupement progressif des noyaux anciens a ainsi créé une tache urbaine continue le long de la Rue Philippe Tassier et de la Rue Charles François Daubigny, axes structurants de la commune. Le développement récent est constitué d'un lotissement de 21 lots situé au Sud-ouest à l'entrée de la commune.

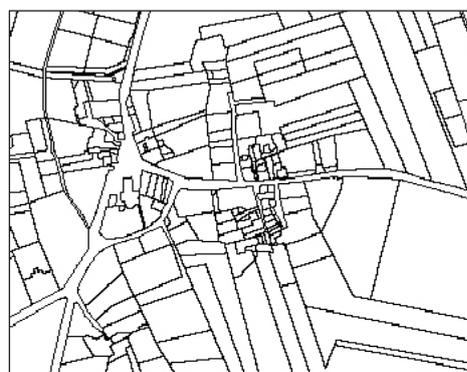


### 4.4.1 Typologies urbaines et caractéristiques architecturales : d'une typologie traditionnelle à la maison individuelle

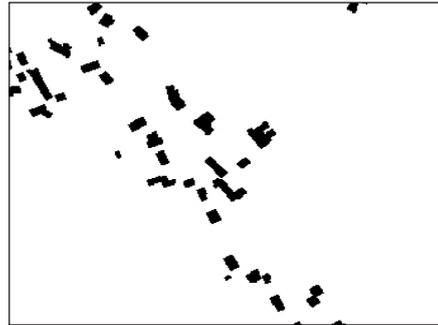
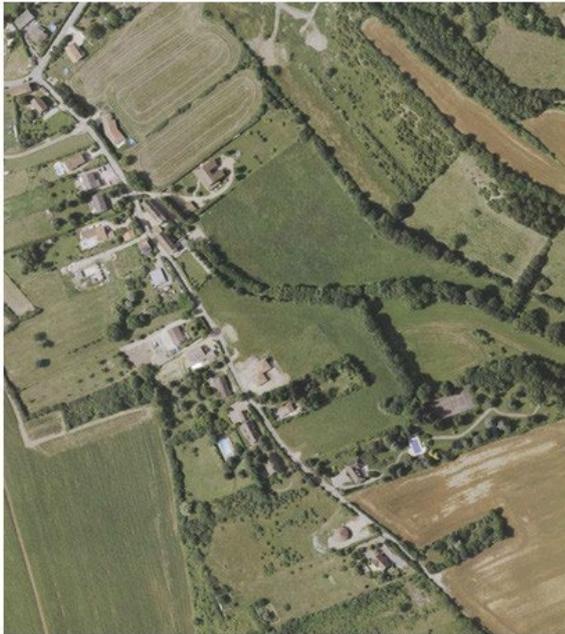
On peut distinguer trois typologies urbaines sur la commune d'Optevoz : les noyaux anciens, les extensions linéaires et les extensions régulières à dominante d'habitat individuel, qui correspondent à des caractéristiques architecturales différentes.

On retrouve dans le village cinq noyaux anciens, qui ont un intérêt patrimonial. L'architecture traditionnelle d'Optevoz est identifiable par ses façades en pierres, avec une toiture à deux pans de faible à moyenne pente (40%) et couverte soit par des tuiles écailles, ou des lauzes ou encore des tuiles canals pour les toits à plus faible pente.

L'implantation du bâti se fait ici à l'alignement. Des murs sont présents en cas de retrait du bâti pour assurer la continuité urbaine. Le parcellaire ancien est très resserré et le rapport à l'espace privilégie la densité.



L'exemple de la rue Vincent Van Gogh est représentatif des extensions linéaires, une typologie fortement consommatrice d'espace. En effet, on retrouve dans cette rue une densité de l'ordre de 3 à 5 logements/ha. Ce développement ponctuel le long des axes a permis de relier les différents noyaux anciens. La forme urbaine reste ici dominée par la maison individuelle. Ces nouvelles constructions présentent une typologie différente de celle de l'habitat ancien. Les matériaux utilisés pour ces constructions, leur volumétrie et leur implantation sur la parcelle s'éloignent de la typologie traditionnelle. Les constructions anciennes, en effet, se localisent principalement en bordure de la voie publique et/ou sur les limites parcellaires. L'homogénéité du mode d'implantation du bâti ancien, crée un certain ordonnancement architectural voire même un certain alignement des constructions par rapport aux espaces publics.



La troisième forme urbaine représente les extensions régulières à dominante d'habitat individuel. On retrouve ici un découpage rationalisé de l'espace. Les bâtiments sont construits en retrait par rapport aux voies et aux limites séparatives. L'exemple du lotissement situé à l'entrée Sud de la commune illustre bien ce type de développement. Cette forme de développement est en dessous des objectifs de densité puisque que l'on retrouve ici une densité de 6,5 logements/ha. En ce qui concerne la forme architecturale, on retrouve des villas diffuses dans l'environnement immédiat du village et de Grivoux.





Les fermes, qui représentent l'habitat le plus répandu. La ferme du Plateau est un petit bâtiment qui comprend une partie réservée à l'habitation avec un âtre et une autre partie abritant les animaux pour la consommation domestique. Sa typologie correspond à un ensemble linéaire simple sous un même toit. Ces fermes sont regroupées formant les hameaux et liées depuis le Moyen Age à une activité agricole ingrate et peu rentable. La bâtisse est implantée souvent perpendiculairement à la voie qui dessert la parcelle, mais aussi, en fonction de l'orientation, parallèlement et en léger recul de la voie formant une cour bien exposée. La maison possède des fenêtres de part et d'autre sauf quand elle a été fortifiée. La ferme est initialement un bâtiment unique tout en longueur aux dimensions restreintes. Les bâtiments annexes sont souvent à l'extérieur même de l'enceinte. Il existe une pratique courante d'édification de nouveaux bâtiments autant que de nouveaux besoins. La plupart des fermes sont modestes, mais certaines se sont développées.

Les maisons représentent le deuxième type de patrimoine bâti lié à l'habitat. Quelques demeures sont singulières comme les bâtiments publics, quelques maisons autour de la Place et de l'église, des maisons de notaires ou de bourgeois ou de tailleurs de pierre. Ces maisons sont en pierre avec deux niveaux et parfois un attique sous un grand toit pentu dauphinois à quatre pans et larges débords.



*Les fermes*



*L'ancienne école*



*L'auberge des peintres*

La commune compte enfin un patrimoine vernaculaire important qui a fait l'objet d'un inventaire mené par le Symbord avec l'appui technique de la Maison du Patrimoine en 2010. Ces petits édifices (puits, lavoirs, fontaines, croix, édifices, fours banaux, petites dépendances agricoles ...) constituent souvent une part significative du patrimoine de la commune.

Par exemple, le lavoir d'Optevoz construit au XIX<sup>ème</sup> siècle est unique, par rapport à ceux rencontrés dans les villages et hameaux du Canton, par sa taille et par la qualité de son exécution. Beau volume de plus de onze mètres de long couvert par un toit en lauzes, implanté au bord de la route, il abrite un vaste bassin à deux pans inclinés, alimenté par les eaux de l'Amby. Il a été identifié en 1873 par Pierre Chatelard, maçon, Pierre Marin, maître tailleur de pierre et Benoît Reynaud, charpentier.

Les haies de pierres plantées représentent également un patrimoine vernaculaire remarquable et typique de la région.



*Les haies de pierres plantées*



*Le lavoir d'Optevoz*



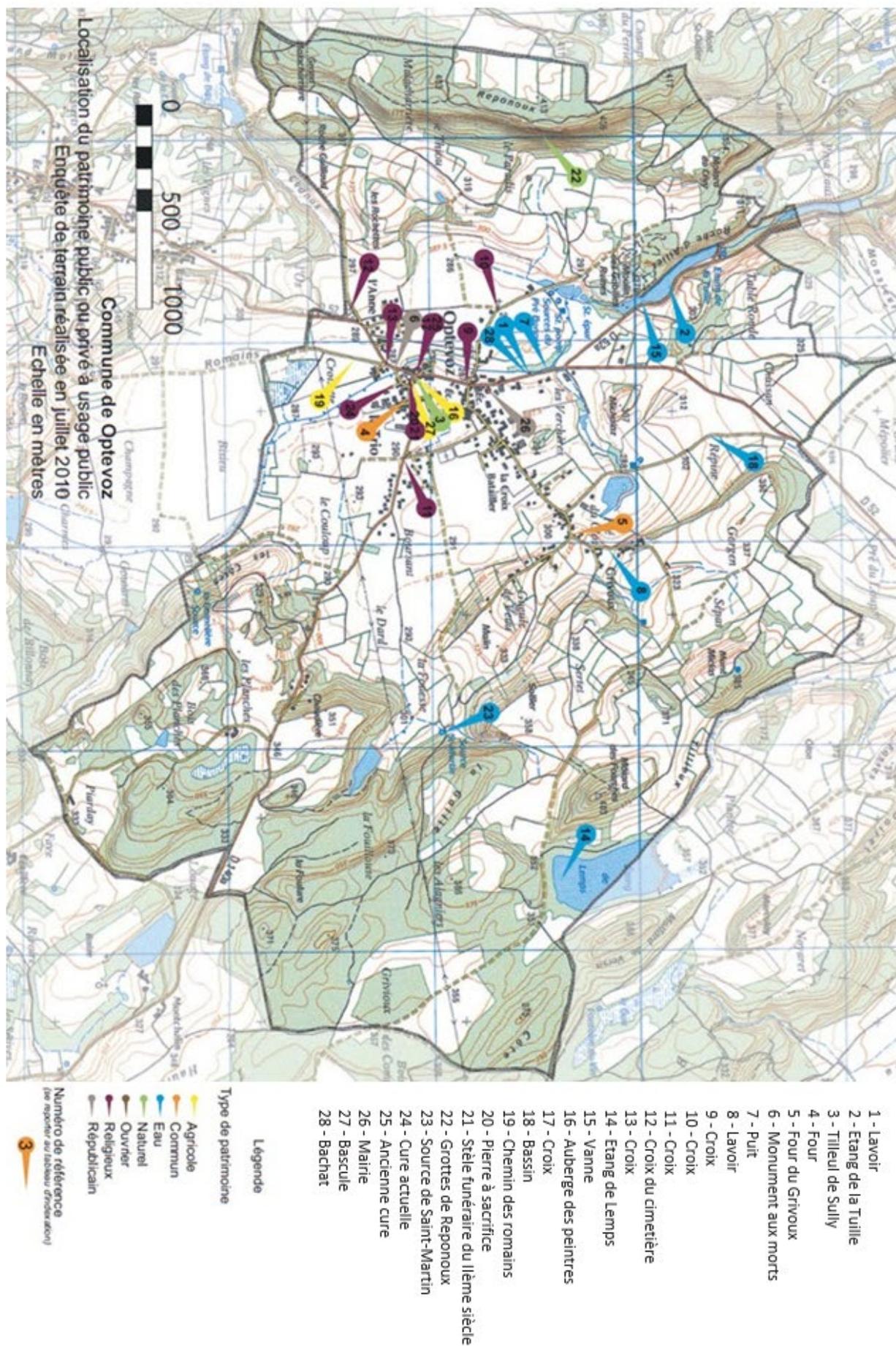
*Les lavoirs au milieu des cours de ferme*



*Les fours*



*Les toitures en lauze*



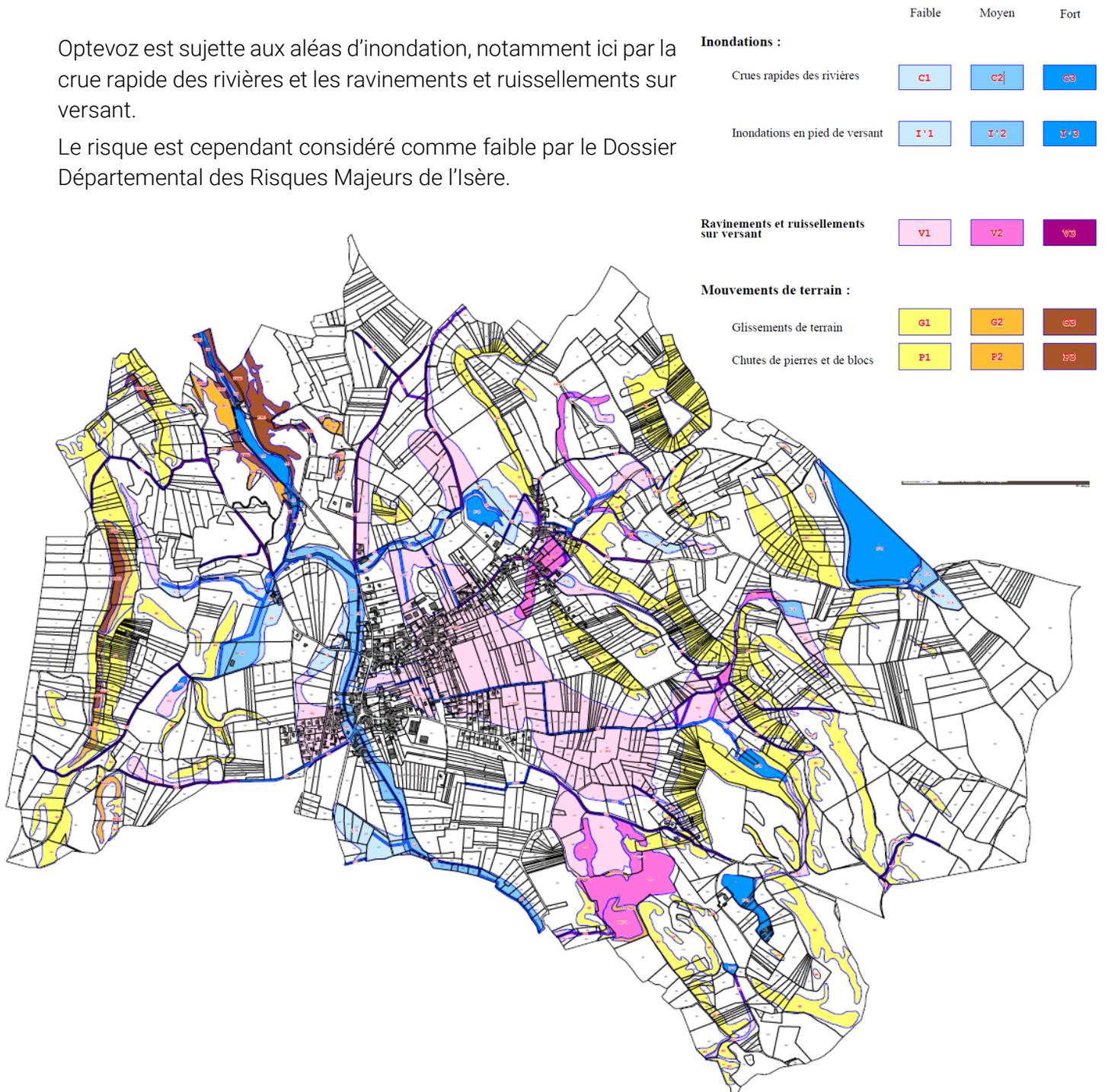
## 4.5 Les risques et nuisances

### 4.5.1 Des risques naturels et technologiques faibles

#### 4.5.1.1 Les risques naturels

Optevoz est sujette aux aléas d'inondation, notamment ici par la crue rapide des rivières et les ravinements et ruissellements sur versant.

Le risque est cependant considéré comme faible par le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère.



**Carte des aléas, modifiée en avril 2024.**



Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent entraîner des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

La commune est entièrement concernée par un aléa de retrait-gonflement des argiles **faible**, seule certaine partie du territoire sont cependant considérée comme soumise à un risque **modéré** par Géorisques.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère, la commune à **un niveau de sensibilité nul à faible** pour les risques de glissements de terrain et de chutes de bloc.

Aucun évènement lié à des mouvements de terrain ne semble avoir engendré de dégâts conséquents sur la commune.

### **Risque radon**

La commune se situe en zone 1 (faible) pour le risque radon.

### 4.5.1.2 Les risques technologiques

#### Risque nucléaire

La commune se situe à 11,1 km de la centrale électrique de Creys-Mépieu (deux installations nucléaires présentes). Cette centrale a été arrêtée en 1997 et est en cours de démantèlement.

Elle se situe également à **7,1 km de la centrale électrique du Bugey** (quatre installations nucléaires présentes). Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) couvre la centrale. Ce PPI intègre des phases pouvant donner lieu à l'alerte, l'information, la mise en abri, voire l'évacuation de la population concernée, des dispositifs relayés par la commune. Des comprimés d'iode stable sont tenus à disposition des populations concernées (pharmacies). **La commune d'Optevoz est concernée par ce PPI.**

Ce PPI implique une organisation communale face aux risques nucléaires : distribution de comprimés d'iode, organisation des secours.

#### Communes couvertes par un PPI de nucléaire



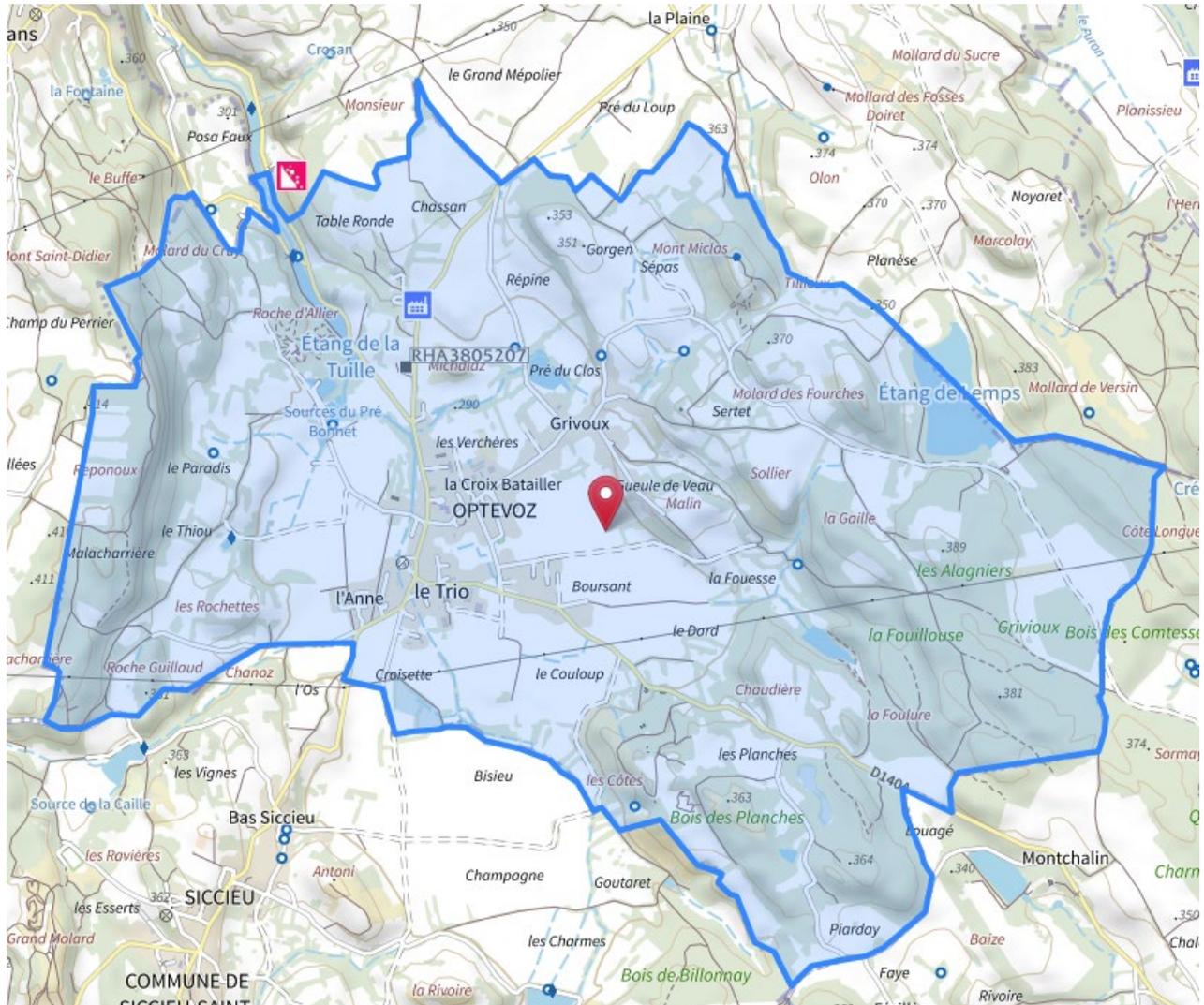
Source : DDRM38.

#### Risque rupture de barrage

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère, la commune n'est pas concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'un barrage.

#### Risque de transport de matières dangereuses

Aucune canalisation TMD ne traverse le territoire communal.

**Risque pollution des sols et installations classées**

Une activité de services est recensée sur la commune, il s'agit de la déchetterie communale. Ces activités sont susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols.

La parcelle bâtie située rue Philippe Tassier (RHA 3805207) est un ancien site industriel potentiellement pollué, il s'agit de la SARL Valentin ROMERO et Cie.

La commune n'est pas concernée par un Secteur d'Information sur les Sols pollués (SIS).

La commune n'est pas concernée par une installation classée pour la protection de l'environnement. Aucune installation SEVESO n'est recensée sur la commune.

## **4.5.2 Nuisances**

### **4.5.2.1 Axes de circulation**

D'après le classement sonore des infrastructures de transport terrestre de la DDT 38, aucun secteur affecté par le bruit n'est présent sur la commune.

### **4.5.2.2 Carrière**

Aucune carrière n'est située sur le territoire de la commune. Cependant, la carrière de Saint-Baudille-de-la-Tour se situe à proximité immédiate des limites nord de la commune, relativement éloignée des habitations les plus proches.

## 4.6 Air, climat et énergie

### 4.6.1 Profil énergétique

Lors de l'analyse de la consommation d'énergie de la commune d'Optevoz, il est apparu que celle-ci était relativement faible en comparaison avec la CC Les Balcons du Dauphiné, avec une consommation d'énergie finale de **19 370 kWh/hab.**, contre 30 276 kWh/hab. pour la communauté de communes. Cependant, cette faible consommation ne s'observe pas dans tous les secteurs.

### 4.6.2 Réduction de la consommation et production d'EnR

#### 4.6.2.1 Les objectifs du PCAET

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a réalisé un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en décembre 2021.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétale permettant globalement de préserver les ressources. Le plan d'action du PCAET s'établit sur 6 ans (2022-2028). Ses principales thématiques sont les suivantes :

- Maîtrise de la demande en énergie
- Production d'énergie renouvelable
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Baisse des émissions de polluants atmosphériques

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs nationaux (loi de transition énergétique, schéma national bas carbone, plan de prévention des émissions de polluants atmosphériques) et régionaux (SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en 2019).

#### Maîtrise de la demande en énergie

La stratégie de la CC des Balcons du Dauphiné fixe l'objectif de **réduction de 19% de la consommation énergétique à l'horizon 2050.**

Cet objectif est décliné selon les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport routier, industrie, agriculture.

La réduction de la consommation devra passer par :

- ▶ La rénovation de 21 000 logements, de la quasi-totalité des entreprises du secteur tertiaire et de 90% des exploitations agricoles à l'horizon 2050.
- ▶ La réduction du nombre de déplacements journaliers se faisant en voiture.
- ▶ La réduction des transports de marchandises (relocalisation de la consommation, des fournisseurs...).
- ▶ La sensibilisation aux écogestes.

en GWh	Objectifs de maîtrise des consommations d'énergie		
	2026	2030	2050
Résidentiel	-13%	-17%	-38%
Tertiaire	-7%	-12%	-22%
Transport routier	-7%	-15%	-21%
Agriculture	-9%	-24%	-28%
Industrie hors branche énergie *	-3%	-3%	-9%
<b>TOTAL</b>	<b>-6%</b>	<b>-9%</b>	<b>-19%</b>

(\*): la dénomination « industrie hors branche énergie » concerne toutes les industries sauf celles produisant de l'électricité, de la chaleur ou du froid (centrales thermiques, centrales nucléaires...)

### Production d'énergie renouvelable

La stratégie des Balcons du Dauphiné fixe l'objectif de production de 355 GWh supplémentaires à l'horizon 2050. Les consommations énergétiques de 2050 seraient alors couvertes à hauteur de 35%.

Filière de production en GWh	Objectifs de production des ENR			
	2026	2030	2050	
Electricité	Solaire photovoltaïque	X 7	X 9,7	X 19
	Hydraulique	=	=	=
Chaleur	Biomasse solide	X 1,1	X 1,2	X 1,4
	Géothermie	X1,3	X1,3	X1,9
	Solaire thermique	X 12,7	X17	X36
	Biogaz	X 20,0	X 26,7	X 60,0
	Comb. substitution	X 1,1	X 1,2	X 1,4
<b>TOTAL EnR</b>	<b>X 1,32</b>	<b>X 1,45</b>	<b>X 1,96</b>	
<b>TOTAL EnR avec comb. Subst.(*)</b>	<b>X1,2</b>	<b>X1,27</b>	<b>X1,6</b>	

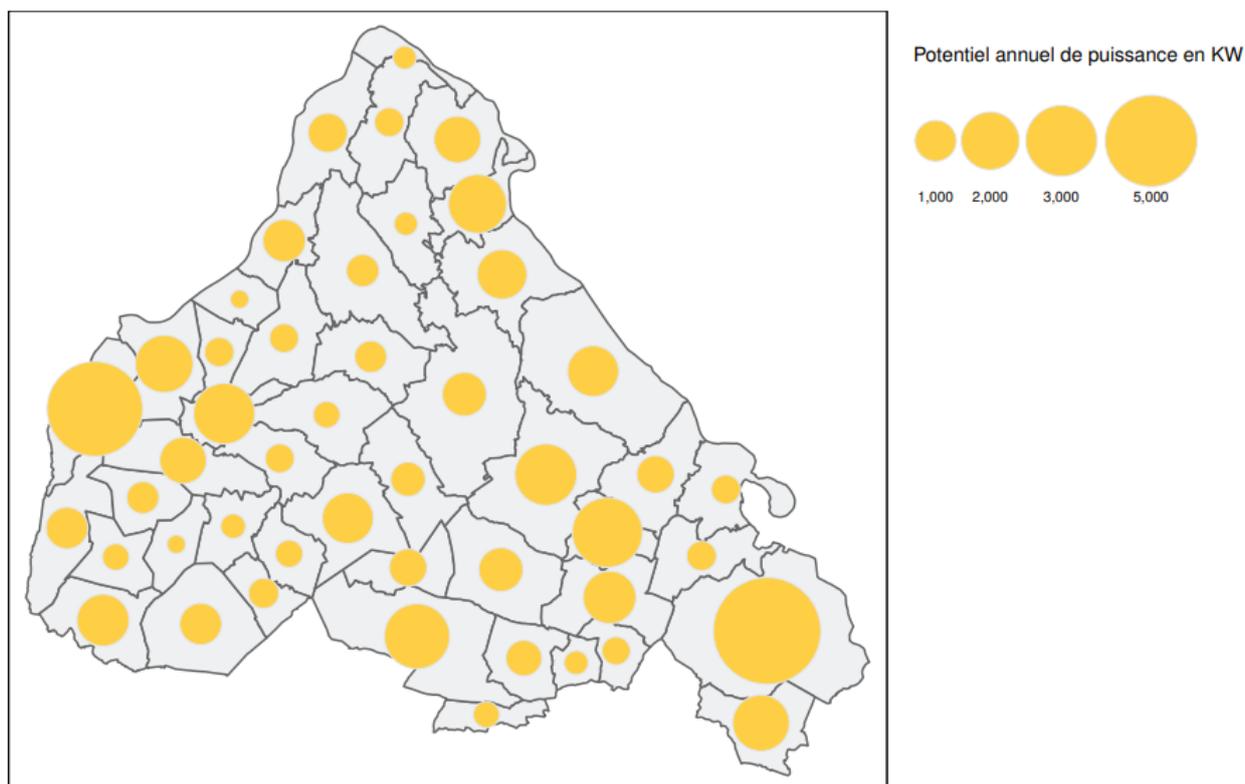
(\*) les combustibles de substitution représentant déjà 1051 GWh en 2014, leur prise en compte entraîne donc proportionnellement un ratio d'augmentation plus faible.

### 4.6.2.2 Le développement des énergies renouvelables sur la commune

#### Energie solaire

D'après l'ORCAE (observatoire régional climat air énergie), la commune disposerait d'un potentiel solaire photovoltaïque d'environ 5294,3 MWh et un potentiel solaire thermique d'environ 1819 MWh.

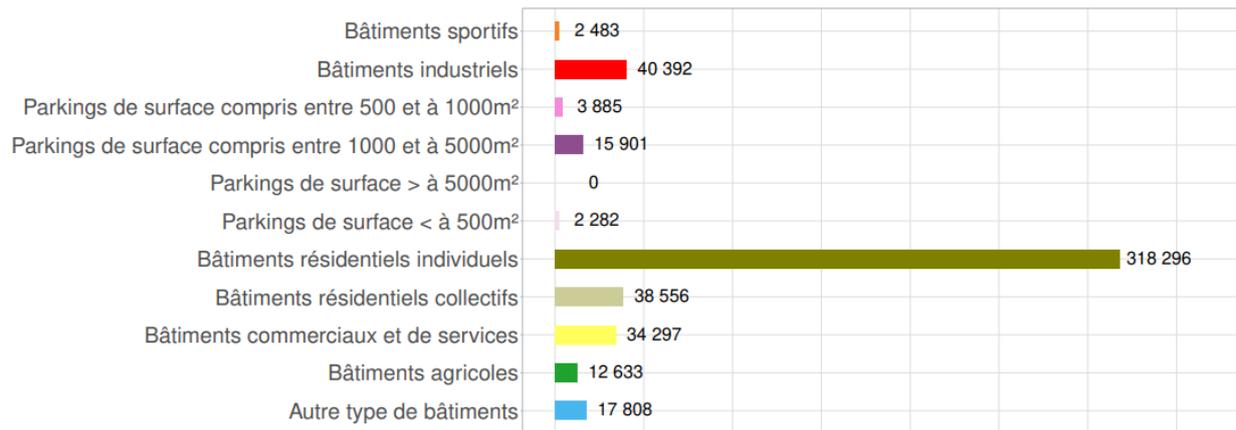
De nombreux projets de panneaux solaires sur toiture sont présents sur la commune.



**Potentiel de production d'énergie en photovoltaïque, par commune, en KWh, en 2023.**

Source : ORCAE.

Sur le territoire des Balcons du Dauphiné, le potentiel de production d'énergie solaire photovoltaïque se retrouve principalement au sein du parc de logements individuel privé. Les bâtiments à vocation économiques arrivent en seconde position (agricole, industriel, artisanaux, commerciaux).



**Potentiel solaire photovoltaïque en MWh par type de bâtiments en 2023.**

Source : ORCAE.

### 4.6.3 Qualité de l'air

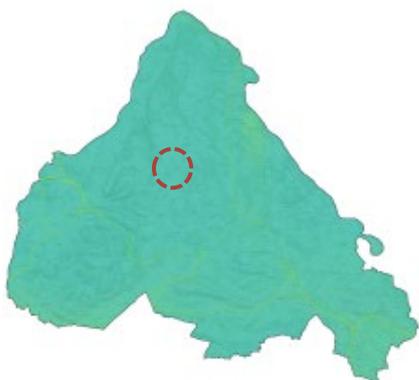
#### Polluants atmosphériques : des concentrations faibles

Les 4 principaux polluants atmosphériques étudiés lors de l'analyse de la qualité de l'air sont le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>), les particules PM<sub>10</sub> et les particules PM<sub>2.5</sub>.

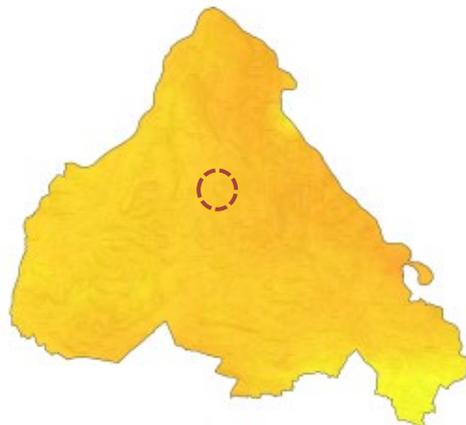
Globalement, l'ensemble du territoire de la CC Les Balcons du Dauphiné présente des concentrations faibles de polluants atmosphériques dans l'air.

**Cartographies annuelles de concentration de polluants dans l'air (2021)**

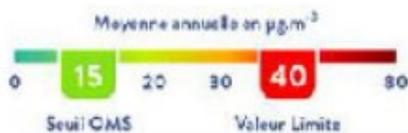
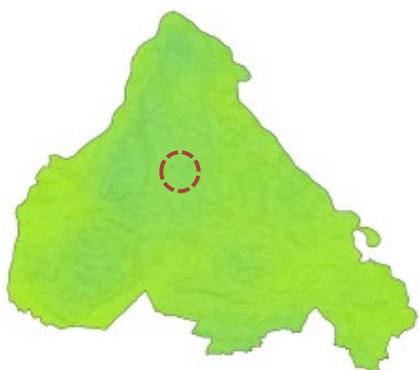
Dioxyde d'azote -  $NO_2$   
Moyenne annuelle en  $\mu g/m^3$



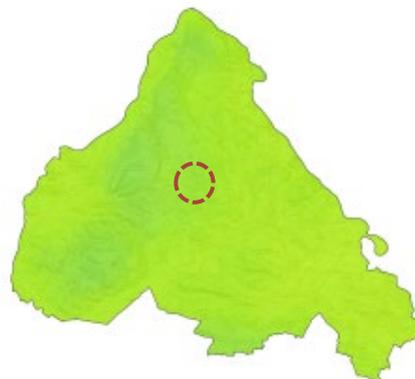
Ozone -  $O_3$   
Nb de jours avec dépassement de  $120 \mu g/m^3$  sur 8h



Particules - PM10  
Moyenne annuelle en  $\mu g/m^3$



Particules - PM2.5  
Moyenne annuelle en  $\mu g/m^3$

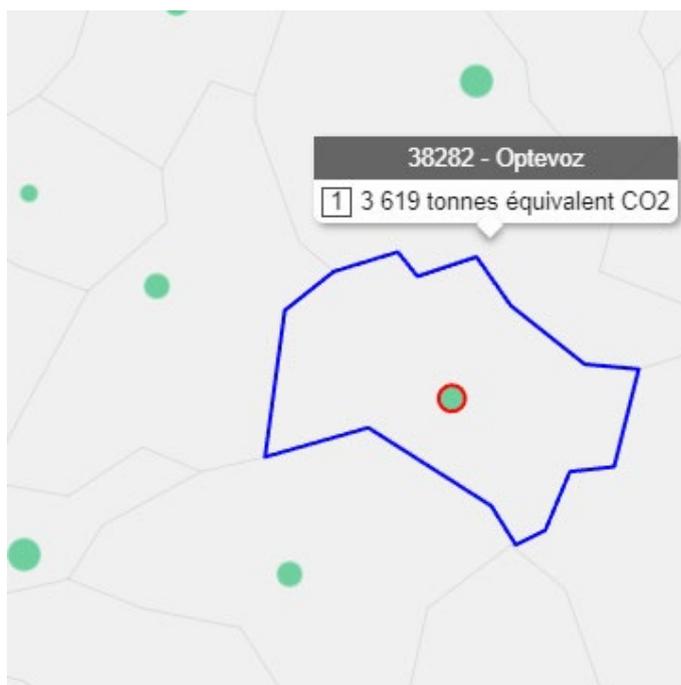


Source : Observatoire régional climat air énergie ARA.

## Gaz à effet de serre

D'après l'observatoire des territoires, le totale des émissions de GES 2018 de la commune d'Optevoz s'élève à **3 619 tonnes équivalent de CO2** sont relâchées localement dans l'atmosphère. Il s'agit d'une quantité relativement faible, en comparaison avec les territoires voisins et avec le territoire large.

L'agriculture représente dans la commune 882 tonnes équivalent CO2, soit 1 tonnes par habitant. A titre de comparaison, le secteur de l'agriculture représente 1,26 tonnes/habitant en France et 0,96 à l'échelle des Balcons du Dauphiné. Le secteur routier en représente 2 113 tonnes, c'est le premier poste d'émission communal.



**Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) par secteur en 2022.**

Source : Observatoire des territoires.

## 4.7 Les réseaux et la gestion des déchets

### 4.7.1 Les réseaux d'eau et d'assainissement

#### La gestion de l'eau

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) a été créé par arrêté Préfectoral du 23 Août 1951. Il exerce trois compétences à titre optionnelle :

- la production et la distribution d'eau potable
- la collecte et le traitement des eaux usées
- les contrôles des ouvrages d'assainissement non collectif.

#### La desserte en eau potable

Le SIEPC exploite dans sa totalité des eaux d'origine souterraine.

La commune est alimentée par le captage de Pré-Bonnet situé à 0,6 kilomètre au nord-ouest du centre du village au lit-dit Le Vernay. Les eaux captées sont dirigées par refoulement dans le réservoir de Mont Miclas, par refoulement uniquement en période d'étiage dans le réservoir du grand Mollard de Siccieu ou par alimentation gravitaire des communes du bas service.

La commune d'Optevoz est alimentée par le réservoir du Mont Miclas d'une capacité de 350m cube. Il alimente également les communes de Saint Baudille-de-la-Tour et Charrette. Lors des trois mois d'été lorsque les niveaux des nappes baissent, il alimente également la commune de Siccieu et peut même desservir la commune de Parmilieu en cas de problème. Le surpresseur de la Thuile situé sur la commune d'Optevoz permet de desservir les abonnés situés sur la route de Chatelans. Optevoz compte 358 abonnés en 2014, pour un nombre de mètres cubes vendus de 36 484.

En ce qui concerne les volumes d'eau prélevés, les proportions sont passées de 1 689 913 mètres cubes en 2008 à 367 040 mètres cubes en 2014. Cette baisse significative du volume s'explique par les travaux de recherche et de réparation de fuites. La station de Pré-Bonnet est historiquement la ressource principale du SIEPC. Cependant compte tenu de la pollution au métolachlore de l'eau issue de cette station, les ressources de la Salette, des Barmettes et de l'Etang de Bas fonctionnent en permanence afin de limiter l'impact de cette pollution. Le pourcentage de l'eau issue de la station de Pré Bonnet est donc passé de 82% en 2009 à 31% en 2014 selon le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement de 2014 du SIEPC.

La loi impose des périmètres de protection des captages afin de préserver la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine. La commune est concernée par les périmètres de protection des captages de l'Etang du Bas, des Barmettes et de Pré Bonnet. Les rapports géologiques définissent

les périmètres de protection des captages. En ce qui concerne les captages de l'Etang du Bas et des Barnettes, la commune est concernée par des périmètres éloignés.

En ce qui concerne le captage de Pré Bonnet la commune est concernée par :

- Le périmètre immédiat,
- Le périmètre rapproché secteur 1 et secteur 2,
- Le périmètre éloigné. Ce secteur recouvre la presque totalité du territoire d'Optevoz (dont les secteurs urbanisés du centre-bourg).

Commune	Ouvrage de traitement des eaux auquel la commune est raccordée	Milieu récepteur	Capacité (EH)	
Optevoz	STEP d'Optevoz	L'Amby	1 500	

**■ Ouvrage de traitement des eaux d'Optevoz.**

Source : PCAET des Balcons du Dauphiné.

## 4.7.2 La gestion des déchets

La collecte des déchets est réalisée par le **SYCLUM** depuis janvier 2022 (anciennement SICTOM). Les ordures sont collectées quotidiennement : bacs jaunes et ordures ménagères en alternances. La déchetterie d'Optevoz est, avec les déchetteries de La-Balme – Les-Grottes, Panossas, Saint-Romain-de-Jalionas, Porcieu-Amblagnieu, Saint-Chef et Arandon-Passins, l'une des 6 déchetterie gérée par le SYCLUM sur le territoire de la CC des Balcons du Dauphiné. Elle est ouverte du mercredi au samedi.

# 5

## DIAGNOSTIC FONCIER

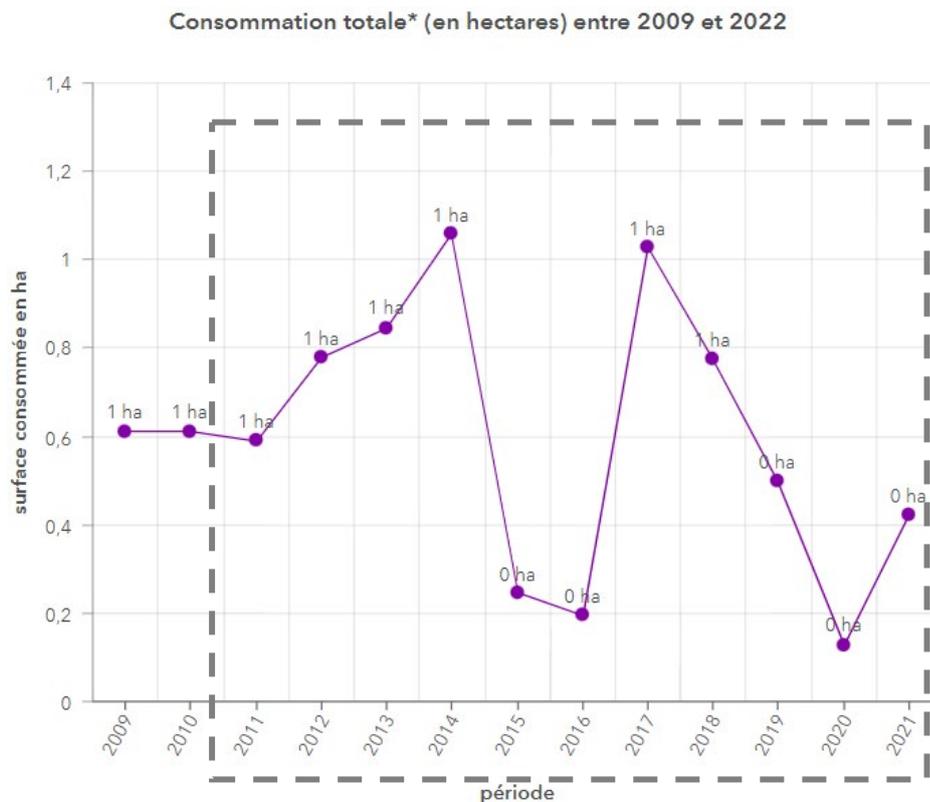
## 5.1 Analyse de la consommation d'espaces

### 5.1.1 La consommation d'espaces NAF : première approche

La présente partie répond à l'article L151-4 du Code de l'urbanisme qui précise que le rapport de présentation « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ».

#### 5.1.1.1 Portail de l'artificialisation

Les données de l'Etat et du CEREMA proposent une première analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) sur la période 2011-2021. D'après le portail de l'artificialisation, **6 ha ont été consommés entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021**, 0,7 ha à destination d'activité et 5,3 ha à destination d'habitat.



#### Consommation d'espaces NAF

Source : CEREMA.

Il est intéressant de remarquer une forte augmentation d'artificialisation des terres entre 2011 et 2014 qui a totalement chuté en 2015 et 2016. Cette artificialisation augmente à nouveau en 2017 puis rechute.

Cette première approche permet d'avoir une idée de la consommation foncière des dernières années, et de ce qui sera autorisé dans le futur selon la Loi Climat et Résilience et l'objectif Zéro Artificialisation Nette.

### 5.1.1.2 Données communales

Année	Consommation
2011	8 403 m <sup>2</sup>
2012	4 750 m <sup>2</sup>
2013	10 082 m <sup>2</sup>
2014	6 014 m <sup>2</sup>
2015	2 276 m <sup>2</sup>
2016	5 548 m <sup>2</sup>
2017	4 039 m <sup>2</sup>
2018	3 485 m <sup>2</sup>
2019	645 m <sup>2</sup>
2020	0 m <sup>2</sup>
2021	3 424 m <sup>2</sup>
2022	669 m <sup>2</sup>
2023	348 m <sup>2</sup>

Source : Registre des permis de construire de la mairie d'Optevoz

Une analyse plus précise a été réalisée dans le cadre de ce diagnostic, à partir des données des permis de construire de la Mairie. D'après ce tableau, la consommation foncière s'élève à **4,8 ha**, à destination d'habitat uniquement.

## 5.1.2 La projection selon la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

La loi Climat et Résilience présente l'objectif de **Zéro Artificialisation Nette en 2050**. Afin d'y parvenir, un premier objectif de réduction du rythme de l'artificialisation d'ici 2031 est prévu : **les territoires doivent réduire de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031** par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021.

Avec cette réduction de 50%, la commune d'Optevoz doit se limiter à 3 ha d'artificialisation, toutes vocations confondues. Depuis aout 2021, la commune a d'ores et déjà consommé 0,1 ha, à destination d'habitat.

## 5.2 Etude de densification

Le SCoT rappelle que le développement résidentiel doit mobiliser en priorité les capacités dans le tissu urbain constitué avant de solliciter si besoin les capacités en extension, autour de la centralité. Il prescrit :

« Repérer dans les PLU/PLUI le potentiel dans l'enveloppe urbaine. Les collectivités doivent procéder à une analyse précise en prenant obligatoirement en compte les dents creuses, les divisions parcellaires, le potentiel mutable, la vacance et la réhabilitation. »

### 5.2.1 Méthodologie de l'étude de densification

Afin de réaliser l'étude de densification, la méthodologie suivante a été poursuivie :

#### Etape 1 : délimitation de l'enveloppe bâtie

On entend par enveloppe bâtie : « toute surface construite ou artificialisée formant un ensemble contigu à instant T. Elle peut inclure des espaces libres enclavés (dents creuses). »

Il convient de souligner que l'enveloppe bâtie ne correspond pas aux zones U et AU du PLU actuellement en vigueur. L'enveloppe bâtie est tracée autour de tous les espaces contigus, bâtis ou imperméabilisés. Elle ne correspond pas systématiquement aux limites de la parcelle cadastrale. Elle intègre aussi les surfaces « imperméabilisées », telles que les parkings, les places, etc.

La définition de l'enveloppe bâtie tient également compte des enjeux issus du diagnostic : capacité des réseaux, présence de risques naturels forts, zones humides...

En somme, la seule enveloppe bâtie définie se situe aux alentours du centre-bourg.

En réponse au DOO du SCoT, un **secteur de centralité** est également délimité, secteur dans lequel devra se faire l'essentiel de la création de nouveaux logements, équipements et services. Ce secteur est délimité autour de la mairie et intègre les principaux équipements, commerces et bâtiments historiques du centre du village.

Prescription du SCoT : « Les PLU/PLUI adoptent des dispositions de nature à renforcer les capacités d'accueil de nouveaux logements et de locaux d'activités au sein des secteurs de centralité des communes »

Pour favoriser l'aspect urbain des bourgs et regrouper l'urbanisation, 80% de la production de logements prévue pour chaque commune à horizon 2040 y seront localisés. »



Enveloppe bâtie autour du centre-bourg et secteur de centralité.

Source : Verdi, SCoT Symbord.

Verdi Ingénierie

## Étape 2 : délimitation de l'enveloppe bâtie



Délimitation de l'enveloppe urbaine.

Source : Verdi, 2023.

L'enveloppe bâtie est déterminée selon les dispositions de la Loi Montagne et part d'un espace tampon de 10 mètres autour des bâtiments résidentiels de la commune. Les groupes de bâtiments composés de moins de 4 habitations sont alors supprimés, une première enveloppe urbaine « brute » est définie et adaptée aux parcelles.



■ Enveloppe urbaine servant à l'étude de densification.

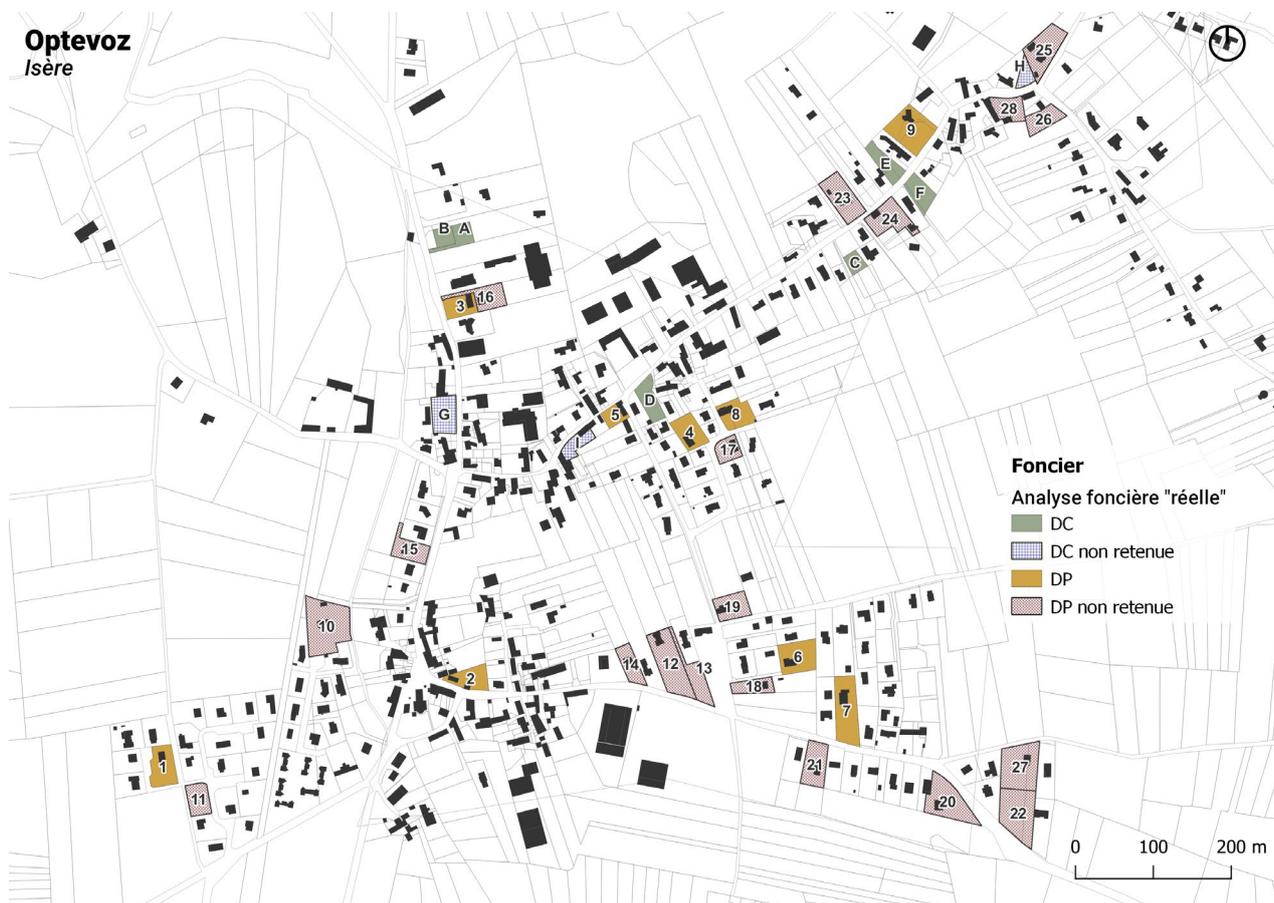
Source : Verdi, SCoT Symbord.

### Etape 3 : recensement des disponibilités foncières au sein de l'enveloppe

Une fois les enveloppes délimitées, le travail consiste à recenser les disponibilités foncières bâties et non bâties en distinguant :

- ▶ Les dents creuses : espace non construit à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Il s'agit d'une parcelle de taille « réduite » entourée d'habitations/constructions.
- ▶ Les divisions parcellaires : il s'agit de parcelles déjà partiellement bâties présentant une grande superficie et dont le jardin pourrait faire l'objet d'une division en vue d'accueillir un ou plusieurs logements.
- ▶ Les secteurs de renouvellement urbain/réhabilitation : il s'agit de parcelles déjà bâties concernées par des projets réhabilitations/changements de destination ou par des opérations de démolition/reconstruction.

Enfin, il est nécessaire de s'assurer du caractère « réellement constructible » des gisements identifiés. Certains potentiels sont exclus en raison de leur taille, leur configuration, la topographie... Il s'agit également d'exclure les espaces verts et espaces patrimoniaux qui seront protégés dans le futur PLU par des outils de protection au plan de zonage.



**Etude de densification.**

Source : Verdi.

Divisions parcellaires retenues		
N°	Nombre de logement potentiel	Centralité
1	1	Secondaire
2	1	Secondaire
3	1	<b>Principale</b>
4	1	Secondaire
5	1	<b>Principale</b>
6	2	Secondaire
7	1	Secondaire
8	1	Secondaire
9	1	Secondaire
10	1	Secondaire
11	1	Secondaire
12	1	Secondaire
13	1	Secondaire
14	1	Secondaire
15	1	Secondaire
16	1	<b>Principale</b>
17	1	Secondaire
18	1	Secondaire

**Total : 18 logements**

Divisions parcellaires non retenues	
N°	Justifications
19	Parcelle concernée par une zone humide
20	Forme de la parcelle, accès agricole
21	Aménagement de la parcelle
22	Difficultés d'accès
23	Trop faible superficie
24	Difficulté d'accès
25	Difficultés d'accès, Aménagement de la parcelle
26	Difficulté d'accès
27	Trop faible superficie
28	Difficultés d'accès, Aménagement de la parcelle
29	Trop faible superficie
30	Risques
31	Risques
32	Trop faible superficie
33	Aménagement de la parcelle
34	Aménagement de la parcelle
35	Portage foncier difficile
36	Difficultés d'accès, Aménagement de la parcelle
37	Aménagement de la parcelle
38	Risques
40	Difficulté d'accès
41	Risques

**Analyse du potentiel de densification : Divisions parcellaires.**

Dents creuses retenues			
N°	Nombre de logement potentiel	Centralité	Surface
A	1	Secondaire	588 m <sup>2</sup>
B	1	Secondaire	826 m <sup>2</sup>
C	2	Secondaire	1 160 m <sup>2</sup>
D	1	Secondaire	962 m <sup>2</sup>
E	3	<b>Principale</b>	1 771 m <sup>2</sup>
F	2	Secondaire	1 144 m <sup>2</sup>
G	1	Secondaire	550 m <sup>2</sup>
Total : 11 logements			Total : 0,7 ha

Dents creuses non retenues	
N°	Justifications
H	Située au sein d'un périmètre de captage des eaux
I	Risques

### Analyse du potentiel de densification : Dents creuses.



### Travail d'identification des bâtis susceptible de changer de destination.

Source : Mairie d'Optevoz.

#### Etape 4 : estimation du potentiel de logements réalisables au sein de ces différentes disponibilités.

Le nombre de logements a été défini en tenant compte du tissu bâti environnant (petite dent creuse notamment), mais également des densités moyennes définies par le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Le SCoT distingue trois familles de densité :

- Habitat individuel « pur » : 15 log/ha minimum
- Habitat groupé (ou intermédiaire) : 25 à 35 log/ha minimum
- Habitat urbain (petits immeubles) : 50 log/ha

Les PLU et les projets d'aménagements doivent mettre en œuvre les valeurs d'optimisation de la façon suivante :

	Individuel pur	Habitat groupé	Habitat collectif
<b>Polarités de bassins de vie</b>	30% maxi	30% ou plus	40% ou plus
<b>Pôles relais</b>	30%	40%	30%
<b>Pôles de proximité</b>	40%	40%	20%
<b>Villages</b>	60%	40%	

#### ■ Critères d'exclusion des gisements non retenus

Source : Verdi.

## 5.2.2 Résultats de l'étude de densification

D'après les prescriptions du SCOT et les données de logements construits depuis 2018, la commune a un potentiel d'environ 120 logements maximum d'ici 2040, soit une soixantaine sur un pas de temps de 10 ans (celui d'un PLU en moyenne) : 67 jusqu'en 2036.

L'étude de densification menée identifie un total potentiel de **33 logements** au sein du village. Ces logements se répartissent de la sorte :

- **7 dents creuses** représentant au total **11 logements**. Au sein de 3 dents creuses est appliquée la densité théorique de 24 log/ha prescrite par le SCoT Symbord, les 3 autres représentent toute 1 logement) ;
- **18 division parcellaires**, représentant chacune 1 logement ;
- **2 logements potentiels** venant d'éventuel changement de destinations ;
- **6 logements vacants** potentiellement réhabilitable.

Il convient de préciser que l'étude de densification constitue un travail théorique visant à estimer le potentiel de logements réalisables (dimensionnement du PLU) ; les gisements identifiés ci-après ne constituent en rien une obligation pour le propriétaire à vendre ou construire sa parcelle. Les chiffres indiqués correspondent au potentiel de logements pris en compte dans le dimensionnement du PLU.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'étude de densification et le projet d'extension de la commune. Au global :

- ▶ 57 % des nouveaux logements seraient réalisés dans la centralité ;
- ▶ La densité moyenne des nouvelles constructions serait de **24,25 log/ha**, avec une densité plus forte dans la centralité et une densité plus faible dans le reste du bourg.

	SURFACE		NOMBRE DE LOGEMENTS ESTIMES		DENSITE MOYENNE
	Totale	Dont centralité	Total	Dont centralité	
Dents creuses	0,7 ha	0,18 ha	11 log	3 log	15,5 log/ha
<i>(Divisions parcellaires</i>	<i>3,25 ha</i>	<i>0,26 ha)</i>	18 log	3 log	X
Extension	0,9 ha	0,9 ha	30 log	30 log	33 log/ha
Changement de destination et réhabilitation de vacances	X	X	8 log	2 log	X
<b>TOTAL</b>	<b>1,6 ha</b>	<b>1,08 ha</b>	<b>67 log</b>	<b>38 log</b>	<b>24,25 log/ha</b>

### **■ Synthèse de l'étude de densification et du projet communal.**